

LANGUE ET SOCIÉTÉ

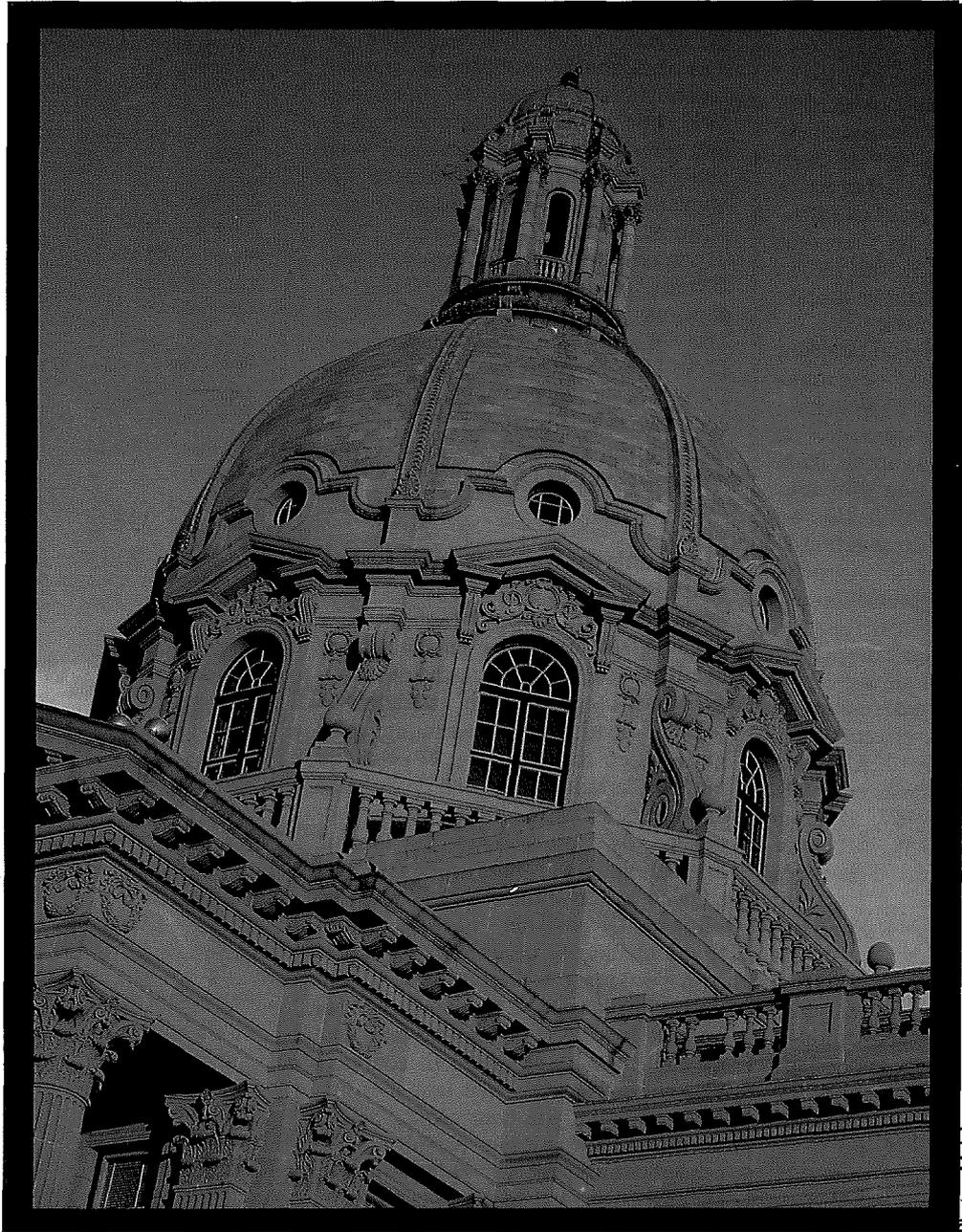


Photo : Malak

UNE LOI QUI PROMET

RECENSEMENT : INVERSION DE TENDANCES ?

APRÈS LA SASKATCHEWAN, L'ALBERTA

Dossier spécial :
LA LANGUE DE TRAVAIL
AU FÉDÉRAL

Numéro 24, Automne 1988

LECTURE



Sans pessimisme ni forfanterie

La langue française dans le monde d'aujourd'hui. Marc Blancpain, supplément à la *Revue des deux mondes*, décembre 1987-janvier 1988.

L'auteur sait de quoi il parle puisque la diffusion de la langue française dans le monde est l'objet de son travail depuis 1931 et qu'il est président de l'Alliance française depuis 1944. Au début de sa brève étude — elle n'a que 23 pages — Marc Blancpain affirme qu'il se sent autorisé à dire ce qu'il sait de la situation du français dans le monde sans pessimisme ni forfanterie.

Il ne nous dit pas cependant combien il y a dans le monde de personnes scolarisées en français ni combien parlent le français. Pour le savoir, il faudra se référer à d'autres spécialistes. Thierry de Beaucé, ancien directeur général des relations culturelles au ministère des Affaires étrangères de France, est l'un de ceux-là. Au printemps de 1987, il nous apprenait qu'il y a dans le monde 145 millions de personnes scolarisées en français et 215 millions de parlants français.

M. Blancpain, lui, s'attarde, comme il se doit, à la montée des effectifs dans les établissements de l'Alliance française : 14 000 étudiants en 1938, près de 300 000 en 1987. Il nous explique aussi qu'en 1938, la France a exporté 40 000 quintaux d'ouvrages et que le volume a atteint 310 000 quintaux en 1984. Pourtant, quel que chiffré qu'il soit, l'effort officiel français ne semble pas avoir eu l'effet escompté, particulièrement dans les usages et les rapports scientifiques, techniques, touristiques, commerciaux et bancaires. Dans ces domaines, un langage qui n'est pas la langue française s'est imposé. « C'est là un fait incontestable et qui demeure incontesté. Cet instrument pratique de communication internationale, qui aurait pu être l'espéranto et qui ne l'est pas, mais n'est pas davantage l'anglais d'Oxford ou l'américain de Yale, est un langage amoindri, réduit et fait de plusieurs jargons spécialisés et commodes ; par opposition à la véritable langue anglaise, on prend parfois l'habitude de l'appeler le « sub-américain ». Mais, comme l'écrit Marc

Blancpain, ce langage n'exprime pas une culture, il ne peut menacer véritablement et ne menace aucune des grandes langues de civilisation, à l'exception peut-être de celle dont il n'est que la forme réduite et altérée. On peut seulement regretter que dans beaucoup de pays, quelle que soit leur langue, sévisse, comme en France, la manie d'utiliser, sans raison le plus souvent, le vocabulaire de ce langage : le snobisme entraîne ainsi une sorte d'autocolonisation !

À propos du fameux subaméricain, M. Blancpain nous fait remarquer que d'assez nombreux scientifiques français jugent autovalorisant de s'exprimer dans cette langue, même quand ils le font assez maladroitement et sans avoir conscience de leur maladresse. En revanche, précise-t-il, certains anglophones, depuis des années déjà, expriment les inquiétudes que leur donne l'invasion du subaméricain : ainsi, en 1983, dans un ouvrage intitulé *The Foreign-Language Barrier*, J. A. Large écrivait que l'institution de l'anglais comme espéranto du commerce, de la science et du tourisme mondiaux avait déjà des effets débilissants sur la langue anglaise elle-même.

Et l'avenir du français dans le monde ?

Pour M. Blancpain, il faut montrer « que le français est une langue vivante et utile, assez riche et vivante pour exprimer aussi bien qu'une autre la réalité scientifique et technique, mais qu'il est en même temps, et peut-être d'abord, la langue moderne de la haute culture. C'est là, peut-être, le plus sûr garant de son avenir de langue internationale ».

Quant aux institutions de la francophonie, il estime qu'elles sont « aujourd'hui si nombreuses qu'elles peuvent donner à l'observateur le sentiment que la cause d'un malade qui fait appel à tant de médecins ne peut être qu'une cause désespérée ! Et comment peut-on croire aussi que tant d'efforts bruyants n'ont pas pour effet d'agacer — tout en les amusant parfois — nos compétiteurs, et de relancer leur ardeur ? Une certaine discrétion ne serait pas superflue en ces sortes d'affaires ! Comment, enfin, ne pas craindre les doubles emplois, les redites et peut-être les querelles quant on sait que le Répertoire 1987 des organisations et associations francophones ne présente pas moins de 246 organisations et associations, sans que l'on puisse être d'ailleurs véritablement certain qu'elles y figurent toutes » ! ■

LANGUE ET SOCIÉTÉ

Publié par le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, ce trimestriel entend refléter le vécu linguistique des Canadiens, les informer sur ce qui se passe à cet égard dans les principaux secteurs d'activité et favoriser le dialogue entre ceux et celles qui s'intéressent à la question des langues officielles. Il s'adresse surtout aux leaders d'opinion, aux responsables politiques et administratifs, aux chefs des communautés linguistiques, aux éducateurs et aux chefs de file du secteur privé et des associations volontaires.

Les opinions exprimées par les collaborateurs de l'extérieur ne reflètent pas nécessairement celles du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs.

Rédaction

Rédacteur en chef
Lambert de Bruycker

Rédacteur en chef adjoint
John Newlove

Rédacteur principal
Stuart Beaty

Rédaction et révision
Thérèse Aquin

Entretiens et reportages
Tom Sloan

Collaborateurs régionaux
Sarah Hood, Hal Winter

Collaborateurs sectoriels
Jan Carbon, Charles Hollands, Stella Ohan, Jean-Claude Le Blanc, Jean-Guy Patenaude, Gérard Vincent

Traduction
Les Traductions Tessier Ltée

Coordonnatrice de la rédaction
Monique Joly

Production et présentation graphique
Patricia Goodman

Photo composition
Thérèse Boyer

Informatique
Craig Mackay

Couverture
Acart Graphics

Administration

Directrice des communications
Emmanuelle Gattuso

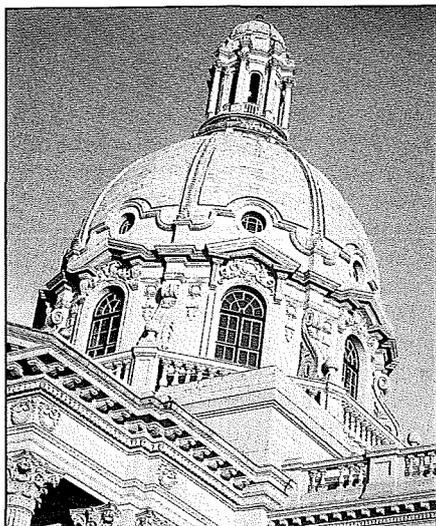
Chef des publications par intérim
Patricia Goodman

Abonnements
Hélène Léon

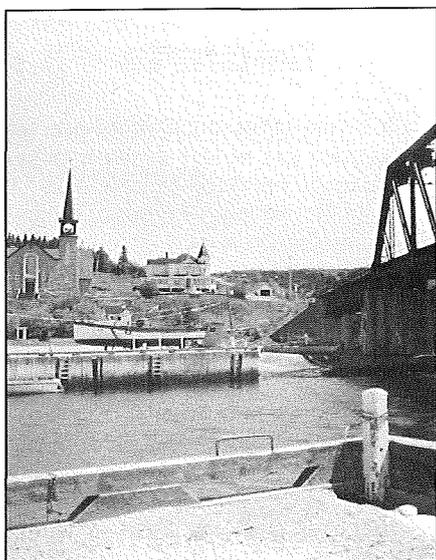
Langue et Société est une réalisation de la Direction des communications.

La reproduction totale ou partielle des textes de la revue peut être autorisée sur demande. Prière de s'adresser au rédacteur en chef ou à son adjoint, Commissariat aux langues officielles, Ottawa (Ontario) K1A 0T8. Tél. : (613) 995-7717.

© Ministère des Approvisionnements et Services Canada 1988
Imprimé au Canada
ISSN 0709-7751



Notre couverture :
Le palais législatif de l'Alberta.



Les anglophones de la Gaspésie se serrent les coudes (p. 27).

AVERTISSEMENT

La revue publie avec plaisir les lettres signées des lecteurs comportant adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve toutefois le droit de les abréger. Notre adresse : *Langue et Société*, Commissariat aux langues officielles, Ottawa (Ontario) KIA 0T8.

COMMISSAIRE AUX LANGUES
OFFICIELLES
COMMISSIONER
OF OFFICIAL LANGUAGES



LANGUE ET SOCIÉTÉ

LECTURE	2
L'éditorial du Commissaire	
La nouvelle loi et l'un de ses aspects	4
SCÈNE FÉDÉRALE	
Le projet de loi C-72	
Les rites de l'adoption	5
Le recensement de 1986	
Certaines tendances séculaires s'atténuent	6
<i>Jacques Henripin</i>	
Le multiculturalisme	
Assurer l'information des Canadiens	9
La formation bilingue à la GRC	10
DOSSIER SPÉCIAL SUR LA LANGUE DE TRAVAIL À LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE	11 à 21
LES RÉGIONS	
La loi linguistique de l'Alberta	23
L'Alliance Québec en congrès « Le Québec, c'est nous aussi »	24
Royal Orr, un président très écouté	25
La saga d'une famille acadienne	26
En Gaspésie	
Les anglophones se serrent les coudes	27
De Molière à Antonine Maillet	29
En Saskatchewan	
Un ban pour les promoteurs du bilinguisme	30
TVOntario en français	
Le résultat dépasse toutes les espérances	31
ÉDUCATION	
Le droit à l'instruction des minorités de langue officielle	33
Les programmes des langues officielles	
L'ambitieux objectif sera-t-il atteint ?	35
La langue seconde	
L'apprendre, c'est bien ; la conserver, c'est mieux	36
Un nid bien à soi au collège Heritage	37
Parler, lire et écrire le français à Toronto	39
LES MÉDIAS	
Échos de la presse	40
QUESTIONS DE LANGUE	
Les industries de la langue	42
Les beaux voyages des mots	
Des allers et retours créateurs de surprises	43
<i>René de Chantal</i>	

La nouvelle loi et l'un de ses aspects

D'Iberville Fortier

Voilà presque dix ans que le Commissaire aux langues officielles et le Comité parlementaire du Sénat et de la Chambre des communes réclamaient une mise à jour de la loi de 1969. Complétée par la Résolution parlementaire de 1973, la loi de 1969 fut un assez bon instrument de réforme au cours des années 1970. Elle devient inadéquate face aux jugements de certains tribunaux quant à son application et surtout aux dispositions linguistiques de la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982 consacrant le français et l'anglais langues officielles du Canada.

Le gouvernement aurait pu à la rigueur se contenter de présenter des amendements, il a fait beaucoup mieux. Il a déposé en juin 1987 un bon projet de loi élargie qui, dans l'ensemble, a été amélioré en Comité législatif avant de recevoir, avec l'appui des partis de l'opposition, l'aval massif du Parlement. Les incidents de parcours que l'on sait étaient prévisibles malgré l'évolution fort positive des mentalités à l'échelle nationale. Elles ont été heureusement surmontées dans le plus grand respect de l'esprit démocratique. C'est avec justesse que Keith Spicer a pu écrire après l'adoption du projet par la Chambre des communes, que M. Mulroney avait fait preuve de courage et les partis de l'opposition du sens de l'État.

La nouvelle *Loi sur les langues officielles* clarifie les obligations des institutions fédérales et les droits des citoyens. Elle y renforce l'égalité de statut du français et de l'anglais en lui donnant un caractère exécutoire auprès des tribunaux et en conférant à la plupart de ses dispositions primauté sur les autres lois.

Elle prévoit aussi une étroite collaboration du gouvernement fédéral avec les gouvernements provinciaux en faveur des minorités de langue officielle et l'engage à promouvoir la reconnaissance et l'usage de nos langues officielles dans la société canadienne tout entière. Ces nouveaux volets sont essentiels, car nos minorités de langue officielle ont besoin de compréhension et d'appui. Par ailleurs, le secteur privé et les associations volontaires, même s'ils ne sont pas

soumis à cette loi, ont aussi un grand rôle à jouer en répondant aux besoins des deux communautés linguistiques et en respectant leurs aspirations.

En somme, la loi propose un projet de société fondé sur la justice et la tolérance. Elle n'exclut pas pour autant, dans sa poursuite de l'égalité, la reconnaissance des différences et des asymétries existant entre communautés. À la vérité, certains aspects de la loi n'entreront en vigueur qu'après la promulgation de règlements. Son esprit commande qu'ils soient le plus généreux possible.

Le Commissaire, dont le mandat a été élargi et les pouvoirs renforcés, demeure au service de tous les Canadiens pour leur faire mieux connaître leurs droits et les défendre *avec eux*. En effet, les lois portent bien rarement tous leurs fruits si l'ensemble des intéressés n'en exigent le respect intégral. Certes, le Commissaire utilisera les nouveaux pouvoirs que lui a donnés le Parlement, mais il continuera à compter surtout sur la persuasion, la conciliation et les solutions négociées pour atteindre ses objectifs.

Les trois composantes de l'égalité linguistique dans les institutions fédérales, que sont le service au public, la participation équitable des membres des deux communautés et le libre choix, dans les conditions prévues par la loi, de sa langue de travail, nécessiteront des efforts renouvelés. Ce n'est pas par hasard que *Langue et Société* publie dans le présent numéro un dossier sur la question de la langue de travail. Les commissaires ont insisté tout particulièrement sur cette question dans leurs rapports annuels ainsi que dans des études et des rapports spéciaux. La nouvelle loi en reconnaît spécifiquement l'importance en consacrant pour les fonctionnaires et les employés des sociétés d'État « le droit d'utiliser, conformément à la présente partie, l'une ou l'autre ».

Il n'y a pas d'égalité véritable des deux langues sans cette liberté de choix et il n'y a pas non plus de véritable liberté de choix, à moins que les institutions ne créent des conditions propices à son exercice et que les locuteurs de chacune des deux langues ne comprennent bien l'importance de

l'enjeu et en facilitent la réalisation. C'est pour cela que nous préconisons dans notre Rapport annuel 1986 la reconnaissance d'une « obligation civique et réciproque » assumée par les membres des deux communautés linguistiques. L'emploi constant ou au moins fréquent de sa propre langue au travail permet d'en conserver la qualité et de transmettre au public les valeurs culturelles qu'elle sous-tend.

Notre dossier s'adresse sans doute surtout à nos lecteurs fonctionnaires et employés de sociétés d'État. Peut-être saura-t-il intéresser aussi tous ceux qui veulent approfondir la problématique de cet aspect de la rencontre de deux langues au service de la population et de l'État.

Nous espérons qu'il servira à relancer la recherche active d'attitudes et la mise en œuvre de solutions qui garantissent non seulement l'égalité mais aussi le respect mutuel. ■

Départs

Trois employés du Commissariat occupant des postes de haut rang l'ont quitté ces derniers mois.

À la fin de mai, le conseiller du Commissaire et ancien directeur des Affaires politiques, M. Stuart Beaty, prenait congé de ses collègues et se joignait à la Commission des droits de la personne à titre de responsable des projets spéciaux auprès du président, M. Max Yalden. M. Beaty a été un collaborateur assidu de *Langue et Société*.

Le départ de ce fidèle commis de l'État fédéral a coïncidé avec celui du chef de Cabinet du Commissaire, M^{me} Lucie Douville, qui est passée en juin au service de l'Université de Montréal comme premier ombudsman de l'établissement. Une employée du Commissariat détachée aux Affaires extérieures depuis trois ans, M^{me} Sandra Zagon, occupe depuis le 20 juin le poste de M^{me} Douville.

Fin juin, la directrice des Communications Emmanuelle Gattuso a quitté le Commissariat et accepté la vice-présidence aux Communications de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Bien qu'au regret de devoir se séparer de ces trois personnes, qui ont bien servi la cause des langues officielles pendant plusieurs années, le Commissariat leur offre tous ses vœux de succès dans la poursuite de leur carrière.

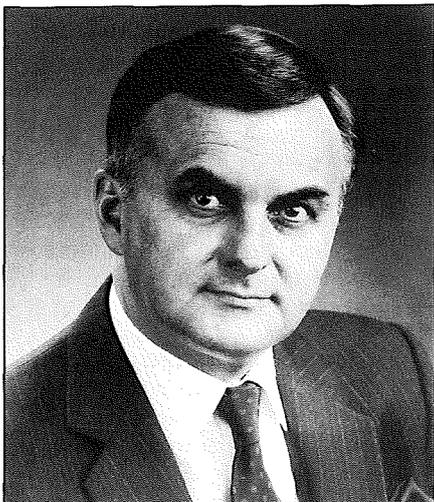
Le projet de loi C-72

Les rites de l'adoption

Tom Sloan

La première *Loi sur les langues officielles* du Canada est entrée en vigueur le 9 juillet 1969. Il a donc fallu attendre près de 19 ans une nouvelle version élargie, adoptée en troisième et dernière lecture le 7 juillet 1988. Cela faisait un peu plus d'un an que le projet de loi C-72 avait été présenté en première lecture.

Tout comme il y a vingt ans, le projet de loi a reçu l'appui de tous les partis aux Communes. L'opposition est venue de nouveau d'une petite bande de députés d'arrière-ban, pour la plupart des conservateurs. En 1969, c'est le premier ministre John Diefenbaker qui menait le bal des 17 opposants, mais en 1988, ils étaient neuf, et n'avaient point de chef.



L'hon. Ray Hnatyshyn

Pourquoi fallait-il une nouvelle loi ? De l'avis des observateurs, il s'agissait, pour l'essentiel, de réaffirmer l'engagement pris en 1969 à l'égard du bilinguisme officiel et de raffermir avant tout l'ancienne loi afin d'en supprimer les ambiguïtés et de l'adapter à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Rien d'étonnant à ce que le nouveau projet de loi, compte tenu de ses objectifs, qui comporte 45 pages, soit deux fois plus long que le texte précédent. Et pourtant, bien qu'aucune

des modifications ne s'écarte vraiment de l'esprit de la loi antérieure, elles sont toutes très importantes, à commencer par le préambule où sont précisés les objectifs de la loi et qui sera utile tant à ceux qui étudient le droit linguistique qu'aux tribunaux qui devront prendre des décisions.

Reconnaître des droits

La nouvelle loi est plus précise sur plusieurs points, notamment la reconnaissance des droits linguistiques devant les tribunaux fédéraux, le droit des Canadiens d'obtenir des services gouvernementaux dans la langue de leur choix, ainsi que le droit des fonctionnaires de travailler dans la langue officielle de leur choix, dans des limites raisonnables.

On y trouve en outre des dispositions pour rendre plus visibles et plus accessibles les services gouvernementaux bilingues et accroître la représentation des deux groupes linguistiques officiels dans la Fonction publique fédérale. La loi porte que le gouvernement fédéral a le devoir de s'employer à promouvoir l'avancement des deux langues officielles, en général, et plus particulièrement de favoriser la survie et le développement des minorités de langue officielle.

La loi comporte à cette fin toute une panoplie de dispositions, dont l'une garantit la priorité de la plupart de ses articles sur toute autre loi fédérale, sauf la *Loi sur les droits de la personne*. Dans la pratique, la loi accorde des mandats très vastes au Conseil du Trésor, au Secrétariat d'État, ainsi qu'au Commissariat aux langues officielles, et prévoit le raffermissement de la collaboration fédérale-provinciale et de la coopération entre le fédéral et le secteur privé, pour favoriser la bilinguisation.

Un jour de réjouissances

L'adoption par les Communes, en juillet, a été soulignée dans la joie par tous ceux qu'intéresse la question linguistique, notamment par les dirigeants des communautés officielles minoritaires de l'ensemble du pays. Par

contre, cet événement marquait aussi la fin d'une bataille, difficile à perdre il est vrai, mais qui n'en a pas moins semé la division. Après la deuxième lecture, à la mi-mars, le projet de loi C-72 a été confié à un comité parlementaire qui a tenu deux mois d'audiences pendant lesquelles les opposants ont qualifié le projet d'injuste à l'égard des Canadiens unilingues, prétendant même qu'il pouvait gravement miner la situation de ceux-ci dans la Fonction publique fédérale. Après les audiences, les députés d'arrière-ban ont recommencé à protester, et fin juin, ils ont présenté 136 amendements prévoyant



M. Jean-Robert Gauthier

par exemple que les Forces armées soient essentiellement unilingues anglaises et que des régions entières du pays, sauf la région de la Capitale nationale, deviennent aux fins de l'Administration, unilingues anglaises ou unilingues françaises.

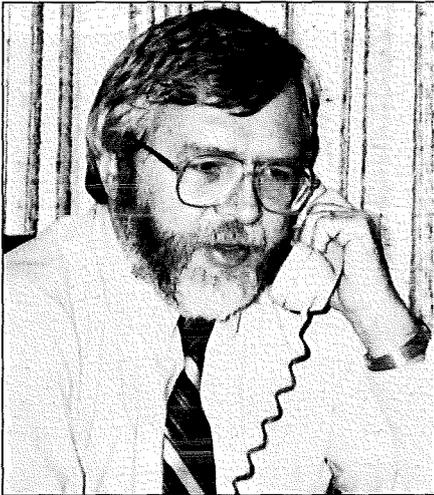
La réaction du Cabinet, le premier ministre en tête, ne s'est pas faite attendre : les propositions d'amendement ont été rapidement débattues et déboutées. Par contre, avant la troisième lecture, en juillet, le gouvernement a apporté certaines modifications au projet qui, sans satisfaire le petit groupe des opposants inconditionnels, visaient à combler certaines de ses lacunes.

L'une de ces modifications portait sur les régions du pays où le libre choix de la langue de travail chez les fonctionnaires deviendrait une simple formalité. Pour la première fois, ces régions sont précisées dans la loi dans des termes acceptables au gouvernement. En plus de la région de la Capitale nationale, elles comprennent désormais certaines parties de l'est de l'Ontario, le centre du Québec, Montréal compris, ainsi que le Nouveau-Brunswick.

Dans le but de protéger les prérogatives de certaines personnes, notamment des députés, toute modification de ces secteurs désignés ou de quelque autre règlement promulgué en vertu de la loi sera présentée au Parlement bien avant la proclamation royale, pour laisser aux parlementaires le temps de l'étudier et d'en discuter.

Les droits des unilingues

Pour répondre à ceux qui craignent que des décisions arbitraires puissent l'emporter sur les droits individuels des fonctionnaires ou des personnes cher-



M. Ernie Epp

chant un emploi au fédéral, le législateur a ajouté une disposition par laquelle toute nouvelle désignation de poste bilingue doit être reconnue « objectivement » nécessaire et qui autorise la personne unilingue à interjeter appel, s'il y a désaccord. Cette disposition découle en partie d'un cas qui s'est produit en Colombie-Britannique où un greffier de la Cour fédérale s'est vu refuser de l'avancement, à la suite de la désignation bilingue d'un poste convoité. L'affaire est encore devant les tribunaux.

De prime abord, ce souci des droits des unilingues dans une loi destinée à promouvoir le bilinguisme au Canada peut sembler un peu déplacé, mais les promoteurs de la loi nieront que ce soit le cas. L'un des arguments qu'utilisent depuis longtemps les tenants du bilinguisme institutionnel dans la loi de 1969 et dans celle de 1988 est que cet objectif ne vise aucunement à pénaliser l'unilinguisme au Canada. Nombreux sont ceux qui affirment que, dans la mesure où les dispositions de la loi s'inspirent du même principe, celle-ci se gagnera de plus en plus d'appuis dans l'opinion publique. ■

Le recensement de 1986

Certaines tendances séculaires s'atténuent

Jacques Henripin*

La démographie des groupes linguistiques a été abordée à plusieurs reprises dans *Langue et Société*. La courte analyse qui va suivre, bien que différente par son contenu, prolonge en quelque sorte l'étude de Robert Bourbeau (1983)¹. Nous avons pu utiliser les informations du recensement de 1986, publiées en avril 1988, sans toutefois recourir aux recoupements entre langue maternelle et langue au foyer auxquels Bourbeau a eu accès.

Une difficulté technique prend de l'importance avec le recensement de 1986 : les instructions du questionnaire laissaient les personnes recensées libres de déclarer plusieurs langues maternelles et plusieurs langues au foyer. Les doubles (ou triples) déclarations ne concernent que 4 ou 5 p. 100 de la population. C'est suffisant pour fausser les comparaisons avec les recensements antérieurs. Statistique Canada a produit des données « adaptées », de manière à valider le plus possible ce type de comparaisons. Cela est fort utile, mais l'adaptation ne peut être parfaite et il serait prudent de ne pas accorder d'importance à des différences mineures.

Les tendances récentes se poursuivent

Si l'on veut saisir les pièces les plus significatives de la morphologie linguistique du Canada, on peut se limiter à deux régions (Québec et reste du Canada) et à trois catégories linguistiques (anglais, français, autres langues). Cela fait six morceaux, neuf si l'on considère aussi l'ensemble du Canada.

Pour chacune de ces entités, les effectifs absolus de langue maternelle ou de langue au foyer varient dans le même sens, entre 1981 et 1986, que pendant la décennie 1971-1981 à une exception

près : le nombre de ceux qui parlent principalement le français à la maison a augmenté dans le reste du Canada. Voici les taux de croissance annuels des deux minorités les plus importantes :

Langue anglaise, Québec :		
	1971-1981	1981-1986
maternelle	-1,2 %	-0,8 %
au foyer	-0,9 %	-0,3 %
Langue française hors du Québec :		
	1971-1981	1981-1986
maternelle	+1,2 %	+0,1 %
au foyer	-0,1 %	+0,2 %

Notons en particulier :

a) que les Anglo-Québécois perdent toujours moins quand on considère la langue parlée au foyer plutôt que la langue maternelle, alors que c'est le contraire pour les francophones hors du Québec, en 1971-1981 ;

b) que le taux de décroissance des Anglo-Québécois s'est réduit du tiers ou des deux tiers, suivant qu'on considère la langue maternelle ou la langue au foyer. Cela est principalement imputable au fait que l'émigration nette des Québécois de langue maternelle anglaise est passée de 16 000 par an en 1971-1981 à 8 000 en 1981-1986.

c) que les effectifs de ceux qui parlent surtout le français chez eux, hors du Québec, ont augmenté, alors qu'ils avaient diminué au cours de la décennie précédente.

Homogénéisation des deux régions

Comme le montre le tableau 1, le Québec continue à se franciser et le

*Jacques Henripin est professeur au Département de démographie de l'Université de Montréal.

reste du Canada à s'angliciser. C'est là un phénomène séculaire qui avait été démontré par Lachapelle et Henripin (1980)² ; ces tendances se poursuivent, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque les phénomènes ne sont pas beaucoup modifiés. Rappelons qu'au Québec, le groupe français est défavorisé par les transferts linguistiques, mais que les effets de ces mouvements sont plus que compensés par l'émigration des anglophones. Dans le reste du Canada, transferts linguistiques et migrations favorisent le groupe de langue anglaise. En 1986, au Québec, 82,8 p. 100 de la population est de langue française (maternelle ou au foyer) ; c'est 2 p. 100 de plus qu'il y a 15 ans. On pourra également noter, au tableau 1, que cette francisation est encore plus marquée dans la région de Montréal que dans l'ensemble du Québec. Dans le reste du Canada, l'anglais fait des gains à peu près comparables. En 1986, 88,6 p. 100 de la population y parle principalement l'anglais au foyer et 80 p. 100 a cette langue comme langue maternelle.

Les groupes minoritaires perdent évidemment de l'importance. Il faut cependant signaler que si l'on se fie aux informations « adaptées » de Statistique Canada, la perte de poids des anglophones s'est ralentie au Québec : aussi bien pour la langue au foyer que pour la langue maternelle, le groupe anglais de cette province avait perdu 0,2 point procentuel par an entre 1971 et 1981 ; il vient d'en perdre 0,1 seulement, par an, entre 1981 et 1986. Dans le reste du Canada, le groupe français compte pour peu de chose en termes démographiques, du moins dans ce grand ensemble : 5,0 p. 100 si l'on considère la langue maternelle ; 3,6 p. 100 si l'on tient plutôt compte de la langue au foyer.

Les francophones sont donc trois ou deux fois moins nombreux (suivant la caractéristique linguistique considérée) que les personnes d'« autres » langues dans le « reste » du Canada. Ces dernières ont tendance à y perdre de l'importance, mais elles en gagnent un peu au Québec, où elles représentent cependant une moindre fraction de la population.

La robustesse des langues

Les différentes langues parlées au Canada persistent avec plus ou moins de vigueur. À vrai dire, il n'y a que l'anglais qui soit vraiment vigoureux partout au Canada. Cette langue fait même, dans toutes les provinces, des gains relativement importants : au fil du temps, des personnes ayant une

TABLEAU 1

Pourcentage que représentent certains groupes linguistiques, Canada, Québec, reste du Canada, Montréal et Toronto, 1971, 1981 et 1986

LANGUES ET RÉGIONS	Langue maternelle			Langue au foyer		
	1971	1981	1986	1971	1981	1986
CANADA						
Anglais	60,1	61,3	62,1	67,0	68,2	68,9
Français	26,9	25,7	25,1	25,7	24,6	24,0
Autres	13,0	13,0	12,8	7,3	7,2	7,1
QUÉBEC						
Anglais	13,1	11,0	10,4	14,7	12,7	12,3
Français	80,7	82,4	82,8	80,8	82,5	82,8
Autres	6,2	6,6	6,8	4,5	4,8	4,9
RESTE DU CANADA						
Anglais	78,3	79,4	80,0	87,2	88,2	88,6
Français	6,0	5,3	5,0	4,3	3,8	3,6
Autres	15,7	15,4	14,9	8,5	8,1	7,8
MONTRÉAL						
Anglais	21,7	18,2	17,0	24,9	21,7	20,8
Français	66,3	68,8	69,7	66,3	68,9	69,7
Autres	12,0	13,0	13,4	8,8	9,3	9,5
TORONTO						
Anglais	73,8	72,0	72,1	81,8	81,6	82,2
Français	1,7	1,5	1,6	0,8	0,7	0,8
Autres	24,5	26,5	26,3	17,4	17,7	16,9

Source : Recensements du Canada 1981 et 1986 (données de 1986 « adaptées »)

autre langue maternelle, adoptent l'anglais au foyer et cette langue d'adoption devient la langue maternelle de leurs enfants. Le français arrive tout juste, lui, à se maintenir et seulement au Québec. Dans cette province, les pertes qu'il fait au profit de l'anglais sont à peu près exactement compensées par les gains obtenus aux dépens des tierces langues. Dans les autres provinces, le français a un taux de persistance plutôt faible ou très faible, si l'on excepte le Nouveau-Brunswick, où la résistance de la langue française est remarquable. Quant aux langues tierces, cette résistance est faible partout, mais à des degrés divers.

La robustesse des langues peut être mesurée d'une façon simple : il s'agit de diviser les effectifs de langue au foyer X par les effectifs de langue

maternelle X. Si le rapport est supérieur à l'unité (cas de l'anglais), la langue concernée fait des gains nets sur les autres ; si le rapport est inférieur à l'unité, la langue en question fait des pertes, celles-ci étant d'autant plus rapides que le rapport est petit. Ce rapport a reçu un nom : l'indice de continuité linguistique. On en trouvera la valeur pour les segments de la population canadienne que nous avons déjà utilisés dans le tableau 2.

La valeur de cet indice s'est très peu modifiée depuis 1971, à une exception près : l'indice des Anglais du Québec est passé de 1,125 en 1971 à 1,188 en 1986. Cela doit s'expliquer en bonne partie par la forte émigration des Québécois de langue maternelle anglaise au cours de cette période. Voici quelques observations sur les indices du tableau 2.

1. Seul l'anglais est gagnant.

2. Il gagne relativement plus au Québec (19 p. 100) que dans le reste du Canada (11 p. 100) parce que, toute proportion gardée, les effectifs des groupes linguistiques où il puise sont beaucoup plus nombreux.

3. Par rapport à ses effectifs de langue maternelle, le français subit une perte nette de 28 p. 100 dans le « reste du Canada » ; il n'est ni gagnant ni perdant au Québec.

4. Les « autres » langues perdent autant au Québec (28 p. 100), mais bien davantage dans le reste du pays (48 p. 100).

5. Hors du Québec, le français résiste donc mieux que les autres langues.

Prenons cette dernière valeur pour illustrer de façon concrète ce que l'indice signifie : sur un groupe de 100 personnes de langue maternelle tierce vivant hors du Québec, la moitié ont adopté l'anglais comme langue au foyer. En fait, l'abandon de la langue maternelle (du moins comme langue principalement parlée à la maison) est plus importante (de l'ordre de 70 p. 100), mais nous ne pouvons ici le démontrer.

Le Nouveau-Brunswick et l'Ontario

Signalons que l'indice de continuité du français est loin d'être le même partout dans le « reste du Canada ». La perte nette qu'il traduit (par rapport aux effectifs de langue maternelle française) n'est que de 7 p. 100 pour le Nouveau-Brunswick. Les Acadiens manifestent ainsi une résistance à l'adoption de l'anglais qui est aussi remarquable par sa force que par sa stabilité, au moins depuis 1971.

En 1986, l'Ontario comptait un peu plus de la moitié (51 p. 100) des francophones vivant hors du Québec (langue au foyer). Leur nombre avait diminué entre 1971 et 1981, mais il a légèrement augmenté entre 1981 et 1986, pour atteindre 341 000. Compte tenu des moyens mis en place, dans cette province, pour faciliter la vie en français, il serait intéressant de vérifier si les Franco-Ontariens résistent mieux à l'assimilation. Il est trop tôt pour se prononcer ; mais on peut tout de même constater que la fraction de représentant les francophones dans l'ensem-

TABLEAU 2

Effectifs de langue maternelle ou de langue au foyer et indice de continuité linguistique, Canada, Québec, reste du Canada, 1986

LANGUES ET RÉGIONS	Effectifs (en milliers) de langue:		Indice de continuité linguistique	
	maternelle	au foyer	Non corrigé*	Corrigé
ANGLAIS				
Canada	15 710	17 250	1,098	1,111
Québec	679	797	1,174	1,188
Reste du Canada	15 031	16 453	1,095	1,107
FRANÇAIS				
Canada	6 355	6 016	0,947	0,958
Québec	5 409	5 343	0,988	1,000
Reste du Canada	946	672	0,710	0,718
AUTRES LANGUES				
Canada	3 245	1 756	0,541	0,547
Québec	445	315	0,708	0,717
Reste du Canada	2 800	1 442	0,515	0,521
TOTAL	25 309	25 022	-	-

* L'indice a été corrigé pour tenir compte du fait que la somme des effectifs de toutes langues est plus grande pour les langues maternelles que pour les langues au foyer ; c'est une anomalie statistique qui appelle une correction.

Source : Recensement du Canada 1986 (données « adaptées »).

ble de la population, est restée presque stable entre 1981 et 1986 (3,9 à 3,8 p. 100), alors qu'elle avait diminué de 4,6 à 3,9 p. 100 entre 1971 et 1981. Compte tenu de la durée inégale de ces deux périodes, on peut dire que la vitesse à laquelle les Franco-Ontariens perdent du poids est devenue trois fois plus faible. D'autre part, — et cela est sans doute plus significatif, — l'indice de continuité linguistique a légèrement augmenté : il est passé de 70,5 p. 100 en 1981 à 71,1 p. 100 en 1986, alors qu'il avait diminué entre 1971 et 1981. Il serait hasardeux de tirer de ces mouvements récents des conclusions péremptives, mais on ne peut manquer d'en être intrigué. Peut-être, après tout, certaines mesures sont-elles efficaces ?

Les autres provinces

Pour en revenir aux pertes telles qu'elles sont définies plus haut, après le Nouveau-Brunswick viennent : Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario (20 à 30 p. 100) ; l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba et les Territoires-

du-Nord-Ouest (40 à 46 p. 100) ; enfin l'Alberta, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Yukon (55 à 60 p. 100). Il s'agit parfois de très petits nombres : dans les territoires, à Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan, il y avait, en 1986, moins de 10 000 personnes qui parlaient principalement le français au foyer.

Bilinguisme anglais-français

Le bilinguisme anglais-français augmente constamment, au Canada, depuis au moins 15 ans : 13,4 p. 100 des habitants du Canada étaient bilingues en 1971 ; 15,3 p. 100 en 1981 ; 16,2 p. 100 en 1986. Mais ce comportement linguistique est très inégal suivant les régions et les groupes linguistiques. La province de Québec a 34,5 p. 100 de bilingues ; le reste du Canada, 9,9 p. 100.

Dans ces provinces majoritairement anglaises, quatre francophones sur cinq sont bilingues ; mais 6 p. 100 des non-Français le sont aussi. Au Québec, les non-francophones sont deux fois plus bilingues (environ 60 p. 100) que les

francophones (environ 30 p. 100). L'unilinguisme anglais est peu fréquent : 6 p. 100 de la population seulement est dans ce cas, mais cela constitue tout de même un tiers des non-francophones.

Conclusion

Le recensement de 1986 ne révèle pas de phénomène étonnant. Il confirme que les tendances observées dans un passé récent se poursuivent. Parmi celles-là, les plus importantes sont probablement la francisation du Québec (de Montréal en particulier) et historiquement l'anglicisation du reste du Canada. Cela n'empêche cependant pas le progrès parfois remarquable du bilinguisme.

Autres constatations importantes : la remarquable résistance des Acadiens du Nouveau-Brunswick et le pourcentage des francophones dans la population ontarienne qui est resté presque stable entre 1981 et 1986. Ailleurs, on constate l'érosion des francophones par l'abandon de la langue maternelle comme langue principale. Dans certaines provinces, ils ne comptent plus que sur des effectifs bien réduits. Sauf si des courants migratoires viennent renforcer ces groupes, les pertes se poursuivront au rythme d'environ la moitié des membres de chaque génération. Ce sont presque tous les groupes francophones de l'Ouest qui sont ainsi menacés.

Les anglophones du Québec ne sont pas dans la même situation. Leur concentration à Montréal forme une masse considérable : 600 000 personnes qui font un léger gain net dans leurs échanges linguistiques avec les francophones et qui en outre absorbent les trois quarts des allophones. Ils ne sont à vrai dire menacés que par leur propre émigration et celle-ci s'est, semble-t-il, fortement réduite récemment. ■

Références

¹ Bourbeau, Robert, « Les transferts linguistiques au Canada », *Langue et Société*, no 11, automne 1983, pp. 14-22.

² Lachapelle, Réjean et Jacques Henripin, *La situation démographique linguistique au Canada. Évolution passée et prospective*, Montréal, l'Institut de recherches politiques, 1980.

Le multiculturalisme

Assurer l'information des Canadiens

Stella Ohan

Le projet de loi C-93 sur le multiculturalisme a été adopté en juillet. On se souvient qu'après la deuxième lecture, le projet de loi C-93 avait été envoyé, en mars dernier, pour examen au Comité législatif présidé par le député d'Edmonton Nord et ancien ministre d'État au Multiculturalisme, l'honorable Steve Paproski.

Les audiences publiques du Comité ont permis aux parlementaires de prendre connaissance de l'éventail des réactions suscitées par le dépôt du projet de loi C-93 en décembre dernier, réactions dont la presse avait largement fait écho.

Les détracteurs du projet de loi C-93 lui reprochaient son caractère purement incitatif et déploraient l'absence d'un mécanisme efficace de contrôle de sa mise en œuvre. Ils regrettaient surtout le refus du gouvernement de créer un poste de Commissaire du multiculturalisme à l'instar du Commissaire aux langues officielles. Toutefois, puisque plusieurs intervenants attachaient beaucoup d'importance à l'existence d'un mécanisme de contrôle indépendant du gouvernement, ils ne voyaient pas d'inconvénient à ce que la Commission des droits de la personne soit mandatée par la loi pour jouer le rôle d'ombudsman en matière de multiculturalisme.

Ceux qui voyaient dans ce projet de loi le couronnement de leurs efforts en vue de la consécration législative de ce qui ne fut jusque-là qu'une simple déclaration politique sur le multiculturalisme, mettaient en garde les sceptiques contre la possibilité de le mettre en péril par une critique trop courte.

Le Commissaire aux langues officielles a accepté l'invitation du Comité à témoigner devant lui. Comparaisant le 28 avril dernier, il a réitéré son appui à une politique du multiculturalisme pourvu qu'elle se fasse dans le respect du bilinguisme officiel et que les nouveaux venus puissent apprendre nos langues officielles et les valeurs culturelles qu'elles véhiculent. Selon

lui, « l'attitude des Canadiens à l'égard de la politique du multiculturalisme et du bilinguisme officiel et leur perception de ces politiques pourraient s'améliorer sensiblement grâce à une campagne d'information bien orientée ». Il a de plus souligné l'importance de mettre en évidence les réalisations de nos artistes et de nos créateurs afin de renforcer notre identité nationale.

Après avoir entendu de nombreux témoignages, dont ceux du Conseil canadien du multiculturalisme, du Conseil ethnoculturel canadien, du Commissaire des droits de la personne et de nombreux organismes ethniques, le Comité a recommandé quelques précisions que le gouvernement a consenti à incorporer au projet de loi C-93. ■

L'actualité pétrolière dans les deux langues

La Fondation des communications sur les ressources pétrolières de Calgary offre une revue de 64 pages, tout en couleur, intitulée *Défi à notre industrie pétrolière : L'ère nouvelle*, accompagnée d'un Guide de l'enseignant.

Ce document d'actualité abondamment illustré fait le point sur l'industrie pétrolière, son évolution, sa production et ses produits et constitue un coup d'œil sur l'avenir du pétrole.

Fait intéressant, cette publication, populaire auprès des enseignants — elle est utilisée dans 10 p. 100 des écoles du Canada et en est à sa troisième édition (révisée) — est distribuée en anglais ou en français, tout comme le Guide de l'enseignant.

La formation bilingue à la GRC

Mary Lee Bragg

Les recrues suivront un cours de langue seconde avant d'entreprendre leur formation policière à Regina.

Le Commissaire de la GRC, Norman Inkster, décrit la situation qui prévalait à l'école de formation de la « Police Montée », à Regina, à la fin des années 1950 : « Mon intérêt pour la question des langues officielles remonte en fait à l'époque de ma formation comme recrue. N'importe qui pouvait voir que les francophones devaient surmonter un handicap énorme, dans ce milieu. »

Tractions et parades

À l'époque, la formation se faisait uniquement en anglais et les sanctions, en cas de non respect d'un ordre, même d'un ordre non compris, allaient de la série de tractions aux parades supplémentaires. Depuis un an, M. Inkster dirige les destinées de la GRC et c'est avec fierté qu'il parle des changements introduits à l'école de formation comme exemples de l'évolution de l'attitude du corps policier à l'égard des langues officielles. Dès septembre 1988, toutes les recrues de la GRC suivront l'entraînement de base dans la langue officielle de leur choix.

« Nous voulons des agents compétents ; il faut donc les former dans la langue qu'ils comprennent le mieux », précise M. Inkster.

À la division Dépôt, c'est-à-dire l'école de Regina, la formation se donne en français aussi bien qu'en anglais depuis près de deux décennies. Cependant, les aléas de la programmation ont parfois suscité des situations comme celle signalée au commissariat il y a deux ans : un groupe de 28 francophones et de quatre anglophones ont suivi un cours de formation en anglais uniquement.

L'esprit de la loi

Avec M. Inkster, il est peu probable qu'une situation de ce genre ne se reproduise. Depuis sa nomination en septembre 1987, le Commissaire a montré qu'il attachait une grande importance au respect de l'esprit de la



Le Commissaire Inkster

Loi sur les langues officielles.

Dans le cadre du programme de formation en langues officielles destiné aux cadets et lancé en avril 1988, toutes les nouvelles recrues de la GRC bénéficieront d'une formation dans la langue officielle seconde, avant d'entreprendre leur formation policière à Regina. Ainsi, les nouvelles recrues suivront 200 heures de cours en langue seconde et les candidats qui posséderont les aptitudes nécessaires seront autorisés à poursuivre leur formation linguistique jusqu'à la norme acceptée par la Fonction publique.

La GRC recrute aussi des francophones et des personnes bilingues : progressivement s'efface l'ancienne image de château-fort anglophone. « Notre organisme est l'image de la société

qu'il sert », explique M. Inkster, qui fait allusion au grand nombre de recrues potentielles que constituent les diplômés des écoles d'immersion. Il fait remarquer que la proportion de gendarmes bilingues augmente : elle était de 20,7 p. 100 en 1987 et est passée à 22,1 p. 100 en 1988.

Même si ce pourcentage semble modeste, le Commissaire s'empresse de préciser que plus de 60 p. 100 du personnel régional de la Gendarmerie royale est en poste à l'ouest de Winnipeg. Nombre de ces employés s'acquittent de tâches policières assumées par les sûretés provinciales et municipales, en Ontario et au Québec. Puisque la population desservie est surtout anglophone, c'est aussi le cas de la force constabulaire. M. Inkster est originaire de Winnipeg et a commencé sa carrière dans la GRC en Alberta.

... dans la langue de son choix !

La GRC s'est fixée comme objectif d'avoir un effectif francophone de 20,8 p. 100, au lieu de la norme de 26 p. 100. M. Inkster se donne jusqu'en 1996 pour atteindre cet objectif. Par contre, la participation accrue des francophones dans la GRC n'est qu'un volet d'un programme qui vise à reconnaître le fait que « pour servir adéquatement la population, nous devons la servir dans la langue de son choix ».

À ceux qui critiquent la GRC pour l'importance qu'elle accorde au bilinguisme à ses échelons les plus élevés, M. Inkster réplique qu'un unilingue anglophone « peut faire une excellente carrière et passer de constable à sous-commissaire, dans l'Ouest. Il est triste de constater que pour un unilingue francophone, les perspectives de carrière ne sont pas aussi bonnes ».

En matière de langues officielles, M. Inkster parle souvent de sensibilité et de réceptivité culturelles, ainsi que de l'importance d'une attitude constructive.

Il nous raconte une anecdote au sujet d'une lettre anonyme d'un certain « constable Bonhomme » qui, loin de ses foyers à la Noël, a choisi de ne pas répondre chaleureusement aux souhaits des Fêtes envoyés au personnel par l'officier commandant... en anglais uniquement. « J'en ai discuté avec l'officier, » ajoute M. Inkster. « Il était étonné, mais il a fini par comprendre. Désormais, tous les messages personnels de ce genre seront acheminés dans les deux langues officielles. »

À son sourire décidé, on sait qu'il en sera ainsi. ■

**LA LANGUE DE
TRAVAIL AU
FÉDÉRAL**



**Français
English**

Pour travailler dans sa langue au gouvernement fédéral

Rompre avec une vieille habitude

D'Iberville Fortier

Depuis 20 ans, les habitudes de travail des fonctionnaires fédéraux se sont étonnamment transformées. Vers la fin des années 1960, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme constatait que le français n'avait jamais vraiment eu le statut de langue officielle ou de langue de travail dans la Fonction publique et qu'en conséquence, la langue et la culture des Canadiens français n'avaient pour ainsi dire jamais pris racine au travail dans l'Administration fédérale. Quels que soient le statut et l'usage du français sous ce rapport en 1988, la situation est bien différente de ce qui prévalait il y a une génération. Les Canadiens d'expression française sont mieux représentés dans l'ensemble de l'appareil fédéral ; on leur procure généralement les moyens de travailler dans leur langue et le nombre de collègues anglophones capables de maîtriser le français est plusieurs fois supérieur à ce qu'il était autrefois ; fait à remarquer, l'état d'esprit a lui-même changé. La nécessité et l'efficacité du français dans la conduite des affaires de l'État ont été démontrées. Il serait exagéré de dire que le français est « arrivé », mais il ne fait plus de doute qu'il s'achemine allègrement vers le statut de langue officielle et d'usage plus généralisé dans la Fonction publique.

Dans les deux sens

Il faut louer la Commission d'avoir souligné non seulement l'importance d'accroître le nombre de francophones dans la Fonction publique pour bien servir la population de langue française, mais également d'avoir saisi la nécessité de s'attaquer en profondeur à son organisation durant plusieurs années. Cela veut-il dire qu'il ne reste plus personne à convaincre du bien-fondé de l'entreprise et du prix à payer pour la réaliser ? Non, si l'on se fie au débat qui a entouré le projet de loi C-72 sur les langues officielles. Les Canadiens n'ont pas encore tous saisi pourquoi et jusqu'à quel point l'égalité du français,

en tant que langue officielle du Canada, exige que les francophones puissent, *dans des limites bien définies*, employer leur langue au travail. Pourtant, paradoxalement, personne ne remet en doute le principe selon lequel les fonctionnaires anglophones peuvent, dans les mêmes limites générales, utiliser l'anglais. La logique fondamentale de l'égalité des langues officielles doit s'appliquer dans les deux sens, avec les adaptations qui s'imposent, mais cela semble dans les faits plus difficile à faire accepter que n'importe quelle mesure administrative. Il est possible que certaines leçons ne soient jamais vraiment apprises, qu'il faille les réapprendre tous les 10 ou 20 ans.



La raison est demeurée la même

Quelles que soient les circonstances, la raison invoquée pour déclarer, comme le fait la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, que « le français et l'anglais sont les langues de travail des organismes fédéraux » est demeurée la même. Pendant nombre d'années, on a cru que tout francophone souhaitant être fonctionnaire apprendrait automatiquement tôt ou tard un peu d'anglais et que tout travail sérieux présenté en français n'aboutirait nulle part. C'était non seulement priver la Fonction publique fédérale de nombreux candidats excellents mais aussi

utiliser insuffisamment le personnel d'expression française et donner d'Ottawa, aux francophones, l'image d'une administration essentiellement étrangère, voire oppressive. Dans l'esprit des commissaires, cela menait inévitablement à la polarisation de l'État fédéral. Pour eux la réponse était claire : il fallait d'abord accorder au français le statut de langue officielle, au même titre que l'anglais, et ensuite, modifier le milieu de travail de la Fonction publique en veillant à ce que le français soit pleinement utilisé dans les communications, tant internes qu'externes.

Le plan de la Commission comportait quatre volets : instaurer des services francophones, pour créer un milieu linguistique propice ; accroître la présence des francophones dans l'ensemble de l'appareil fédéral ; hausser le niveau de bilinguisme des anglophones occupant des postes essentiels et pourvoir les fonctionnaires en documentation et matériel bilingue. Contrairement à ce qu'on pense, l'essentiel de ce plan a été suivi depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les langues officielles*, en 1969 : les conditions fondamentales d'une « association » linguistique au travail existent. Depuis 1973, un régime linguistique à la carte, le français ou l'anglais ou les deux à la fois, a remplacé un peu partout les équipes de langue française dans les secteurs où les deux langues sont largement utilisées ; cette formule exige que les surveillants concernés soient bilingues.

Aborder le problème sous ses aspects humains

On aurait pu éviter bien des articles de journaux inutiles si le dépôt du projet de loi C-72, en 1987, avait été accompagné de quelques fiches indiquant les secteurs bilingues, la répartition régionale des fonctionnaires francophones et anglophones, le nombre de postes bilingues à des fins de surveillance et la proportion de ces postes déjà occupés par des titulaires bilingues. Mais un doute subsistera toujours dans l'opinion publique sur la place légitime que pourrait prendre le français dans une administration qui a d'autres chats à fouetter. La question ne saurait évidemment être passée sous silence. Dans le présent numéro de *Langue et Société*, nous l'examinons sous plusieurs angles. Cette question va au delà des réponses administratives et techniques ; pour atteindre une collaboration féconde des employés des deux groupes linguistiques, il faut aborder le problème sous ses aspects humains.

Pour que le droit à la langue de travail inséré dans la nouvelle loi devienne réalité, il est nécessaire de comprendre la dynamique interpersonnelle qui permet d'aboutir au travail à l'usage équitable des deux langues.

L'expérience laisse croire qu'il faut plus qu'une organisation souple, c'est-à-dire des personnes et une documentation bilingues, pour contrebalancer la suprématie traditionnelle de l'anglais en tant que langue de travail à l'extérieur du Québec. Ce que nous cherchons, ce sont de nouveaux moyens de mettre fin à de vieilles habitudes ; voilà pourquoi cet aspect demeure l'un des problèmes les plus épineux de notre réforme linguistique. Nous ne savons que trop bien que la seule vraie discipline est celle qu'on s'impose à soi-même. Que l'on soit francophone et désireux d'utiliser sa langue dans son travail ou que l'on soit anglophone et que l'on ait besoin de mettre en pratique le français appris, il n'y a pas d'excuse, il faut foncer pour faire le premier pas. Il y aura des heurts, des malaises de part et d'autre, mais à notre avis, la meilleure chose à faire est de les exprimer et d'en discuter.

Le français gagne du terrain

Là où l'organisme peut être le plus utile, c'est en donnant des raisons et des occasions d'échapper à la domination linguistique par la majorité. Les unités dites francophones y sont parvenues dans une grande mesure faisant la preuve que le français pouvait être vraiment une langue de travail au gouvernement fédéral. Le même principe peut s'appliquer tout aussi bien à une échelle plus réduite dans les régions désignées : des équipes travaillant en français, des projets réalisés en français, des réunions en français, des semaines ou des jours où on incite les employés à utiliser le français. Voilà des décisions institutionnelles réfléchies, visant à accorder au français la préférence recherchée.

Même si les données statistiques récentes ne sont pas très explicites, il existe suffisamment de preuves indirectes montrant que le français gagne du terrain comme langue de travail pour que nous puissions espérer que le « droit » accordé par la nouvelle loi ne sera pas simplement exercé, mais apprécié. Par contre, que pourrait-on gagner à transformer l'association actuelle relativement harmonieuse, mais inégale, en champ de bataille linguistique ? Le pouvoir d'éviter pareille folie appartient, non pas à la loi, mais à chaque fonctionnaire. ■

De Laurendeau-Dunton au projet de loi C-72, il y a choix et « choix »

Stuart Beaty

Le comité législatif chargé d'étudier la nouvelle *Loi sur les langues officielles* a jugé important d'y préciser les « régions bilingues », celles où les fonctionnaires fédéraux peuvent choisir leur langue de travail. La loi comporte donc une annexe sur les régions linguistiques (langue de travail), dont le concept a été énoncé à l'époque où le principe du choix avait pour la première fois été approuvé par tous les partis dans une résolution adoptée en 1973 et ultérieurement précisée dans la ligne de conduite publiée par le Conseil du Trésor en 1977. Grosso modo, sont désignés régions bilingues la région de la Capitale nationale, le Nord et l'Est de l'Ontario, l'île de Montréal, les Cantons de l'Est, la Gaspésie et certains secteurs de la Côte Nord, au Québec, ainsi que le Nouveau-Brunswick. En effet, le comité a bien rappelé que la nouvelle loi, qui préciserait et raffermirait le grand principe de l'égalité des langues officielles, n'apporterait aucune modification radicale des règles du jeu.¹

En fait, on observe une continuité remarquable entre les conclusions et les recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton et celles énoncées depuis 1970-1971 dans les rapports annuels² du Commissaire aux langues officielles et les règles sur la langue de travail maintenant inscrites dans la *Loi sur les langues officielles*. Dans *Le monde du travail*, la Commission exprime clairement ses réflexions sur cette question essentielle : doit-on restreindre l'égalité du français et de l'anglais au droit de la population de recevoir des services dans l'une ou l'autre langue ? Est-il réaliste de supposer qu'une administration qui, à l'interne, fonctionne dans une langue uniquement, sera tout aussi capable de servir de façon crédible les Canadiens de l'autre groupe linguistique ? La Commission n'a pu que répondre non aux deux questions, et rien de ce qui

s'est produit depuis 20 ans ne lui a donné tort.

La logique de l'égalité

En partant du principe que l'égalité des langues officielles devait, en toute conscience, s'appliquer aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Fonction publique, la Commission, de même que tous les administrateurs de la *Loi sur les langues officielles* qui se sont succédé, ont dû s'attacher à régler un autre ensemble de questions. Puisqu'il était évidemment impossible que chaque fonctionnaire puisse en toute liberté travailler en français ou en anglais, quels seraient les degrés de choix à la fois justes et pratiques, de quelle façon devrait-on les définir et les structurer, quelles seraient les conséquences administratives de ces décisions ?



Trois grands facteurs ont guidé la ligne de conduite fédérale sur la langue de travail. Le premier est qu'il ne peut y avoir de choix réel si l'un des deux groupes linguistiques est tout au plus à peine représenté au travail. Le



deuxième est qu'en règle générale, le français part avec un handicap, en tant que langue de travail, tant par le nombre de personnes que par rapport à la tradition de la Fonction publique. Le troisième est qu'il ne suffit pas de déclarer « bilingues » certaines régions, c'est-à-dire celles où le choix est possible ; il faut créer un milieu adéquat, pour que le droit de choisir puisse être exercé.

Une bonne part des francophones et des anglophones qui ont formulé des critiques à l'égard du projet de loi C-72 semblaient ne pas avoir saisi que la *Loi sur les langues officielles* de 1969 avait toujours été appliquée avec souplesse et nuance, et même de façon asymétrique, du moins en ce qui a trait à l'*objectif* de l'égalité de traitement du français et de l'anglais.

Adaptation régionale

Nulle part cet objectif n'est plus clair que dans la façon dont est établie la ligne de conduite fédérale sur la langue de travail. Tout d'abord, à l'interne, le choix entre le français et l'anglais est restreint aux régions bilingues du pays où il se justifie logiquement. À cet égard, il n'y a pas de région bilingue à l'ouest de l'Ontario ou à l'est du Nouveau-Brunswick.

En conséquence, il n'est pas nécessaire, pour respecter la loi ou la ligne de conduite, que soient bilingues les surveillants des fonctionnaires dont la langue est celle de la minorité, à l'extérieur des régions ainsi désignées, que ce soit en Alberta, au Québec ou à Terre-Neuve. Ces fonctionnaires peuvent demander certains services personnels dans leur propre langue, dans les régions qu'on pourrait qualifier d'unilingues, mais pour l'essentiel, la langue de travail de ces régions serait celle de la majorité de la province. Modéré, raisonnable et réaliste, n'est-ce pas ?

La possibilité de choisir

Quoi qu'en disent ses détracteurs, la *Loi sur les langues officielles* du Canada n'a jamais visé l'impossible, probablement parce que s'attacher à ce que le possible devienne réalité constitue déjà une tâche énorme. En effet, faire en sorte que le français devienne au fédéral une langue de travail tout autant que l'anglais s'est avéré une entreprise de taille. Même au Québec, où la grande majorité des fonctionnaires sont francophones, l'anglais était souvent de rigueur, au début des années 1970.

Bien avant que le gouvernement du Québec n'institue ses programmes de francisation au travail, le gouvernement

fédéral avait un programme expérimental de services en français qui, à son point culminant, touchait quelque 28 000 fonctionnaires : motivation plus que suffisante pour que l'administration fédérale se dote d'une documentation bilingue et de règles de communication (ou d'un régime linguistique) sans lesquelles on ne saurait même concevoir de lignes de conduite sur la langue de travail. À l'approbation, en 1973, de la Résolution du Parlement, on a conclu que l'expérience des services en français avait atteint son objectif (donner sa chance au français dans la Fonction publique) ; on y a donc officiellement mis fin. Ultérieurement, on a essayé de réintroduire à grande échelle une version modifiée, les « services travaillant en français », mais l'idée a été abandonnée parce que trop ambitieuse, lorsque le Conseil du Trésor a publié, en 1977, ses nouvelles lignes de conduite sur les langues officielles. Cependant, ces lignes de conduite n'interdisent pas la mise sur pied de services de ce genre, sur une base volontaire et sélective.

La pierre angulaire de la ligne de conduite canadienne, en régions bilingues, est que les deux groupes linguistiques doivent vraiment travailler ensemble. Ceux qui préconisent un régime de travail où les deux langues seraient séparées, par secteur ou région, auraient tout intérêt à évaluer les résultats du modèle belge qui, officiellement, se qualifie de bilingue et qui, même s'il convient à la Belgique, n'en demeure pas moins un régime de langues « séparées mais égales », un régime de non-communication.

Bien sûr, encourager les membres de communautés linguistiques différentes à collaborer dans une même institution ou entreprise a son prix. Il faut d'abord une compréhension et un respect mutuels : il n'est qu'à se rappeler le pénible débat sur le projet de loi C-72 pour comprendre que ce prix ne peut se chiffrer en argent.

Faire en sorte que le français devienne une langue viable à l'échelon national de l'administration publique a également son prix. Encore là, la nouvelle *Loi sur les langues officielles* ne fait qu'officialiser la création d'un milieu propice, indissociable, depuis 1969, de la ligne de conduite sur la langue de travail : préparation des documents bilingues et mise en place des services internes et d'une infrastructure de surveillance bilingue dans les régions ainsi désignées. Une bonne part de l'infrastructure existe maintenant : la documentation essentielle et les usages linguistiques appropriés à la

communication écrite. Cependant, il ne faudrait pas ménager les efforts, tant dans l'application (du côté francophone) que dans l'acceptation (chez les anglophones) de ce principe. Cette volonté de partager la responsabilité du fonctionnement du régime demeure, pour le Commissariat, le catalyseur indispensable du secteur de la langue de travail.

Cela est encore plus vrai en ce qui a trait au prix à payer pour avoir le « choix » de la communication orale, et ce, pour deux raisons : la parole favorise d'abord le bilinguisme actif et individuel, qui doit se refléter dans les exigences professionnelles, dans toute la hiérarchie centrale de la Fonction publique ; de plus, elle impose à la majorité une sorte de noblesse de cœur linguistique, l'obligeant à ignorer le principe selon lequel la raison du plus fort est toujours la meilleure, non seulement pour accepter, mais pour favoriser l'utilisation professionnelle normale de la langue de la minorité.

Le lecteur pourra le constater dans d'autres parties de ce dossier sur la langue de travail, cette noblesse de cœur est rarement innée. Le Canada a choisi non pas le régime le plus facile du monde, mais celui qui respecte entièrement et son histoire et la réalité politique contemporaine. Winston Churchill ne disait-il pas de la démocratie que c'était peut-être le pire des systèmes, à l'exception de tous les autres ? Souhaitons que le débat sur le projet de loi C-72 ait mis fin à l'interminable remise en question des droits du français d'être vraiment une langue de travail dans la Fonction publique fédérale et nous ait disposés à cette tâche combien humaine de faire de ce droit une réalité. ■

Notes

¹ Deux garanties valant mieux qu'une, le gouvernement a modifié la loi afin d'autoriser le Parlement à réviser toute modification réglementaire des régions bilingues par une procédure d'interdiction (article 85).

² En plus de ses rapports annuels, le Commissaire aux langues officielles a publié une étude spéciale sur la langue de travail (1982) et consacré l'un de ses rapports spéciaux au gouverneur en conseil à la langue de travail au ministère de la Défense nationale (1987).

La langue de travail au Nouveau-Brunswick

Francophones et anglophones se déclarent d'accord

Jan Carbon et Jean-Guy Patenaude

Ils s'entendent, en tout cas, sur les solutions qui pourraient améliorer la position du français en milieu de travail.

Les fonctionnaires fédéraux de langue française et ceux de langue anglaise s'entendent sur ce qu'ils considèrent être les solutions les plus utiles afin d'améliorer la situation du français en tant que langue de travail dans les organismes fédéraux au Nouveau-Brunswick : tous réclament une application plus rigoureuse des politiques actuelles régissant les instruments de travail et les réunions bilingues. De plus, ils suggèrent que l'utilisation des deux langues officielles par les employés occupant un poste bilingue et par ceux qui ont reçu une formation linguistique aux frais de l'État soit évaluée de façon régulière. Les fonctionnaires des deux groupes éprouvent des difficultés d'ordre terminologique qui restreignent l'utilisation du français au travail. Les anglophones, par ailleurs, proposent que la formation linguistique accentue les connaissances réceptives (lire et comprendre l'autre langue officielle) tandis que les fonctionnaires de langue française demandent d'être formés dans leur langue maternelle.

C'est ce que nous montre un sondage que le Commissaire aux langues officielles effectuait l'automne dernier auprès des 2 853 fonctionnaires dans cette province officiellement désignée bilingue.

L'environnement

Si l'on admet d'emblée l'asymétrie entre les deux langues d'ordre démographique, social, culturel et économique, le facteur le plus décisif pour la langue de travail paraît être la présence de collègues unilingues dans l'environnement immédiat. En effet, le fonctionnaire type de langue française a, une fois sur trois, un superviseur et de plus, en moyenne, trois collègues unilingues : un tiers de son environnement de travail est composé d'unilingues ne comprenant que l'anglais. Les chances pour l'anglophone d'avoir un collègue

ou un subalterne francophone unilingue ne sont que de 3,5 sur 100.

Toutefois, l'environnement a aussi un effet multiplicateur. Plus il y a de fonctionnaires francophones ou plus il y a de fonctionnaires bilingues dans un environnement de travail, plus le français est utilisé et plus il est écrit.

Pour que l'emploi du français par des francophones excède 30 p. 100 du temps, cela exige une masse critique de francophones ou de bilingues considérable (Tableau 1).

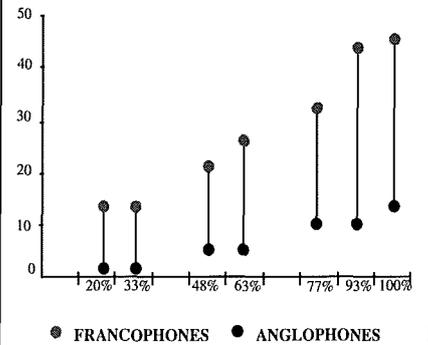
Les fonctionnaires francophones parlent instinctivement l'anglais avec leurs collègues anglophones, sauf si la présence de francophones est très élevée (Tableau 2). Par contre, l'anglophone utilise nettement plus le français avec des collègues francophones lorsque ces derniers sont plus nombreux ou que le nombre de bilingues dans l'unité de travail devient plus important.

Des progrès marqués en matière d'utilisation du français, grâce au facteur environnemental, ne sont atteignables qu'à des taux dépassant nettement les moyennes pour l'ensemble du

Nouveau-Brunswick où 28,6 p. 100 des postes sont occupés par des francophones et 33,5 p. 100 des postes sont déclarés bilingues.

Tableau 1

LE FRANÇAIS ÉCRIT SELON LE POURCENTAGE DE FRANCOPHONES OU DE BILINGUES DANS L'UNITÉ



Toutefois, la proportion de la population qui est de langue maternelle française dépasse les 70 p. 100 dans le nord et la région côtière à l'est de la province. Il serait donc utile d'adopter une échelle flexible permettant d'atteindre des taux de représentation plus élevés que la moyenne (34 p. 100) dans certaines régions, par exemple à Shédiac ou dans le Madawaska.

Le niveau de bilinguisme

Comme le tableau 3 l'illustre clairement, le fait d'être très à l'aise dans sa langue seconde, incite le fonctionnaire de langue anglaise à utiliser au moins deux fois plus le français avec ses collègues et ses subordonnés de langue



Tableau 2

PARLER AVEC UN COLLÈGUE DE L'AUTRE GROUPE LINGUISTIQUE DANS LA LANGUE DE CE DERNIER

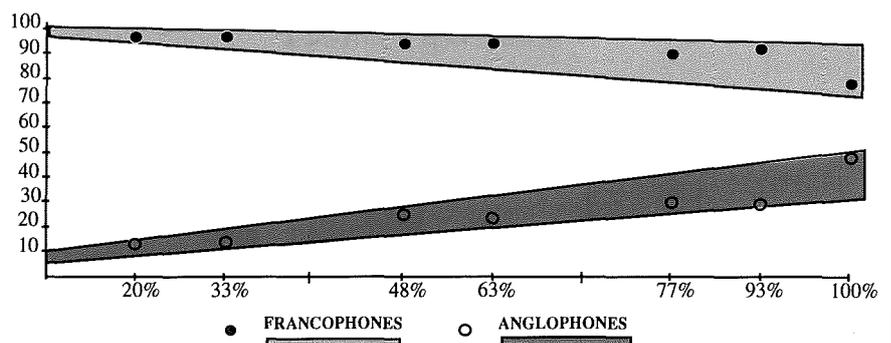
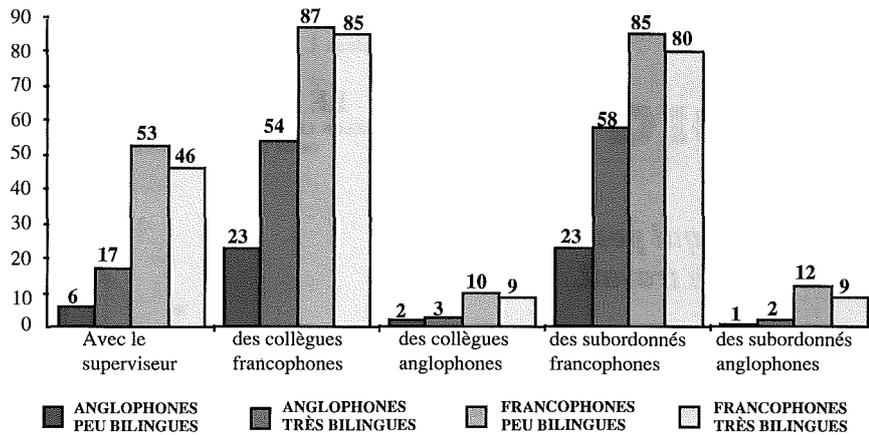


Tableau 3

PARLER LE FRANÇAIS



française, que si ses connaissances du français étaient plus restreintes. Nous n'avons considéré comme « très à l'aise » que ceux qui ont atteint le niveau « C » de compétence sinon l'exemption pour l'interaction orale.

Le fait d'être davantage bilingue a chez le fonctionnaire francophone un effet légèrement opposé puisque sa plus grande aisance en anglais a pour effet de diminuer son utilisation du français et ce même avec des collègues et des subordonnés de son propre groupe linguistique. Ce « bilinguisme sous-tractif » a été abondamment illustré dans les recherches sur le bilinguisme.

Le pivot

Le superviseur a de toute évidence un rôle clé à jouer dans l'environnement de travail qu'il mène, non seulement au plan strict du travail, mais aussi au niveau des comportements langagiers. Le fait d'avoir un superviseur francophone permet aux subordonnés de langue française d'utiliser le français

jusqu'à 40 p. 100 du temps en moyenne pour ce qui est d'écrire, tandis qu'avec un superviseur anglophone unilingue sa fréquence d'utilisation du français dans cette activité tombe à 16 p. 100. Le tableau 4 présente un phénomène semblable.

Ce rôle pivot est souvent mis en cause puisque les fonctionnaires francophones ont une fois sur trois un superviseur unilingue. *Toute augmentation du nombre de superviseurs bilingues aura donc un impact favorable sur la situation du français en tant que langue de travail.*

Les préoccupations idoines

Les fonctionnaires avaient devant eux une série d'obstacles parmi lesquels on leur demandait de sélectionner ceux qui leur paraissaient les plus déterminants pour la situation de la langue de travail dans leur milieu.

Les deux groupes, francophone et anglophone, signalent d'abord leurs préoccupations particulières. Les

francophones indiquent que leur obstacle principal est que « dans les réunions auxquelles assistent des francophones et des anglophones, on ne parle pas leur langue » ; tandis que les anglophones portent au premier rang l'énoncé « la formation linguistique du fédéral ne prépare pas adéquatement les fonctionnaires à travailler de façon efficace dans la deuxième langue officielle ».

Par ailleurs, les deux conviennent que « certaines des personnes auxquelles le travail sera remis sont unilingues », que « les superviseurs préfèrent leur langue maternelle comme langue de travail », que « il y a trop de postes bilingues qui sont occupés par des bilingues qui n'ont pas une assez bonne connaissance de l'autre langue » et que « les instruments de travail sont souvent disponibles dans une langue officielle seulement ».

Pour ce qui est des obstacles d'ordre personnel, les fonctionnaires de langue française admettent contribuer à la problématique en affirmant à 72 p. 100 qu'ils sont habitués à travailler en anglais. Les deux groupes s'entendent pour dire que bien connaître l'autre langue officielle les aidera dans leur carrière, ce qui, comme nous l'avons déjà vu, est une arme à double tranchant pour promouvoir l'utilisation du français.

L'entente

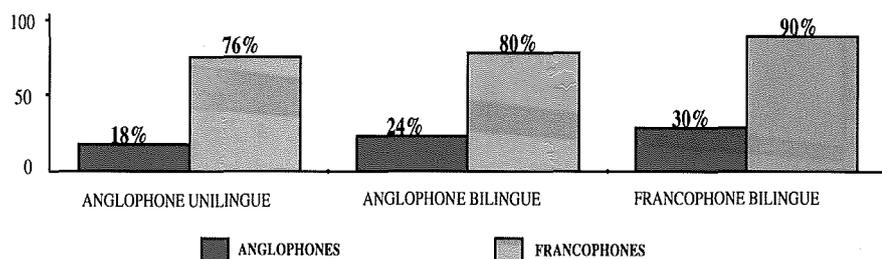
Ayant à choisir dans une liste de 18 énoncés, les fonctionnaires francophones et anglophones en retiennent en moyenne 5,5 et 8 respectivement, ce qui démontre leur intérêt.

Une première constatation s'impose : les mesures en matière de réunions bilingues et d'instruments de travail disponibles dans les deux langues officielles ont un solide appui de part et d'autre et figurent en première ligne des mécanismes souhaités pour améliorer la situation de la langue de travail. Les deux groupes, ensuite, veulent mieux connaître leurs droits et leurs devoirs sous le régime de la langue de travail.

Ils s'entendent pour exiger que les compétences linguistiques soient évaluées par des normes d'usage et des critères de performance. Enfin, ils suggèrent que gestionnaires et superviseurs reçoivent une formation les préparant à la gestion pro-active en matière de langues officielles.

Cette suite dans l'ordonnement des solutions esquisse une approche logique. *Un programme de langue de travail ne saurait se passer d'une base : les instruments de travail et les*

Tableau 4

PARLER LE FRANÇAIS AVEC DES COLLÈGES FRANCOPHONES
SELON LA LANGUE DU SUPERVISEUR

réunions (instrument de travail essentiel, puisque c'est là qu'on communique les nouvelles méthodes et approches de travail, oriente l'équipe en vue des objectifs, etc.). Il ne saurait se développer sans source de référence écrite et diffusée en matière de droits. Il ne saurait se concrétiser que s'il est évalué, contrôlé et ajusté pour en assurer les effets et que si sa gestion suit un modèle concret et bien appris.

Les fonctionnaires de langue anglaise souhaitent que la formation linguistique accentue les connaissances réceptives et la terminologie requise au travail, solution que partagent les fonctionnaires de langue française.

En outre, plus de 40 p. 100 des fonctionnaires francophones et 48 p. 100 des anglophones indiquent avoir des difficultés avec la terminologie requise pour travailler en français. C'est un des défis qu'il faudra affronter. Chez les francophones, il se double d'un phénomène d'assimilation, puisqu'environ le même nombre confirme que « les employés qui ont longtemps travaillé dans une langue officielle qui n'est pas la leur devraient recevoir des cours de recyclage dans leur langue maternelle ou leur langue principale ».

Tant francophones qu'anglophones privilégient l'apprentissage du français, orienté spécifiquement vers des compétences linguistiques requises en milieu de travail et, du moins pour les anglophones, accentuant les connaissances réceptives. Il y aurait lieu d'expérimenter avec cette approche, sans doute plus économique, où les deux groupes linguistiques pourraient se côtoyer dans les mêmes cours.

Deux solutions n'ont guère été retenues par les fonctionnaires au Nouveau-Brunswick. Il s'agit des unités de langue française et du rehaussement des profils linguistiques des postes bilingues du niveau « B » au niveau « C ». Il y a de quoi être surpris, puisque l'analyse des comportements linguistiques semblait soutenir l'inverse. La première aurait-elle évoqué la crainte du « ghetto » linguistique ? La deuxième semblerait-elle par trop irréaliste ? Il est difficile d'y répondre de façon définitive.

Il demeure que le menu proposé par les fonctionnaires du Nouveau-Brunswick aura de quoi stimuler l'adresse et le sens du dosage du cuisinier. Ce sera aussi un mets qui ne laissera personne indifférent. Plus de mille fonctionnaires qui ont répondu au questionnaire y sont allés de leurs remarques, qui de son sel, qui de son poivre... ■

Quelques mots de fonctionnaires

Bon enfant, lucides, parfois féroces, des centaines de fonctionnaires en poste au Nouveau-Brunswick ont expliqué par écrit, sous le couvert de l'anonymat, comment ils ressentent le bilinguisme dans leur milieu de travail. Nous vous proposons ici quelques-unes des réflexions consignées sur les questionnaires du sondage par des francophones.

Avec mes collègues et subordonnés, ça va souvent *plus vite* en anglais, parce que tout le personnel communique très bien en anglais.

Si l'on commençait à utiliser les bonnes expressions françaises, on serait complètement perdu.

Je n'ai pas de vocabulaire en français, car j'ai dû apprendre en anglais pour survivre dans mes emplois dominés en anglais. J'aimerais avoir la chance d'améliorer ma langue maternelle comme l'Anglais a la chance d'apprendre une deuxième langue.

En travaillant en anglais, cela augmente mes connaissances anglaises, mais diminue mes connaissances en ma langue maternelle.

Que les communiqués, directives, réglementations soient élaborés et publiés dans les deux langues en même temps ; souvent les textes anglais précèdent de plusieurs mois les textes français.

Je ne crois pas que les francophones soient bien représentés aux différents niveaux de la gestion au Nouveau-Brunswick.

Aussi les fonctionnaires francophones du Nouveau-Brunswick, dans la plupart des cas, préfèrent travailler en anglais parce que c'est l'habitude et beaucoup plus facile à plusieurs points de vue. Je suis l'un d'eux.

Il y a toujours, dans la ligne d'autorité, une ou des personnes qui sont unilingues anglaises, et tout le monde s'évertue à accommoder cette personne (qui a habituellement un poste supérieur).

Les postes sont anglais ou bilingues. Pour pouvoir travailler dans ma langue maternelle, je dois être bilingue.

L'un des problèmes majeurs dans notre organisation est que si l'on écrit un document en français il ne sera jamais lu par les personnes clés.

Une traduction française nous parvient souvent lorsque l'information requise n'est plus pertinente.

Le « bilinguisme » et son importance au sein du gouvernement fédéral devrait être très clairement véhiculé par les divers sous-ministres. Leur engagement à ce programme devrait être bien évident aux yeux de leur employés.

S'exprimer entièrement en français avec nos supérieurs signifie ouvertement une menace pour les cadres majoritairement anglophones...

Mon superviseur m'a dit que travailler en français était inefficace.

Dans notre unité de travail, la promotion et le support bilingues se font sentir seulement depuis quelques mois, soit depuis la nomination d'un directeur bilingue.

Il faut être sensible aux besoins des anglophones unilingues qui se sentent menacés par les francophones. Un changement trop vite et dramatique peut nuire à l'harmonie au travail.

Les décisions importantes et les directives se prennent au cours de réunions où la majorité des participants sont anglophones unilingues.

Si je fais une demande de service en français, on m'oblige à la traduire en anglais, mais une demande de service en anglais n'est pas traduite.

L'attitude des Acadiens du sud-est du Nouveau-Brunswick est probablement l'obstacle principal à une plus grande utilisation du français comme langue de travail. Les gens sont la plupart du temps accommodants, n'aiment pas la confrontation, etc. Pour cette raison le personnel cadre devrait être tenu de jouer un rôle de leadership.

Je me considère assez privilégiée de pouvoir travailler en français étant donné que mon surveillant est francophone. ■

Les deux articles qui suivent auraient pu n'avoir qu'un seul titre : l'expérience de tous les jours dans sa langue de travail. Ils ont donc un lien de parenté. Le premier synthétise les perceptions de 20 cadres supérieurs et surveillants bilingues, tous anglophones ; l'autre, celles d'une quarantaine de fonctionnaires fédéraux, de plus de 20 ministères, travaillant dans la région de la Capitale nationale. Nous avons cependant présenté les deux articles séparément, faute de quoi les réflexions des fonctionnaires perdraient tout leur sens.

La langue de travail et le surveillant

Charles Hollands

« Ce qu'il faut, c'est un milieu de travail où l'anglophone doit utiliser le français pour être efficace. »

La langue de travail est le moins bien compris des trois grands objectifs du programme fédéral sur les langues officielles. Nombre de personnes croient qu'il suffit d'augmenter le nombre de postes bilingues et de relever graduellement les exigences linguistiques pour atteindre l'objectif souhaité : un climat de travail où les fonctionnaires pourront librement travailler dans la langue officielle de leur choix. Nos vérifications linguistiques et le nombre croissant de plaintes des fonctionnaires nous ont permis de conclure, dans nos rapports annuels de 1986 et de 1987, que, n'en déplaise aux férus de statistique, l'amélioration demeure toute théorique.

Système lâche

Nous, les collaborateurs du Commissaire, avons la chance d'avoir un personnel fortement bilingue, de sorte que la langue de travail ne constitue pas un problème. Ne pouvant bénéficier de l'expérience quotidienne de travail dans un grand ministère, nous avons invité 20 surveillants et cadres supérieurs bilingues, tous anglophones, afin de nous aider à dégager les problèmes et, éventuellement, à les résoudre. Dès le départ, tous étaient d'accord sur un point : le système est trop permissif. Plusieurs participants voient dans la prime au bilinguisme (qui est de 800 \$ par année) un exemple de permissivité excessive. L'un des gestionnaires résu-

maît ainsi la pensée du groupe : « Il est révoltant que le gouvernement me verse un salaire, assume des frais pour me former, et me récompense ensuite par une prime annuelle de 800 \$, simplement parce que je fais ce que je suis censé faire. » « Et pis encore », ajoute un autre, « tous ceux qui réussissent l'examen ont la prime, qu'ils utilisent ou non leur langue seconde ».

Le programme de formation linguistique a lui aussi servi de cible. Les niveaux B et C (les plus élevés) ont été jugés tous deux inadéquats. Il semblerait que le niveau B à l'écrit ne permette pas de rédiger correctement ou de bien évaluer le travail des employés francophones. De plus, inutile de songer à rédiger en français un document pour le Cabinet, même si vous avez atteint le niveau C.

Est-ce nécessaire ?

Selon le groupe, la motivation est faible parce que la plupart des anglophones n'ont pas encore vraiment besoin de devenir et de demeurer bilingues. On peut donc suivre la formation linguistique, réussir l'examen et impunément continuer à travailler exclusivement en anglais. Comme le demandait un cadre supérieur, « donnez-nous de bonnes raisons pour le faire et les outils dont nous avons besoin ».

« La langue de la science et de la technologie, c'est l'anglais », nous dit-on. Dans le domaine de l'informatique,

par exemple, la technologie vient surtout des États-Unis ; les manuels et les logiciels sont en anglais. Ainsi, les francophones doivent, dans ces domaines comme dans nombre d'autres, suivre leur formation en anglais et les manuels, une fois traduits, deviennent pratiquement inutiles.

D'après ce qu'on nous a dit, le bilinguisme est encore souvent perçu comme un handicap, une exigence que d'astucieux gestionnaires du personnel contournent aisément lorsqu'ils veulent recruter un candidat qui ne répond pas à la norme linguistique. Entre-temps, tandis que les cadres supérieurs « se font souvent prier pour utiliser les deux langues dans les réunions du comité de gestion », les documents et les procès-verbaux sont souvent rédigés en anglais « pour suivre la filière hiérarchique », car nombre de destinataires ne sont bilingues qu'en théorie. C'est particulièrement vrai si le travail est urgent : le préparer en français ou dans les deux langues devient alors un problème. Le bilinguisme, c'est souvent pour la haute direction, le ministre surtout. À l'occasion, cela peut donner un avantage au français. Cependant, il faudrait que les deux langues soient traitées sur le même pied. Il semblerait exister, chez certains hauts fonctionnaires, un problème d'attitude trop longtemps toléré, provenant de la mollesse du système.

Un bataille difficile

Il est souvent plus facile de relever les lacunes d'un système que de proposer des solutions, mais nos participants en ont formulé quelques-unes de judicieuses.

C'est ainsi qu'un cadre supérieur disait, à propos de motivation : « Savoir qu'apprendre le français est une excellente chose ne suffirait pas à motiver le candidat moyen. Ce qu'il faut, c'est un milieu de travail où l'anglophone doit utiliser le français pour être efficace. » En d'autres termes, être bilingue doit devenir une exigence professionnelle, une nécessité pour garder son emploi ou obtenir de l'avancement.



Certains participants ont constaté que leurs collègues francophones hésitent à parler français avec eux ; ils estiment que les fonctionnaires francophones doivent assumer davantage de responsabilités et faire preuve d'un peu plus de patience à l'égard des anglophones qui essaient d'apprendre le français. Tous ne sont pas de cet avis : « On ne peut imposer ce fardeau aux francophones. » Ce qu'il faut, ce sont des règles strictes sur l'usage du français ; par exemple, on pourrait rendre obligatoire l'alternance entre le français et l'anglais pour chacun des points inscrits à l'ordre du jour des réunions du comité de gestion. On propose en outre

de créer des services entiers où le français serait la langue normale de travail.

À propos des manuels unilingues, le représentant d'un grand ministère disait ceci : « Si c'est écrit dans le contrat, les manuels seront bilingues. » Pour certains participants, leur organisme n'a pas les moyens financiers d'imposer cela. Néanmoins, l'idée semble intéressante, particulièrement si l'organisme achète un nombre considérable de matériels coûteux.

Pour beaucoup de gestionnaires et de cadres supérieurs, le niveau B n'est qu'un « point de départ », impossible à conserver dans un environnement essentiellement anglophone. Ils prévo-

nent donc que les finissants des cours de langue aient la possibilité de travailler au moins un an dans un secteur où le français est obligatoire : « À Ottawa, lorsqu'un anglophone se joint au groupe, nous passons à l'anglais. »

Le système doit être révisé

Difficile entreprise, en régime permissif, que d'essayer de modifier des attitudes et des comportements linguistiques. C'est probablement impossible sans un leadership ferme et un engagement sincère des gestionnaires, à tous les échelons de la Fonction publique. Le système a besoin d'une révision, cela est évident, particulièrement à la lumière de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, qui régit les principes et usages relatifs à la langue de travail. Le gouvernement devra se pencher attentivement sur des points comme la désignation des postes bilingues, la création de normes linguistiques plus réalistes, le maintien de la compétence linguistique et les problèmes reliés aux manuels unilingues. Il voudra en outre mettre fin à la permissivité qui, actuellement, mine plutôt qu'elle ne sert l'efficacité du programme, et trop souvent, rend le français superflu.

On ne peut pas imposer ce fardeau aux francophones

Dans l'intervalle, que faire en tant que surveillant ou cadre supérieur pour favoriser la naissance d'un climat de travail où les employés des deux groupes peuvent travailler dans leur langue maternelle s'ils sont de langue française ? La réponse est simple : si ce n'est pas par idéalisme, c'est pour des raisons pratiques, mais faites-le !

Les gestionnaires de la Fonction publique, tout comme leurs homologues du secteur privé, essaient constamment d'être plus efficaces et plus productifs. D'aucuns seront d'accord pour dire que les gens ont droit au respect et que sans eux la productivité ne saurait croître. Par contre, dans le contexte canadien, il existe deux groupes linguistiques officiels, mais beaucoup de gestion-

naires n'ont pas perçu le lien entre l'idée de respect de la personne et de respect de la langue de cette personne. La réalité, c'est que les gens travaillent mieux et sont souvent plus productifs s'ils travaillent dans leur propre langue. Il est dans l'intérêt de tous les gestionnaires d'encourager leurs employés à atteindre l'excellence professionnelle dans la langue officielle qui est la leur. C'est l'un des moyens d'augmenter la productivité, ce qui ne leur nuira certainement pas.

Conseils aux gestionnaires

Voici quelques conseils utiles tirés de nos consultations avec des cadres fédéraux et des spécialistes du monde universitaire à l'adresse des gestionnaires de la Fonction publique. Il va de soi que cette liste n'est pas exhaustive.

- Ne vous souciez pas d'apprendre l'autre langue, sauf si vous avez vraiment l'intention de l'utiliser *au travail*. Il ne suffit pas de viser à réussir l'examen : vous devez avoir la certitude qu'être bilingue fera de vous un gestionnaire *plus efficace*.
- Visez haut ! Même le niveau C est inadéquat, *d'après vos pairs*. Les cours terminés, insistez pour obtenir un poste où l'utilisation quotidienne de votre langue seconde est obligatoire.
- Persévérez ! Dans votre environnement normal de travail, les francophones passeront probablement à l'anglais, si vous vous adressez à eux en français. Tenez bon, ils finiront par vous prendre au sérieux.
- Soyez patient avec vos employés et collègues francophones qui préfèrent travailler en anglais. Certains ont appris leur langue maternelle dans le contexte familial, mais ont fait leurs études en anglais et acquis leur compétence professionnelle dans cette langue. Pour eux, travailler en français peut équivaloir à apprendre le vocabulaire d'un spécialiste tout à fait nouveau. Tâchez d'obtenir pour ceux qui voudront essayer des cours où ils apprendront ce vocabulaire.

- Faites en sorte que tous sachent que, dans votre service, les travaux rédigés en français recevront le même traitement que ceux préparés en anglais. Prenez le temps d'évaluer les textes écrits en français. À longue échéance, vous en retirerez beaucoup de profit.

- Incitez votre personnel unilingue à acquérir au moins une connaissance passive de la langue seconde pour pouvoir suivre le déroulement des réunions.

- Les réunions ne doivent jamais se dérouler *en anglais uniquement* à cause de la présence d'une ou de plusieurs personnes unilingues, car personne ne voudra apprendre le français si le système lui permet de fonctionner exclusivement en anglais. Règle conseillée : la part du français doit au moins correspondre au pourcentage de francophones présents.

- Pendant les réunions, allez de l'avant et encouragez ouvertement les participants à intervenir dans leur langue maternelle. Adressez-vous à eux ou répondez à leur question dans leur langue. (Vous trouverez de plus amples renseignements dans la publication du Conseil du Trésor intitulée *La présidence de réunions*.) C'est le chef qui donne le ton : les gens vous accorderont leur collaboration s'ils se rendent compte que vous y tenez vraiment.

- *Ne faites pas de concession* sur les principes linguistiques simplement pour accélérer les choses. Les documents doivent suivre la filière dans la langue dans laquelle ils ont été rédigés. C'est au destinataire de s'adapter.

Si vous persévérez et mettez en pratique au moins quelques-unes de ces suggestions, votre apport aura été considérable car, en définitive, vous êtes le *pivot* du programme. Sans votre engagement à jouer franc jeu et à favoriser l'égalité linguistique pour des raisons pratiques et affectives, il est peu probable qu'on puisse observer des progrès ou un renouveau dans ce secteur. ■

L'ABC de la langue de travail

Au travail, c'est dans la langue officielle de mon choix que ça se passe !

S'il est vrai que je m'adresse toujours au public dans la langue officielle de son choix, c'est dans la mienne que, le reste du temps, je pense, je parle et j'écris.

Et c'est moi qui choisis !

Quand je communique avec les services de santé, les services de paie ou du personnel, la bibliothèque, c'est dans ma langue, le français, que je le fais.

Quand je participe à une réunion, c'est dans la langue officielle de mon choix que je m'exprime.

Tout en faisant le bonheur du patron !

En utilisant ma langue, ou bien je m'exprime dans la langue officielle d'élection du patron, ou bien je lui offre l'occasion rêvée d'utiliser sa seconde langue officielle.

Dans un cas comme dans l'autre, je fais le bonheur du patron.

J'évite les culs-de-sac !

Admettre qu'il est plus rapide d'utiliser la langue officielle majoritaire, c'est un chemin sans issue.

Admettre que, pour être compris, il faut utiliser la langue officielle majoritaire, c'est un chemin sans issue.

J'aime la langue officielle que j'ai choisie !

Les cours de formation et de perfectionnement professionnels, je les suis en français, qui est ma langue.

Au travail, je prends l'habitude d'utiliser la langue officielle de mon choix qui est le français.

Une dynamique à revoir dans la Capitale nationale

Gérard Vincent

Le français n'y est pas assez largement utilisé.

Une quarantaine d'employés fédéraux de la région de la Capitale nationale (RCN) ont témoigné de la façon dont ils vivent quotidiennement la question du français et de l'anglais au travail. Le Commissariat a écouté autant de francophones que d'anglophones travaillant dans plus de 20 ministères.

Entendus séparément, les deux groupes linguistiques ont exprimé néanmoins une perception commune quant à la place faite au français dans les bureaux de la RCN. Chacun des groupes de langue officielle trouve, en effet, que le français n'y est pas assez largement utilisé. À cet égard, les anglophones suggèrent que l'on invente, s'il n'existe pas, le besoin de travailler en français et expriment le souhait que les francophones leur permettent de travailler davantage en français. Les francophones affirment sans ambages qu'ils veulent travailler davantage en français et parlent de systèmes et d'habitudes qui découragent l'usage du français au travail.

Certaines attitudes et certaines réalités plus difficilement visibles mais tout de même perceptibles mettraient aussi des entraves au libre choix de la langue de travail. On croit qu'il pourrait être tentant de qualifier de mauvaise tête le francophone qui s'acharnerait à vouloir travailler dans sa langue. De tels employés se heurteraient à l'incompréhension de certains patrons, bilingues sur papier seulement. On croit aussi qu'il pourrait être invitant de vouloir utiliser la langue officielle majoritaire car plus de gens la comprennent et ça facilite tellement les choses ! On croit enfin que c'est en parlant anglais qu'un francophone a le plus de chances de réussir sur le plan professionnel. En bref, le français ne serait pas valorisé comme langue de travail dans les bureaux fédéraux de la région de la Capitale nationale.

L'employé aurait toutes les raisons du monde de vouloir utiliser au travail la langue officielle de son choix. Il s'agit d'une question de bien-être, de mieux-être, de qualité de vie et, plus simplement, de compétence et de productivité. Quoique aucune étude complète n'en ait encore fait la preuve, il n'en reste pas moins que les spécialistes que nous avons consultés ne nient pas la vraisemblance de l'énoncé.

En règle générale, on admettra que la dépense d'énergie est moindre lorsqu'on utilise plutôt la langue officielle de son choix. Les mots ne sont plus en retard sur la pensée et il y a même l'impression de fusion de la pensée et de l'expression. Le vocabulaire est plus varié et la tournure de phrase est plus aisée et plus étoffée. À d'autres occasions, c'est l'inverse qui se produit alors que le geste, la mimique ou l'intonation rendent presque inutiles l'affluence des mots. Par ailleurs, travailler en langue seconde peut être plus ardu car c'est perdre son code de communication naturel et automatique, c'est devoir chercher dans un dictionnaire le sens d'un mot compris instantanément de son collègue de langue officielle majoritaire.

Encore faut-il le faire

Les francophones comptent pour plus du tiers de l'effectif fédéral de la RCN. À ces quelque 25 600 francophones, s'ajoutent 16 600 anglophones bilingues. Selon des données obtenues du Secrétariat du Conseil du Trésor en date du 31 mars 1988, il y aurait donc 42 200 individus bilingues parmi les 70 000 employés de la RCN.

Impressionnant ! Mais alors, comment se fait-il que l'utilisation du français au travail n'ait pas progressé de façon significative au cours des dernières années dans la RCN ou comment se fait-il que les employés francophones et anglophones que nous

avons rencontrés souhaitent que le français soit utilisé davantage ?

Force nous est de constater que les mathématiques ne sont pas aussi simples. D'abord, nous savons que l'employé fédéral est mandaté pour servir la population et qu'il doit utiliser la langue préférée de cette dernière dans les communications verbales et écrites. Par ailleurs, nous croyons qu'il existe un nombre appréciable d'employés qui n'ont pas à servir directement la population et que nombre de ceux qui ont à le faire n'ont pas à y consacrer tout leur temps. En somme, il y a place au choix de la langue de travail par l'employé.

Outre l'équilibre de la juste proportion entre les deux groupes de langue officielle qu'il est difficile d'atteindre dans tous les secteurs d'activité et à tous les échelons de la hiérarchie de la Fonction publique, d'autres barrières systémiques contraignent la libre expression au travail de la langue officielle minoritaire. L'employé se bute encore à l'unilinguisme de certains lexiques, plus particulièrement dans le secteur de l'informatique ; il se bute toujours à l'unilinguisme de divers documents de travail ; il se bute aussi à l'insuffisance du bilinguisme chez certains surveillants. Il se bute en somme au refus ou à l'incapacité de son milieu de comprendre la langue officielle minoritaire.

Dans un tel milieu de travail, l'employé de langue officielle minoritaire peut en venir à s'opposer lui-même à l'utilisation au travail de la langue officielle de son choix. Face aux failles et à l'usure du système, il aura tendance à utiliser la langue officielle majoritaire et ira jusqu'à faire preuve d'impatience ou d'une certaine intolérance à l'égard de surveillants ou de collègues qui peuvent éprouver de la difficulté à utiliser la seconde langue officielle. Ainsi finit par s'imposer la langue officielle majoritaire et ainsi commencent les problèmes...

Nous voyons bien que la dynamique actuelle régissant l'usage des deux langues officielles en milieu de travail n'incite pas l'utilisation de la langue officielle minoritaire. Nous demandons donc au gouvernement de revoir cette dynamique, non seulement dans le but d'abolir les barrières systémiques ou d'en réduire le nombre mais aussi pour susciter l'usage de la langue officielle minoritaire. Entre-temps, tel qu'on l'a suggéré lors de nos rencontres, nous invitons les employés du groupe de langue officielle minoritaire à raffermir leur engagement à l'égard de la langue officielle de leur choix. ■



1^{er} anniversaire de la nouvelle série

Après quatre numéros de la « nouvelle série », *Langue et Société* nous semble s'être imposée comme l'organe du grand dialogue entre ceux et celles qui tentent de définir des horizons nouveaux dans l'édification du bilinguisme au Canada.

En parcourant ces quatre numéros, l'on perçoit que l'équipe de la rédaction se dépense avec enthousiasme pour réunir des textes inédits et intéressants sur un sujet qui ne laisse personne indifférent : les langues officielles.

Nous avons promis de mieux renseigner nos divers publics, de mieux défendre leurs intérêts, de publier des textes plus courts et plus accessibles. Nous avons tenu parole. Vous avez répondu à notre invitation à en connaître davantage sur les langues officielles, sur les préoccupations des minorités de langue officielle et sur les perspectives nouvelles qu'ouvre la *Loi sur les langues officielles* modifiée dans la vie des Canadiens et des Canadiennes.

Notre tirage est passé de 10 000 à 18 000 exemplaires. Nous sommes

heureux et fiers de ces résultats.

Dans le premier numéro de la nouvelle série (n° 20) nous avons publié à l'occasion du Sommet francophone de Québec un dossier important sur la francophonie. Le numéro suivant, nous présentons en l'honneur de la conférence du Commonwealth de Vancouver un dossier spécial sur la langue anglaise dans le monde.

Dans le présent numéro, nous abordons le crucial problème de la langue de travail dans les organismes fédéraux. Ce nouveau dossier spécial fourmille d'informations qui incitent à la réflexion et ne sont pas sans résonance pour la société canadienne. D'autres dossiers ponctueront à l'occasion la vie de *Langue et Société* dans lesquels se préciseront et s'étayeront divers points de vue et prises de position.

Au moment où la réforme linguistique connaît un regain d'intérêt, nous aimerions apprendre de nos lecteurs ce qu'ils pensent de *Langue et Société* et en même temps recevoir leurs suggestions sur la manière de les mieux servir.

La rédaction

Encore un beau coup

La Direction des communications du Commissariat figure en première place au tableau d'honneur de 1987 de l'Institut des services d'information. Celui-ci, à l'occasion de sa réunion générale de mai dernier, a décerné des prix à trois de ses publications.

Les distinctions annuelles de l'Institut couronnent un ouvrage d'information auquel a collaboré l'un de ses membres, et qui entre dans l'une des 21 catégories du concours.

Ce sont l'*Agenda* et la brochure *l'Univers des langues* qui ont valu à Tina Van Dusen de la section des Programmes dans le premier cas, le prix d'excellence de la catégorie « divers » et le prix du jury — qui n'est attribué que pour un ouvrage exceptionnel — et dans le second cas, le prix du mérite dans la catégorie des brochures gratuites.

Langue et Société a reçu aussi sa part de reconnaissance. L'Institut a tenu à souligner la qualité de la revue sous sa forme nouvelle, rédaction et édition confondues, en accordant à Patricia Goodman, qui a été chargée de sa réalisation matérielle, le prix du mérite de la catégorie des périodiques.

La loi linguistique de l'Alberta

La nouvelle loi linguistique de l'Alberta élimine des livres d'histoire les droits des francophones, confirmés par la Cour suprême du Canada.

Don Getty et ses ministres albertains n'ont pas l'impression d'avoir agi de façon inamicale à l'égard des Franco-Albertains, en refusant de traduire en français ne fût-ce qu'une seule loi de la province.

Le premier ministre semble avoir réussi à se persuader que les 63 000 francophones de la province, à l'exception de quelques « têtes brûlées » de l'Association canadienne française de l'Alberta, sont pour la plupart favorables à la loi, avec ce qu'il appelle la grande majorité des Albertains.

« Ne pas courber l'échine »

Les bien-pensants pourront critiquer le manque de perspective canadienne et le peu de leadership de Don Getty, mais ils ne sont pas les seuls à croire qu'il représente les opinions de la majorité des Albertains. Dans cette province multiculturelle, la nouvelle loi, qui vise à éliminer les droits historiques du français confirmés par la Cour suprême du Canada, est perçue comme un acte de fierté, un refus de courber l'échine devant le Canada central.

L'appui de la majorité se traduit par un ensemble étonnant de vieux slogans. « Ne les laissez pas nous enfoncer le français dans la gorge » semble être l'un de ceux que préfèrent, en privé, les ministres conservateurs.

C'est là une réaction de défense. On aura même peine à croire que le voisin francophone, dont les souvenirs historiques remontent à plus loin, ait le sentiment d'avoir été insulté.

Georges Ares, président de l'Association francophone, a une perception plus positive de l'attitude de la majorité des Albertains. Il accuse le gouvernement de la province de n'écouter que la minorité bruyante, celle qui écrit ou téléphone aux élus et aux médias pour exprimer ses sentiments anti-francophones.

Majorité tolérante

D'après Ares, qui s'appuie sur son expérience à une émission radio-diffusée au réseau d'État de Calgary,



Le premier ministre Don Getty

« la majorité silencieuse, ce n'est pas celle qui fait des appels téléphoniques ». Les cinq premières personnes qui ont téléphoné étaient « anti-francophones à outrance ; pas moyen de discuter avec elles. C'est à ce moment que d'autres, vraiment choquées, ont téléphoné pour dire leur honte. Au bout du compte, huit interlocuteurs estimaient que le gouvernement avait fait suffisamment pour nous, tandis que neuf autres pensaient le contraire ».

M. Ares a la certitude que les Franco-Albertains parviendront à faire reconnaître leurs droits par la majorité tolérante, mais seulement lorsque l'actuel gouvernement provincial aura été défait. Son mot d'ordre actuel est le suivant : « Votez pour n'importe qui, sauf pour les conservateurs, le parti des anti-francophones de la province. »

Réactions

Le président de l'Association des francophones est extrêmement surpris que le premier ministre Mulroney n'ait rien

dit sur la trahison de l'Alberta envers l'esprit de la Confédération. Il reconnaît que le sénateur Lowell Murray, ministre d'État responsable des Relations fédérales-provinciales, a laissé entendre que la loi adoptée par l'Alberta va à l'encontre de l'engagement pris par la province, au lac Meech, de sauvegarder l'existence de ses collectivités francophones. D'un même trait, Georges Ares ajoute tristement que Don Mazankowski, vice-premier ministre et originaire de l'Alberta, s'est contenté de dire qu'il était déçu, mais que la province était dans son droit.

Pour sa part, le gouvernement de l'Alberta estime que la loi rendant la province officiellement anglophone est tout à fait conforme à l'esprit de l'accord du lac Meech, qui, dans l'interprétation du gouvernement, accorde une plus grande autonomie aux provinces. Le premier ministre Getty a donc déformé la formulation de l'accord en appliquant à l'Alberta la description officielle du Québec en tant que « société distincte », pour conclure que cet état de fait doit aussi se refléter dans la politique linguistique de la province.

Le seul Franco-Albertain qui pouvait crier victoire, et qui l'a fait, lors de l'adoption de la loi linguistique, était le député Léo Piquette, qui n'aura plus à s'excuser de s'être exprimé en français au parlement de la province. En effet, l'an dernier, le président de la Chambre lui a demandé de présenter des excuses. Cependant, tout ce qui a été concédé, c'est le droit de parler français au parlement. Ni les débats, ni les lois ou règlements de la province ne seront traduits.

Les néo-démocrates et les libéraux ont critiqué la façon dont le gouvernement s'y est pris. Le premier ministre Getty leur a répondu que l'Alberta ne pourrait jamais accepter le bilinguisme intégral; par contre, aucun Albertain n'en a jamais demandé autant : les francophones de la province voulaient qu'on traduise 20 p. 100 seulement des lois de l'Alberta, en précisant qu'Ottawa assumerait la plus grande partie des coûts. Les partis de l'opposition préconisaient au moins la traduction pour la forme, mais ils n'ont pas suffisamment insisté. Les votes pour le bilinguisme en Alberta ne sont pas légion, reconnaît le chef néo-démocrate, Ray Martin, et même Léo Piquette a minimisé l'importance de la cause.

Les francophones de la Saskatchewan et de l'Alberta se sont réjouis de la décision de la Cour suprême reconnaissant leurs droits historiques : euphorie de

courte durée, car les gouvernements des Prairies se sont prévalus de l'option offerte par le plus haut tribunal du pays, l'unilinguisme anglais.

Les conservateurs de l'Alberta se sont dit indignés, lorsque leurs homologues de la Saskatchewan ont affirmé mieux traiter les francophones, du moins en théorie. Les ministres albertains ont justifié leur intransigeance en disant que c'était le seul moyen d'éviter une contre-réaction des anglophones.

Solidarité nouvelle

Cependant, ajoute M. Ares, il en est ressorti quelque chose de positif. Plus que jamais, les Franco-Albertains se sentent proches les uns des autres. « Cela a réveillé beaucoup de francophones qui avaient perdu le désir de vivre en français. »

Edmond Laplante, directeur général de l'Association Francophonie Jeunesse de l'Alberta abonde dans le même sens et constate que le nombre d'adhésions monte en flèche, en raison de la colère à l'endroit du gouvernement. « Nous assistons à une renaissance de la fierté d'être francophone. Les jeunes n'abandonnent pas et, tant que la jeunesse tient bon, rien n'est perdu. » ■

Décevant, dit M. Fortier

Pour le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, le projet de loi linguistique de l'Alberta est profondément décevant.

Dans un communiqué publié le 23 juin 1988, M. Fortier affirme qu'après les pertes incalculables subies par la langue française et la communauté franco-albertaine pendant 83 années de privation de ses droits, on aurait pu s'attendre à des réparations qui seraient à la hauteur.

« Loin de reconnaître et de protéger ces droits, comme elle s'y était engagée, souligne M. Fortier, l'Alberta s'apprête à abroger certains d'entre eux sans même prendre d'engagements précis en matière d'éducation. »

M. Fortier forme malgré tout l'espoir que le gouvernement de l'Alberta acceptera de modifier son projet de loi, qu'il répondra à l'offre de coopération du gouvernement du Canada et qu'il donnera aux Franco-Albertains une plus grande reconnaissance formelle et des services essentiels en français.

L'Alliance Québec en congrès

« Le Québec, c'est nous aussi »

Si la bonne volonté pouvait, seule, dissiper les tensions linguistiques du Québec, les difficultés qui nuisent au climat politique et social de la province depuis deux décennies disparaîtraient comme par enchantement.

C'est le point qui ressortait le plus, au congrès organisé par Alliance Québec, les 27 et 28 mai : 500 délégués, de toutes les régions de la province, se sont réunis à Sainte-Anne-de-Bellevue, près de Montréal, pour évaluer la situation des minorités au Canada et tracer les grandes orientations futures.

Plan d'action

« Le Québec, c'est nous aussi », tel était le thème que répétait Royal Orr, président de cette association, et auquel le gouvernement du Québec répondait « nous sommes tous Québécois », dans un discours attendu avec impatience et prononcé par Guy Rivard, le nouveau ministre responsable de la mise en application de la loi 101, c'est-à-dire la Charte de la langue française de 1977.

C'est ce même appel à la bonne volonté que lançait le sous-commissaire aux langues officielles, Peter Rainboth, qui rappelait aux délégués que « le désir de protéger le français est on ne peut plus légitime... dans cet océan anglophone ».

« Par contre, insistait-il, quelles que soient les mesures adoptées, elles ne doivent en rien brimer les droits fondamentaux des anglophones du Québec. » Il préconise d'insister sur la consultation et le règlement des problèmes, afin d'éviter que les deux parties se retranchent sur leur position et de permettre à la réforme linguistique de se poursuivre dans l'ensemble du Canada, « sans rancœurs ».

Modération et respect mutuel

Comme si cela ne suffisait pas, un sondage de Sorecom publié par Alliance Québec donnait fortement à penser que « malgré les gros titres incendiaires de ces derniers mois », la plupart des Québécois demeureraient favorables à un débat linguistique fondé sur « la modération et le respect mutuel » entre francophones et anglophones.

Par contre, c'est lorsqu'il faut traduire dans la pratique tous ces beaux principes que les désaccords naissent.

Tout en lançant un appel au dialogue, M. Orr, qui pressait les délégués de « descendre dans la rue », a exprimé l'opposition de son association à l'accord du lac Meech, du moins sous sa forme actuelle, et réaffirmé l'appui enthousiaste de l'organisme au projet de loi C-72 (la nouvelle *Loi sur les langues officielles*) et son engagement à lutter contre les dispositions de la loi 101 interdisant l'affichage commercial en anglais.

Un dialogue essentiel

Par contre, tout en convenant que le dialogue est essentiel, que le Québec a besoin de sa collectivité anglophone et qu'Alliance Québec n'avait pas « à s'inquiéter de la protection et de la vitalité » de ses institutions, M. Rivard s'est bien gardé d'aborder les trois questions incendiaires soulevées par M. Orr. Il a simplement dit que la Charte de la langue française était là pour de bon.

Le gouvernement Bourassa, dont fait partie M. Rivard, est un ardent partisan de l'accord du lac Meech, sous sa forme actuelle, et s'oppose farouchement à toute tentative d'en modifier la formulation dans le sens proposé par Alliance Québec.

En outre, le Conseil de la langue française, qui conseille le gouvernement en matière linguistique, a manifesté une vive opposition à l'application au Québec de certaines dispositions du projet de loi C-72, car selon lui, le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral risque de pousser la province vers un bilinguisme institutionnel ce qui, *de fait*, équivaldrait à la domination de l'anglais.

Affichage

Pour ce qui est de la langue d'affichage, le Québec attend la décision de la Cour suprême du Canada sur la constitutionnalité de l'interdiction de toute autre langue que le français sur les affiches commerciales.

Si la Cour suprême se prononce

contre cette interdiction, le premier ministre Bourassa subira d'énormes pressions politiques et devra peut-être invoquer la clause « nonobstant » de la Charte canadienne des droits et libertés.

Le sondage de Sorecom

La seule grande question directement abordée dans le sondage de Sorecom était celle de la langue d'affichage : une majorité de Québécois (74 p. 100) était d'avis que l'on devait autoriser d'autres langues, sur les affiches, pourvu que le français y figure toujours.

Par contre, les personnes interrogées estimaient, en majorité (70 p. 100), que les provinces devaient promouvoir la vitalité de leur minorité linguistique, ce qui constitue un appui indirect au projet de loi C-72, tandis que 80 p. 100 considéraient que la collectivité anglophone avait une place légitime dans la société québécoise.

Un pourcentage encore plus écrasant (88 p. 100) des répondants attribuaient au gouvernement du Québec la responsabilité de garantir le respect de droits aussi fondamentaux que la liberté d'expression, et, pour 74 p. 100 de ces personnes, les enfants anglophones devaient avoir accès à des écoles anglaises.

Ajoutons que pour 74 p. 100 de l'échantillon du sondage, la promotion de la langue française ne devait pas empiéter sur les droits des personnes et des minorités, tandis que pour 85 p. 100 d'entre eux, le citoyen ordinaire a vraiment un rôle à jouer dans la protection du français.

Points névralgiques

Puisque, selon Alliance Québec, la plupart des Québécois ne perçoivent pas les questions linguistiques de façons aussi diamétralement opposées qu'on pourrait le croire, « il est temps que le gouvernement écoute plus attentivement les opinions de la majorité, plutôt que celles des minorités extrémistes... »

En plus de ce message, dans les mois qui viennent, Alliance Québec continuera à préconiser des interventions dans certains secteurs, par exemple l'absence virtuelle d'anglophones dans la fonction publique québécoise, et le peu de cas fait de la minorité linguistique dans la récente réforme du système provincial d'aide sociale.

Alliance Québec a fait beaucoup de chemin depuis sa fondation en 1982, mais elle sait que c'est loin d'être terminé. L'effort en vaut la peine, de dire Royal Orr : « Être Québécois est un privilège, car le Québec est un phénomène unique sur notre continent. »

H.W.

Royal Orr, un président très écouté

Troisième président d'Alliance Québec et porte-parole des anglophones de la province, Royal Orr s'acquitte de sa tâche avec mordant, mais sans jamais blesser.

Le fait qu'il ait été élu par acclamation pour un deuxième mandat laisse supposer que sa façon à la fois insistante et discrète de rechercher des solutions conjointes anglophones-francophones aux problèmes linguistiques du Québec remporte désormais un appui de plus en plus large dans ce qu'on appelle la majorité modérée.

Les dirigeants précédents, même s'ils ont été efficaces, étaient souvent assimilés aux avocats des grandes sociétés de la métropole, à l'élite anglophone. Beaucoup diront que cela était peut-être nécessaire au départ, tandis que la petite organisation de 40 000 membres luttait pour les droits de la minorité et cherchait à trouver des assises fermes malgré des imbroglios politico-juridiques interminables.

Cependant, dans le climat actuel, ce jeune homme de 31 ans, coordonnateur de l'enseignement dans les Cantons de l'Est et animateur populaire au réseau anglais de la radio d'État, très écouté aussi bien en ville qu'à la campagne, est probablement le choix idéal, celui qui peut le mieux percevoir les préoccupations communes des anglophones de toutes les régions de la province.

Depuis son élection en mai 1987, M. Orr a constamment préconisé une participation plus active des anglophones au Québec d'après la loi 101, par une « intégration sans assimilation ». Dans son discours au congrès 1988 d'Alliance Québec, le 27 mai dernier, tandis qu'il résumait sa pensée dans cette expression lapidaire « le Québec, c'est nous aussi », les délégués ont réagi avec tant d'enthousiasme qu'une conclusion s'impose : Orr est sur la bonne voie.

La première fois qu'il s'est occupé des droits des minorités, c'était vers la fin des années 1970, lorsqu'il a constaté qu'il fallait faire quelque chose pour réaffirmer l'identité fondamentale de la

collectivité anglophone du Québec.

En 1979, il a participé à la fondation de la Townshippers' Association, dont l'objectif était de protéger et de faire valoir les intérêts de la minorité, dans cette région névralgique située à une centaine de kilomètres au sud-est de Montréal.

Dans ces « cantons » se trouve le village de Hatley, où Orr s'est établi avec Louise, son épouse, ainsi que leurs deux enfants, non loin de l'endroit où ses ancêtres irlandais ont travaillé comme maçons, jusqu'à ce que son arrière-grand-père acquiert une ferme, près de Lennoxville.

Après avoir été directeur administratif de la Townshippers' Association, de 1981 à 1983, Orr devint vice-président d'Alliance Québec, responsable surtout de la recherche et des études sur la Constitution. Cette expérience lui a donné la certitude que les anglo-Québécois d'aujourd'hui remettent en question leur propre légitimité et se demandent s'ils peuvent compter, pour survivre, sur l'infrastructure institutionnelle dont ils ont besoin. Maîtrisant lui-même assez bien le français, Orr convient qu'il s'est toujours senti pleinement accepté en tant que personne. « Mais on constate de plus en plus que ma collectivité, en tant que telle, n'est plus acceptée. Et plus on écarte nos droits fondamentaux, plus s'installe une sorte de sentiment de non-crédibilité. Ce que je fais aujourd'hui, c'est par engagement envers cette collectivité... celle où je vis. »

Cependant, cet engagement, Orr l'a élargi à toutes les minorités, n'importe où au Canada. Il a la certitude que les révisions que le Fédéral a apportées au projet de loi C-72 susciteront le leadership et l'exemple, dans toutes les régions où la minorité est francophone.

« Les Canadiens, tant anglophones que francophones, savent bien qu'une nouvelle réalité linguistique s'est installée. Notre tâche est de faire en sorte que les lignes de conduite actuelles ne se fondent plus sur les perceptions désuètes d'une autre génération. »

H.W.

La saga d'une famille acadienne

Titre étrange ou banal, les Acadiens ont fondé la Nouvelle-Écosse en 1604... Pourquoi un récit historique ? Pour essayer de démontrer avec modestie comment la soi-disante assimilation galopante pourrait être enrayerée d'abord par des programmes d'éducation sérieux et efficaces au niveau provincial.

Après avoir situé géographiquement notre région, nous exposerons en bref le cheminement éducatif et social des membres de cette famille acadienne bien ordinaire. Est-il possible de conserver une culture ?

Sydney, avec ses quelque trente mille habitants, est la « capitale » du Cap Breton ; deux autres villes voisines, Glace Bay et New Waterford, font partie du même conseil scolaire.

Cette partie du Cap Breton, la seule industrialisée, se trouve à mi-chemin, à deux heures de voiture, entre deux régions acadiennes reconnues et célèbres au nord, celle de Chéticamp, Saint-Joseph du Moine, Margaree, et au sud, celle de l'Île Madame avec Louisdale, Petit de Grat et Arichat. L'aciérie de Sydney, au début du siècle, puis les mines, après la Deuxième Guerre mondiale, ont attiré beaucoup de main-d'œuvre et les Acadiens y sont donc « montés » chercher du travail. D'ailleurs, dans le quartier nord de la ville, un *French Club* subsiste ; il avait été fondé par des ouvriers de l'aciérie qui avaient pour cela donné chacun 100 \$ à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Les subventions gouvernementales n'existaient pas alors !

Le français à la maison

A New Waterford, située à vingt-cinq kilomètres, l'école acadienne Évangéline, dirigée par des sœurs, a formé au moins deux générations de jeunes Acadiens jusqu'à la fin des années soixante lorsqu'elle a été mystérieusement fermée. Dans toute la région de nombreuses entreprises familiales affichent fièrement leurs origines.

Une présence acadienne existe donc. Le dernier recensement a dénombré quelque 7 260 personnes d'origine ethnique acadienne, mais seulement 1 460 avouent parler encore le français à la maison. Le recensement de 1981

avait révélé 13 000 personnes d'origine acadienne. Assimilation galopante ? Laissons aux sociologues le loisir de commenter.

Depuis sa création en 1969, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a toujours considéré la région industrielle du Cap Breton comme l'une des six régions acadiennes, même s'il n'y avait jamais eu d'animateur en poste avant l'automne 1987. D'autre part, la forteresse de Louisbourg, dans la périphérie, les divers bureaux du gouvernement fédéral et le collège de la Garde côtière canadienne — un organisme fédéral — ont attiré aussi de nombreux francophones de la diaspora canadienne-française.

Et la culture acadienne !

Et notre famille, où se situe-t-elle là-dedans ? Vers le milieu des années soixante, après des études en français au couvent d'Arichat, Gemma, la mère, a dû poursuivre ses études de secrétariat à Sydney, l'endroit le plus proche de sa famille. Elle y étudia en anglais, réussit malgré ses handicaps et trouva rapidement du travail. Elle rencontra Raymond Chiasson, élevé à Sydney par une mère écossaise et un père acadien originaire de Chéticamp qui était venu travailler à l'aciérie, la « Steel Plant » comme l'appellent encore les Acadiens d'ici. Raymond ne parlait pas français quoiqu'il le comprenait un peu, sa langue maternelle étant la langue de sa mère et de la société, mais il continuera le travail de son père. Ils se marièrent, et eurent trois enfants. Le problème de la langue d'éducation ne se posa pas ; il n'y avait que des écoles anglaises. Gemma était angoissée ; qu'advierait-il de leur culture acadienne ? L'anglais gagnait du terrain dans la famille malgré les nombreux séjours de vacances dans les villes acadiennes voisines. Les enfants, intéressés par le français, hésitaient beaucoup et quelques fois

refusaient de le parler devant « les autres », mais « la vie est un long fleuve tranquille ». Leur aînée se maria avec un jeune Acadien de Petit de Grat. Elle se remit sérieusement au français, vécut dans un village acadien, et finit par le parler couramment. Elle l'étudia même à l'université. Leur fille cadette, après des études postsecondaires, décrocha un bon emploi de laborantine, dut devenir bilingue pour son travail qui exigeait de fréquents séjours au Québec. Elle rencontra un jeune néo-Canadien d'origine européenne, lui aussi francophone. Quant au « bébé », le troisième, un fils, après plusieurs séjours éducatifs au Québec, il décida de s'inscrire en droit pour plaider un jour dans les deux langues dans sa province natale.

Tout est bien qui finit bien, me direz-vous. Il n'y a là rien d'extraordinaire. C'est normal. Le sang a parlé, la culture s'est manifestée et le génocide culturel de Pierre Vadeboncoeur est un leurre. Les chiffres mentiraient-ils alors ?

Extraordinaire ou ordinaire, cette histoire ne doit pas être particulière à Sydney ; elle se reproduit à des milliers d'exemplaires partout au Canada. Faut-il pavoiser et être satisfait ? Mais l'avenir, que réserve-t-il ? Si le petit Sébastien, âgé de trois ans, et élevé à Sydney, n'a pas d'école française, comment va-t-il s'en sortir à son tour ? L'école d'immersion tardive en septième année qui existe ici ne correspond pas du tout à ses besoins. Il lui faudrait une école, une paroisse, un centre communautaire comme ceux bâtis à Fredericton et à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick et celui actuellement en construction à Halifax.

Or, ici à Sydney, depuis cinq ans, un groupe de parents francophones lutte officiellement pour la création d'une école française. Le 27 mai 1988, le président du Conseil scolaire a finalement annoncé la création d'une école française « si le nombre d'inscriptions le justifiait ... » Le nombre est là ; des études professionnelles de 1986 ont montré que 429 enfants et même davantage étaient admissibles. Un juge de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse en décidera, après l'inscription qui se termine le 30 juin 1988. L'école est prévue pour septembre 1988. Le temps presse, mais un immense vent d'espoir a soufflé sur Sydney et ses environs. Sébastien et les autres pourront avoir leur école ; la culture acadienne survivra-t-elle enfin ? Il n'y aura plus de récit historique, ce sera la magnifique réalité du bilinguisme canadien. ■

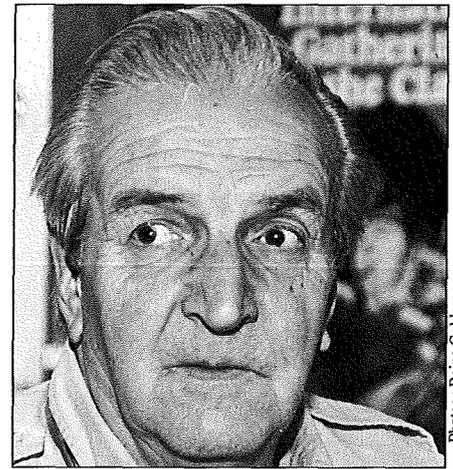
En Gaspésie**Les anglophones se serrent les coudes**

Hal Winter

Trop souvent, les Québécois anglophones se perçoivent comme les oubliés de la Révolution tranquille. Par contre, sur la rive Sud de la péninsule gaspésienne, les réformes des années 1960 ont engendré un phénomène qui allait mettre fin à deux siècles de morcellement et créer l'une des collectivités anglophones les plus dynamiques de la province.

À proprement parler, la côte Nord de la Gaspésie commence aux environs de Rimouski, à 300 kilomètres à l'est de Québec, et décrit un arc dont la courbure s'accroît et se referme autour de la pointe de la péninsule, pour atteindre la grande baie océanique de Gaspé, et ensuite Percé, plus au sud, et puis vers l'ouest, longe l'historique baie des Chaleurs, pour se terminer à l'embouchure de la Matapédia, où la terre québécoise voisine avec celle du Nouveau-Brunswick.

À l'exception des villages qui



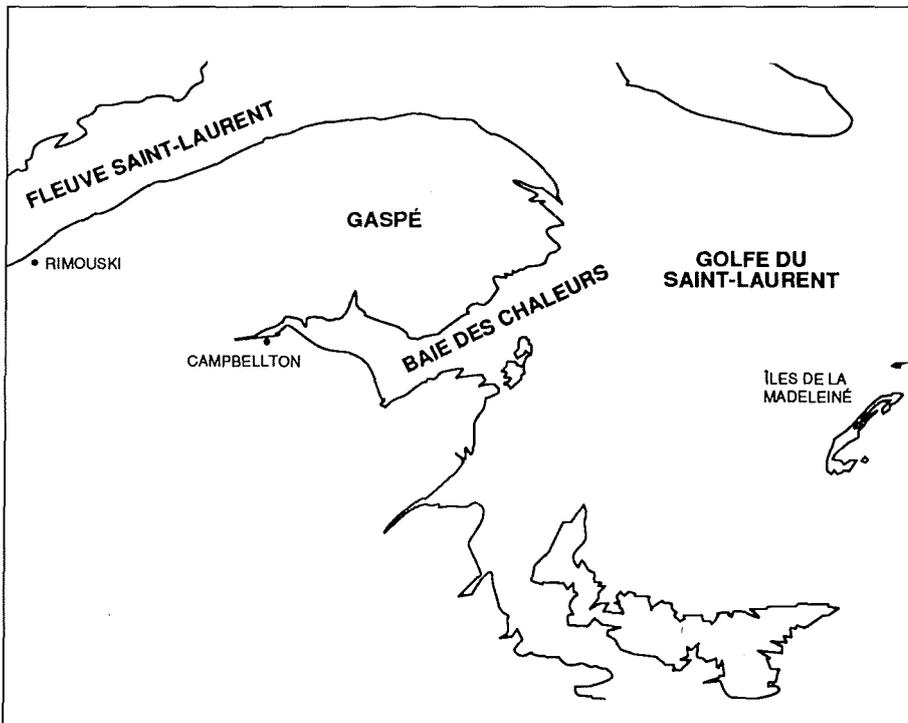
Photos: Reina Goldsger

Bud Campbell

dans des Loyalistes (les premiers sont arrivés en Gaspésie en 1784) sont le noyau et l'âme dirigeante des 15 000 anglophones de la péninsule qui, il n'y a pas si longtemps, ne formaient pas vraiment une collectivité.

La Révolution tranquille

Après le décès, en 1959, du premier ministre Maurice Duplessis, Jean Lesage prit le pouvoir. C'est sous son gouvernement qu'a eu lieu la Révolution tranquille. Sur la côte qui borde la baie des Chaleurs, la réforme du secteur de l'enseignement allait être la clé d'une transformation bien plus

**Les origines**

Les gens qui habitent ces 300 kilomètres de côte entre la vallée de la Matapédia et Gaspé, sur les bords de l'Atlantique, ont des origines et une histoire aussi variées que la région elle-même. Même encore aujourd'hui, on le remarque par l'individualisme, l'esprit d'initiative, l'optimisme et la créativité qui les caractérisent.

La péninsule gaspésienne forme l'extrémité orientale de la rive Sud, où le Saint-Laurent devient l'immense golfe du même nom, la porte de l'Atlantique.

s'agglutinent ici et là à l'autoroute nord-sud de la vallée de la Matapédia, seule cette étroite bande côtière est vraiment habitée. Les immensités boisées et montagneuses de l'intérieur sont virtuellement désertes, sauf quelques villages en bordure des rivières à saumon.

En plus des Acadiens et des Loyalistes de l'État de New York, la côte de la baie des Chaleurs a attiré des colons de France, d'Angleterre, d'Irlande, d'Écosse et des îles anglo-normande. De nos jours, les descen-

**La chapelle**

importante. Dans le calme village de Grande-Cascapédia, près de l'ancien établissement loyaliste de New Richmond, Bud Campbell, qui vient d'avoir 64 ans, se souvient des premiers bouleversements. La régionalisation était l'enfant chéri du premier ministre québécois de l'Éducation, M. Paul Gérin-Lajoie qui, dans son plan directeur (Opération 55), a



Joan Richards

regroupé des centaines de commissions scolaires paroissiales en 55 commissions régionales. Pour les anglophones de la péninsule, l'année 1968 est celle de la création de la Regional School Board of Gaspesia, dont le territoire s'étend jusqu'aux lointaines Îles-de-la-Madeleine.

« À l'époque, cette réforme a suscité beaucoup de protestations, mais on a vite constaté qu'on n'aurait pu désirer mieux », précise M. Campbell, le président de la commission scolaire depuis 20 ans. Pour la première fois depuis deux siècles, explique-t-il, les anglophones de la région se sont retrouvés réunis par des intérêts communs. Ce premier regroupement a suscité un sentiment de fierté, d'identité, qui a donné naissance à toutes sortes d'organismes communautaires actifs, et même, en 1975, à un hebdomadaire, le SPEC. Ce *tabloïde*, qui traite des questions socio-politiques, économiques et culturelles de la région, a maintenant dépassé le seuil de la rentabilité ; il est tiré à environ 4 000 exemplaires et procure du travail à sept personnes.

Préoccupations

Dans son bureau, à la quincaillerie familiale dont la fondation remonte à 1836, Bud Campbell, qu'on appelle « M. Gaspésie », réfléchit sur l'avenir de la population anglophone de la baie des Chaleurs. « Ma famille vit ici depuis six générations et je compte y rester. Je veux être inhumé au Québec. Cependant, mes enfants ont fait leurs études à l'extérieur de la province. Ainsi, je ne suis pas inquiet ; ils ont la mobilité voulue et peuvent s'installer

n'importe où. Ici, le travail est rare ; les jeunes s'en vont, non plus à Montréal, mais en Ontario ou même dans l'Ouest. Le commerce est à vendre. La population anglophone qui reste vieillit, de sorte que, dans 25 ou 30 ans, la région sera probablement entièrement francophone. »

C'est aussi la perception qu'en ont d'autres dirigeants des collectivités côtières, car l'économie est presque stagnante, les jeunes partent et la population anglophone vieillit. « Mais cela ne veut pas dire que nous allons simplement déclarer forfait et attendre l'inévitable », réplique Joan Richards, coordonnatrice de programme au CASA, le

Comité d'action sociale anglophone. Cet organisme très bien dirigé offre tout l'éventail des services sociaux, et sert d'intermédiaire entre les membres de la collectivité et les autorités. L'un des derniers projets du CASA est de créer une résidence pour les aînés, afin que ceux-ci demeurent en milieu connu, au lieu de se déraciner et d'aller vivre avec leurs enfants à l'extérieur du Québec.

Le CASA

Le CASA est né en 1975. « On en voit, je crois, les premiers germes à l'époque de la loi 22 » (la première loi linguistique du gouvernement de M. Bourassa), se rappelle M^{me} Richards. « Un sentiment de menace a suscité dans la collectivité un mouvement de rapprochement, la recherche d'une identité commune. Vint ensuite la prise du pouvoir par le Parti québécois : nous nous sommes vraiment interrogés sur nous-mêmes et il en est sorti un véritable sentiment d'appartenance. »

Depuis la création de la commission scolaire et du CASA et leur action unificatrice, précise M^{me} Richards, les problèmes auxquels font face les anglophones de la Gaspésie n'ont pas changé, mais l'isolement dans lequel ils vivaient a disparu. « Même nos danses carrées, dit-elle, étaient différentes de celles d'aujourd'hui. » Maintenant, avec les 7 000 membres qu'il compte dans la péninsule, le CASA est vraiment le défenseur des intérêts de ses 15 000 habitants. « Nous attendons toujours un miracle, un moyen magique qui nous aidera à nous construire un véritable avenir en Gaspésie. » ■



Le SPEC en préparation

De Molière à Antonine Maillet

La troupe française de Toronto joue sans interruption depuis 1967.



P'tite Miss Easter Seals immobilisée

Il est peu probable que les premiers membres du Théâtre du P'tit Bonheur aient cru que leur compagnie existerait aujourd'hui ou que les représentations se donneraient ailleurs que là où la troupe a vu le jour, dans la salle paroissiale de l'église du Sacré-Cœur. Pourtant, le groupe célèbre cette année son 20^e anniversaire et ses spectacles attirent bon nombre de francophones et d'anglophones dans les chics théâtres professionnels du complexe Harbourfront de Toronto.

Une continuité

Bien que la compagnie ait changé de nom, c'est sans interruption qu'elle présente depuis 1967 des productions théâtrales, depuis la première pièce, *Le P'tit Bonheur* de Félix Leclerc (sous le parrainage de la Fédération des femmes canadiennes-françaises) jusqu'à la présente saison, dont le programme comporte cinq œuvres. Au début, la compagnie ne produisait qu'un ou deux spectacles par an, mais en 1971, elle a vraiment atteint un rythme de croisière, avec cinq productions, dont une nuit de poésie.

Cette année-là, John Van Burek devenait le premier directeur artistique

de la compagnie. Torontois de naissance, Van Burek est celui qui a transformé en compagnie professionnelle cette troupe de « sous-sol d'église » ; il l'a quitté en 1974 pour devenir directeur artistique à la pige, traducteur et enseignant, à Vancouver, Calgary et Toronto. Il a réintégré le groupe en 1981 et en est redevenu depuis le directeur artistique.

1 500 abonnés

On doit au Théâtre français toutes sortes de productions, de Molière à Michel Tremblay, en passant par Eugène Ionesco, Marguerite Duras, Henrik Ibsen et Antonine Maillet. Depuis 1981, les abonnements sont passés de 300 à 1 500, ce qui est d'autant plus impressionnant que la plupart des compagnies théâtrales professionnelles de Toronto perdent des abonnés au lieu d'en gagner. Par contre, le guichet ne représente que 36 p. 100 des recettes du théâtre. Comme dans nombre de sociétés artistiques, le reste provient de subventions gouvernementales et municipales.

Au programme de la saison 1987-1988 figuraient des œuvres de France, du Québec, des Maritimes et de l'Ontario, ainsi que la version française

d'une pièce canadienne écrite en anglais. C'est un assez bel exemple de l'engagement de John Van Burek d'offrir aux Torontois un vaste choix d'œuvres dramatiques en français.

Assimilation

« La langue et la culture sont le reflet l'une de l'autre », dit-il. « Le rôle de ce théâtre est de stimuler et de raffermir la présence du français à Toronto, mais c'est là un sujet de plus en plus délicat, car il me semble que la situation du français au Canada est moins rassurante qu'elle ne l'était autrefois ; le processus d'assimilation n'a pas encore été arrêté. »

P'tite Miss Easter Seals, est une pièce d'une auteure de Timmins, Lina Chartrand. La scène se passe dans un train entre Timmins et Toronto. Monique (rôle-titre) a le corps entièrement recouvert d'un plâtre, qui lui sera enlevé lorsqu'elle arrivera à destination, à l'Hôpital des enfants. Antoinette, sa mère, ainsi que Nikki, sa cousine, font le voyage avec elle.

Dans leur conversation les trois personnages brossent un tableau complexe où se mêlent les freins à la liberté, les limites de la jeunesse et de l'inexpérience, et les inconvénients d'appartenir à une minorité linguistique. L'auteure croit-elle que l'immobilisation forcée rend bien compte de la situation des francophones ontariens ?

« Je crois que les gens ont trop associé l'infirmité au fait d'être francophone. C'est une métaphore beaucoup plus générale. La situation présente fait partie d'une intrigue », précise M^{me} Chartrand, qui a utilisé une période de son enfance comme point de départ de la pièce. « Elles voudraient changer de destination, mais le train doit se rendre à Toronto quoi qu'il advienne... on peut y voir une métaphore de l'assimilation. »

1988-1989

En 1988, le Théâtre prépare une autre saison exceptionnelle. En plus de quatre productions pour les écoliers, la troupe montera *La Camisole* (version française d'une pièce de l'écrivain britannique Joe Orton), *En attendant Godot* de Samuel Beckett, *Les Fridolinades* du Québécois Gratien Gélinas, *Le ciel de lit* (drame à deux personnages de Jan de Hartog et Colette) et *L'invitation au château* de Jean Anouilh. Van Burek semble toujours aussi ardent et le Théâtre français a encore de beaux jours devant lui à Toronto. S.H.

En Saskatchewan

Un ban pour les promoteurs du bilinguisme

En juin dernier, le gouvernement fédéral a fait connaître l'aide qu'il compte apporter à la promotion des langues officielles en Saskatchewan au cours de la prochaine décennie.

Inédites par leur nature et leur ampleur, l'entente-cadre et les trois ententes auxiliaires qu'il a signées à ce sujet avec cette province ont été accueillies favorablement par l'Association culturelle franco-canadienne. Ces ententes, qui visent à faire avancer la reconnaissance du fait français dans leur province, ont ceci de bon à ses yeux : elles prévoient une consultation avec la communauté fransaskoise pour leur mise en œuvre.

Si le fédéral soutient le statut du français en Saskatchewan depuis bon nombre d'années, c'est la première fois que des ententes de ce genre et de cette envergure portant sur la langue sont conclues entre les deux ordres de gouvernement. C'est en effet 60 millions de dollars environ que la province recevra du Trésor fédéral pour financer l'enseignement des deux langues officielles et instaurer l'usage du français à l'Assemblée législative et dans les tribunaux. Une partie de cette somme proviendra des programmes déjà en place.

De plus, dans l'entente-cadre, la Saskatchewan déclare qu'elle mettra concrètement en œuvre la loi linguistique qu'elle s'est donnée à la suite du jugement de la Cour suprême, et qu'elle adoptera toutes les lois et tous les règlements d'importance en français et en anglais en vigueur et à venir.

C'est une mini-révolution à la Législature et dans les palais de justice de la Saskatchewan que l'entente auxiliaire, dans laquelle cet engagement est explicité, annonce. La contribution fédérale à ce chapitre, soit 3 250 000 \$ ira entre autres à la traduction des 45 lois dont la liste figure en annexe du document. L'administration provinciale entend s'atteler à cette tâche immédiatement.

Les juges, les officiers de justice et le personnel des tribunaux dont on aura besoin pour franciser les cours seront défrayés pour la formation qu'il leur faudra acquérir. Des subsides seront affectés au service d'interprétation qui sera mis sur pied pour les procédures, et à la traduction des règles des tribunaux.

Pour ce qui est de l'implantation de l'usage du français à l'Assemblée législative, la deuxième entente auxiliaire y pourvoit par la création d'un Office de la coordination des affaires francophones et de la traduction. Cet office offrira des services à la communauté d'expression française et coordonnera diverses initiatives qui concernent les langues officielles. Aux termes de cet engagement, la participation du fédéral s'élèvera à 2,6 millions de dollars.

Le domaine on ne peut plus important de l'enseignement reçoit sa part des largesses fédérales qui serviront en particulier à reconstruire le collège Mathieu de Gravelbourg et à fonder un institut de formation linguistique à l'Université de Regina, où l'on enseignera une vingtaine de langues dont le français. Le collège et l'institut se verront attribuer respectivement quatre millions et dix-sept millions de dollars. L'enseignement du français, langue seconde, y trouvera aussi son compte puisqu'il sera amplement soutenu. Il importe de rappeler ici que la Saskatchewan consent, dans la troisième entente auxiliaire, à mettre en œuvre un système de gestion et de contrôle des établissements de langue française par la minorité et à leur fournir divers services qui pourraient inclure, entre autres, l'élaboration de matériel didactique. Ce faisant, elle répond au vœu des francophones très souvent exprimé par l'Association des écoles fransaskoises.

Cette collaboration sans précédent a été qualifiée d'essentielle par le président de l'Association franco-canadienne, M. Rupert Baudais, pour qui, cependant, la prudence est de mise. « Il ne faut pas en conclure que

l'affaire est dans le sac pour les Fransaskois », a-t-il dit, et « la communauté fransaskoise sera très vigilante ». C'est le mot d'ordre, car une entente administrative, si belle soit-elle, ne remplacera jamais des droits inscrits dans une loi.

Le Commissaire Fortier a affirmé, pour sa part, dans un communiqué que « l'esprit du lac Meech et du projet de loi C-72 sur les langues officielles semblait porter des fruits avant même que la loi ne soit adoptée ».

Un collège Mathieu tout neuf et...

Le 14 mai, un incendie rasait le collège Mathieu de Gravelbourg, en Saskatchewan. Seule école secondaire unilingue française de la province, le collège desservait non seulement les Fransaskois, mais un certain nombre de Franco-Albertains.

Le financement de la reconstruction du collège Mathieu s'inscrit dans le cadre d'une entente à plusieurs volets. L'aide financière proviendra aussi du régime d'assurance du gouvernement de la Saskatchewan, et du Québec, qui a réservé 100 000 \$ à cette fin.

Avant sa destruction, le collège Mathieu s'était lancé dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, et depuis 1986, en plus du programme normal offert à ses 130 étudiants, il avait mis sur pied 80 cours de formation populaire dans 14 municipalités et un cours par téléphone, à partir de la faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta.

Par une entente entre le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan divulguée en juin, Ottawa a convenu de fournir à la province la somme de 60 millions de dollars environ, répartie sur cinq ans, pour soutenir l'enseignement, les services et la traduction de certaines lois en français. Cette entente, généreuse de la part du gouvernement fédéral, compense au moins en partie l'insuffisance de la nouvelle loi linguistique de la Saskatchewan.

TVOntario en français

Le résultat dépasse toutes les espérances

Sarah Hood



Des comédiens de la chaîne française

Le Canada n'a qu'un seul réseau bilingue de télévision éducative. L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVOntario), qui avait toujours diffusé quelques émissions en français, inaugurerait au début de 1987 la chaîne française, diffusant en français du lundi au dimanche matin. Le dimanche après-midi, tandis que la chaîne française diffuse en anglais, le réseau anglais de TVOntario offre des émissions françaises qu'on peut capter sans le câble. Une collaboratrice de *Langue et Société* s'est entretenue avec Donald Duprey, le directeur administratif du Service de la programmation en français de TVOntario.

Langue et Société : À votre avis, la chaîne française modifiera-t-elle la vie des Franco-Ontariens ?

Donald Duprey : Les effets de la chaîne française se feront sentir sur plusieurs plans. C'est d'abord un catalyseur, par sa nature très particulière. C'est le seul moyen de communication de la province qui atteint simultanément tout le monde, ou presque, si vous tenez compte du fait que nous n'avons pas encore d'émetteurs et que les limites de la technologie freinent encore son universalité : néanmoins, 70 p. 100 des gens de la province y ont accès, et le dimanche, 96 p. 100.

Nous avons en français un terme qui fait vraiment ressortir ce sentiment de fierté et d'accomplissement que représente la chaîne. C'est le mot « valorisation ». On sent que les Franco-Ontariens sont fiers de cette réalisation, et c'en est vraiment une car ils ont lutté pendant des années pour obtenir un élargissement du service.

C'est aussi un moyen de sensibiliser les Ontariens en général au fait qu'il existe des francophones dans la province, des francophones qui forment un groupe important de citoyens. La chaîne joue donc un rôle essentiel en faveur de la coexistence des deux langues officielles. Je pense que l'Ontario est un milieu important pour tester cette coexistence. Dans la mesure où la minorité francophone pourra survivre ici, le pays pourra demeurer ce qu'il est. Nous devons apprendre à coexister pour éviter les « deux solitudes ». Sur ce plan, c'est une expérience, et c'est pourquoi l'importance de la chaîne française va au-delà des services qu'elle offre à la collectivité francophone.

Sur un autre plan, c'est la première fois que nous offrons aux créateurs francophones de la province de véritables possibilités, l'occasion de manifester leur créativité dans la communication électronique. Nous touchons des centaines de personnes : artistes, techniciens, chercheurs, personnel comptable. Des perspectives nouvelles s'offrent aux francophones de la province : c'est un autre secteur où nos réalisations ne peuvent passer inaperçues.

— Les résultats de ces dix-huit mois ont-ils été à la hauteur de vos espérances ?

— Ils ont dépassé tout ce à quoi je m'attendais. Le défi, pour moi, était de parvenir à diffuser des émissions de qualité. Je crois que nous avons surpris tout le monde, à cause de la motivation du personnel ; nous avons constamment étonné les gens par la qualité de notre programmation.

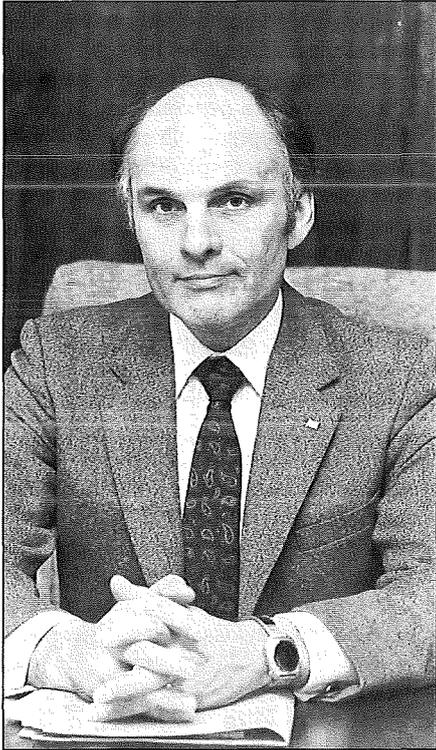
Les émissions éducatives exigent beaucoup de temps et de préparation. Il faut se rappeler que TVOntario est un réseau éducatif. La programmation de ce genre coûte cher lorsqu'elle est bien faite. Pour les téléspectateurs de langue française, c'est là une nouveauté. C'est un public qui, constamment, montre qu'il est moins scolarisé. Les francophones sont plus dispersés, moins instruits et en règle générale, ils sembleraient moins enclins que les anglophones à s'engager dans divers programmes de formation, quelles qu'en



soient les raisons : s'inscrire à un cours, se procurer le matériel voulu, poursuivre leurs études, se renseigner, s'adresser aux maîtres qui sont à leur disposition.

Ce sont autant d'aspects essentiels de la question. Nous essayons de motiver les gens à se lancer dans des expériences d'apprentissage qui dureront la vie entière.

Nous œuvrons dans le domaine du téléenseignement. Avec la collaboration de l'Université Laurentienne, de l'Université d'Ottawa et du Collège de Hearst, nous tentons, pour développer



Donald Duprey

ce mode de formation, de réaliser des émissions qu'ils pourront utiliser et de créer des débouchés aux programmes d'études régulières qu'ils offrent à leurs étudiants éloignés.

L'un des aspects importants de l'enseignement est la motivation : il faut chercher à inciter les gens à réfléchir aux possibilités qui leur sont offertes. Par la diffusion d'émissions pédagogiques, nous espérons créer un climat propice à l'acquisition de connaissances et aider les jeunes, les parents, tout le monde enfin, à concevoir l'apprentissage comme un long processus. Cela pourrait et devrait avoir des effets appréciables.

La question est d'autant plus complexe que le taux d'assimilation des francophones est loin d'être négligeable. Le problème est difficile mais

je crois que notre double orientation revêt une importance encore plus considérable qu'au réseau anglais, car nos efforts doivent porter à la fois sur l'enseignement et la culture. Le rôle de renforcement culturel de la chaîne française consiste à éveiller la curiosité chez nos téléspectateurs et à les inciter à se servir de nos émissions comme moyen de se cultiver. C'est un but qui nous paraît réaliste.

— *Y a-t-il des domaines sur lesquels vous aimeriez vous concentrer ou que vous voudriez exploiter au cours des cinq ou dix prochaines années ?*

Nous devons avant tout fournir un éventail complet d'émissions pédagogiques pour la télévision éducative destinée aux écoles. Les enfants sont pour nous un public extrêmement important, car dans la mesure où nous pourrions leur donner le goût de vivre professionnellement et socialement en français, nous aurons réussi à assurer l'avenir des francophones dans la province. Ils doivent avoir les mêmes possibilités de se développer que les anglophones, c'est-à-dire des émissions excellentes, à la maison et en classe. TVOntario s'est acquis une réputation internationale pour la qualité de sa programmation enfantine ; nous devons y parvenir en français également.

De plus, nous avons un rôle à jouer dans le soutien des collectivités francophones de la province : veiller à ce que nos émissions viennent renforcer ce que j'appellerais les objectifs éducatifs des groupements à vocation particulière ; ils sont nombreux ces groupements dont l'action comprend un volet éducatif. Nous devons les aider et démontrer que notre réseau est un instrument de formation efficace qui répond aux attentes des francophones de la province. Nous y parviendrons en offrant des émissions qui répondent aux objectifs déterminés par eux.

J'estime que nous devons pouvoir atteindre tous les Franco-Ontariens, ou du moins la majorité, et rejoindre non pas 70 mais 90 p. 100 et plus d'entre eux, ce qui signifie un accroissement de nos dépenses.

Enfin, je ne saurais trop souligner la compétence des personnes qui ont travaillé à TVOntario, car le succès n'est pas venu spontanément : il a fallu beaucoup de gens, beaucoup de travail et beaucoup de dévouement et d'imagination, tant de la part des anglophones que des francophones.

Notre organisme est de taille modeste. Environ 400 personnes travaillent ici et nous n'avons que très légèrement grossi

l'effectif pour créer la chaîne française : au total 25 ou 30 personnes tout en doublant le nombre d'heures de diffusion et sans infrastructure technique supplémentaire. Il faut vraiment parler d'efforts concertés de tout l'organisme, et cela fait de TVOntario un cas unique. Il n'y a pas d'autre société de diffusion bilingue au pays. Radio-Canada exploite deux réseaux distincts. Nous n'avons qu'une seule administration et deux services de programmation qui travaillent en étroite collaboration.

Rendons à César ce qui est de César. C'est le gouvernement de la province qui est le bailleur de fonds de notre entreprise et qui a été assez clairvoyant pour reconnaître l'importance du téléenseignement dans l'essor des deux langues. À mon avis, il est essentiel de le rappeler. ■

* * *

Donald Duprey assume aujourd'hui la direction de la programmation anglaise de TVOntario. On ignore encore qui sera le nouveau directeur de la programmation française.

Saint-Boniface

L'entente devient officielle

Le collège universitaire de Saint-Boniface assoit sa position dans le champ de l'enseignement en français au Manitoba.

L'Université du Manitoba, qui se réservait jusqu'à présent le droit de dispenser les cours du baccalauréat et de la maîtrise dans cette langue, lui a officiellement confié la responsabilité générale des programmes français en juin dernier.

Cette reconnaissance formelle a eu lieu à l'occasion de la collation des grades aux diplômés de ce prestigieux établissement — 106 cette année — devant le gouverneur général, madame Jeanne Sauvé, à qui le collège décernait un doctorat honorifique.

Nous nous réjouissons de cette décision en faveur de laquelle le Commissaire se prononçait dans son Rapport annuel de 1987.

Le droit à l'instruction des minorités de langue officielle

L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés vise à permettre aux parents de la minorité linguistique officielle de faire instruire leurs enfants dans leur propre langue.

S'il est un principe net et non controversé, en matière de langues officielles, c'est l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, où il est dit en langage clair que les parents qui répondent aux critères ont le droit de faire instruire leurs enfants en français à l'extérieur du Québec et en anglais au Québec, et de plus :

« lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements de la minorité linguistique financés sur les fonds publics. »

L'article 23 est enchâssé dans la Constitution canadienne depuis plus de six ans, mais le principe lui-même est entériné par tous les gouvernements canadiens depuis presque deux fois plus longtemps, assez pour que beaucoup d'enfants aient fait leurs études dans ce contexte. Pourtant, en 1988, les droits constitutionnels de la minorité à l'instruction dans sa langue sont loin d'être pleinement reconnus dans la plupart des provinces et territoires et les véritables indices de progrès se font attendre. Au-delà de la région s'étendant du Manitoba au Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire la « ceinture du bilinguisme », même si un faible pourcentage seulement des enfants admissibles sont de fait inscrits dans des écoles de la minorité, les autorités provinciales ou territoriales semblent, pour la plupart, se contenter d'attendre que les tribunaux leur disent quoi faire.

C'est une constatation troublante, d'autant plus inquiétante que cette inertie relative coïncide avec une autre proposition constitutionnelle visant à « préserver » la dualité linguistique fondamentale du Canada ; à cela

s'ajoutent des preuves démographiques encore plus flagrantes du déclin de la presque totalité de nos minorités de langue officielle. Il faut supposer qu'isolément, on ne peut sauvegarder les minorités uniquement par l'instruction dans leur langue, mais sans accès à un enseignement efficace dans cette langue, il n'est même plus question de songer à les protéger.

plus importante pour le moment est de savoir, non pas si cette confusion est le résultat de problèmes, c'est l'évidence même, mais si on fait tout ce qu'il est raisonnable de faire pour la dissiper. Compte tenu de l'obligation imposée par l'article 23, quel devrait être le partage des responsabilités ? Ainsi, il est étonnant que si peu de ministères de l'Éducation aient même commencé à préparer des directives pour donner suite à l'article 23.

Dans l'intervalle, les tribunaux ont été appelés à prendre plus d'une douzaine de décisions d'interprétation de l'article 23 et la Cour suprême doit apporter des précisions et mettre de l'ordre dans tout cela, par l'étude de l'affaire Bugnet (Alberta). Les points de droit soulevés touchent tous, d'une façon ou d'une autre, à deux aspects situés au cœur du problème : quel est l'objet de l'article 23 et qui a la tâche de veiller à ce que cet objectif soit atteint ?

Jurisprudence

L'examen de la jurisprudence laisse voir l'existence d'un vaste consensus des tribunaux sur l'objet de cet article.



Bonne volonté... en théorie

Lorsque tant de bonne volonté (en théorie) se traduit par des résultats aussi faibles, il faut se dire que l'écart ne peut être dû à une cause unique. La principale raison, semble-t-il, c'est qu'à l'extérieur du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, toute expérience locale pour définir et jeter les bases de l'enseignement de la minorité à même les fonds publics est tout au plus modeste. Personne ne sait vraiment ce qu'on attend de lui, ni où cela peut le mener. Il en résulte un climat de confusion et d'ergotage dont il est difficile de se sortir. La question la

En accordant aux parents des minorités de langue officielle la possibilité de faire instruire leurs enfants dans leur propre langue, la *Charte des droits et libertés* vise à la fois à corriger les inégalités évidentes et à donner aux parents la chance refusée à nombre d'entre eux, à leur époque. Dans tous les sens, c'est un article correctif, conçu expressément pour offrir une « autre chance » aux minorités de langue officielle.

En outre, il semble que les juges tendent à conclure que le droit à l'instruction dans la langue de la minorité ne comporte pas que le droit



mécanique de se faire instruire dans cette langue. Les opinions commencent à diverger lorsqu'il s'agit de préciser ce que cela comprend de plus et les conséquences administratives afférentes. À ce point, les interprétations des tribunaux convergent sur les critères fondamentaux d'existence d'un droit en vertu de l'article 23 :

a) le nombre d'enfants admissibles justifiant l'enseignement dans la langue de la minorité ;

b) le nombre (sans doute différent) justifiant la mise en place à cette fin de maisons d'enseignement dans la langue de la minorité ; et

c) aspect supplémentaire, le nombre justifiant a) ou b) à même les fonds publics.

Les conséquences administratives de ces critères ont mis à l'épreuve l'habileté de plus d'un juge. Quoi d'étonnant que les tribunaux aient trouvé plusieurs solutions. La seule certitude jusqu'à maintenant est qu'il n'y a pas qu'une seule question. Au-delà de cela, les droits découlant de l'article 23 semblent se fonder sur une règle coulissante d'après laquelle il faut harmoniser deux principes un peu contradictoires :

a) ce qu'il faut pour que l'instruction dans la langue de la minorité soit appropriée au contexte de cette minorité et à la portée correctrice de la *Charte canadienne des droits et libertés* ;

b) ce que la collectivité dans son ensemble peut absorber, administrativement et financièrement, en faisant appel à la bonne volonté et à l'imagination.

Aucune de ces questions n'est en soi facile, mais leur combinaison a suscité certaines solutions pratiques très différentes. Il est possible que la signification la plus favorable de l'article 23 est que chaque province ou territoire doit trouver sa propre solution, dans les limites, bien sûr, de certaines conditions fondamentales.

La gestion et la surveillance

L'une des conditions fondamentales tourne autour des notions de gestion et de surveillance. Jusqu'à maintenant, virtuellement tous les juges ont accepté

le principe que le droit constitutionnel à l'instruction dans la langue de la minorité comporte un droit de définition et de surveillance du contenu. Dans quelle mesure ? Cela peut poser des difficultés, mais au moins, les tribunaux sont d'avis qu'il doit exister un certain niveau de contrôle exclusif et que, conséquemment, il est possible d'en préciser la portée.

Il faudra peut-être attendre encore longtemps avant que la Cour suprême apporte des précisions sur la question de la gestion et du contrôle, mais ce n'est pas une excuse pour ne rien faire. Quoi que décide la Cour suprême dans l'affaire Bugnet, il faudra quand même que chaque province ou territoire donne suite à cette décision dans son contexte particulier. Le processus de planification en bonne et due forme ne dépend pas de la décision du tribunal.

Voilà pourquoi il est si important de ne pas voir dans l'article 23 simplement une question d'interprétation par les tribunaux. Il s'agit moins de préciser le concept que de définir le mécanisme qui le traduira. En ce qui a trait à la gestion et au contrôle, à quoi servirait-il de dire que les deux aspects sont implicites, en matière d'instruction dans la langue de la minorité, si les pouvoirs en place et la communauté n'ont aucune idée de la façon dont ces mécanismes pourraient se manifester ?

Des solutions globales

Dans la pratique, tout ne va pas si mal. Certaines provinces ont déjà accepté la gestion par la minorité comme élément indispensable de l'instruction dans la langue de celle-ci. Le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, par exemple, reconnaissent depuis longtemps la nécessité d'aller de l'avant, d'analyser en profondeur et de trouver des solutions globales. Ailleurs, la situation est bien différente. Malgré les pressions des tribunaux et des groupements minoritaires, trop de provinces ont mis beaucoup de temps à reconnaître que la mise en application intégrale, prompt et ordonnée de l'article 23 est d'abord et avant tout leur responsabilité. Par contre, on peut enfin observer des efforts en ce sens, notamment au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard : l'article 23 est un défi de planification administrative et pédagogique et non l'équivalent moral de la bataille de Camarone.

La première mesure positive est de reconnaître que, surtout dans ces provinces et territoires où les communautés minoritaires sont les plus faibles et les plus isolées, la mise en application de l'article 23 exige une vision à

l'échelle de la province ou du territoire. Sans une idée vraiment précise du nombre, de la répartition et du degré de préparation de la clientèle de la minorité linguistique, il est difficile de concevoir un modèle d'instruction et de gestion par la minorité répondant aux besoins des communautés visées ou simplement susceptible d'intéresser celles-ci.

La prochaine étape

Il est possible que la Cour suprême demande aux provinces et territoires d'assumer leurs responsabilités et de mettre au point des modèles originaux et intéressants de gestion et d'instruction dans la langue de la minorité. Nous l'espérons. Dans l'intervalle, il reste encore beaucoup de travail préparatoire :

a) préciser les caractéristiques essentielles de la gestion par la minorité (représentation de la communauté, contrôle financier, pédagogie adéquate, etc.) ;

b) envisager les possibilités de répartition de ces caractéristiques dans le cadre d'un modèle administratif et pédagogique global applicable à une province ou à un territoire ;

c) présenter ces possibilités aux parents de la minorité linguistique de façon à leur permettre de prendre des décisions informées sur l'avenir de leurs enfants.

Il existe désormais suffisamment de modèles ou d'éléments de modèle pour donner aux deux parties une idée des coûts et des possibilités. Cependant, la façon de réaliser un réseau d'instruction dans la langue de la minorité à partir du réseau scolaire de la majorité demeure approximative et en grande partie non éprouvée. Dans certaines provinces, la compatibilité constitutionnelle des droits linguistiques et confessionnels rend la question plus complexe.

C'est une situation où la sagesse des tribunaux ne peut tout régler. Faute de renseignements adéquats et crédibles, même les tribunaux ne peuvent décider avec quelque précision si tel groupe de parents reçoit ce qui lui est dû. Le Commissariat continuera à combler certaines des lacunes les plus évidentes, au plan de l'information, tout en incitant les autres parties à mettre en commun leurs efforts pour que l'article 23 porte fruits. C'est à suivre ! *S.B./J.C.L.B.*

Les programmes des langues officielles

L'ambitieux objectif sera-t-il atteint ?

Tom Sloan

La nouvelle selon laquelle le Secrétariat d'État compte affecter 195 millions de dollars de plus aux programmes des langues officielles au cours des cinq prochaines années soulève à la fois espoirs et questions. Ces crédits supplémentaires portent à 1.4 milliard de dollars, sur cinq ans, les dépenses fédérales dans les deux grands programmes du ministère : les langues officielles dans l'enseignement et la promotion des langues officielles.

Il est évident que cela soulève des espoirs et, dans le contexte de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, cette augmentation des crédits est peut-être l'indice que le gouvernement a décidé d'intensifier ses efforts et d'ouvrir de nouvelles perspectives pour les minorités de langue officielle du Canada.

La grande question soulevée est bien sûr celle de savoir si cette augmentation, aussi appréciable fût elle, permettra au gouvernement et au Parlement d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés : garantir la survie et le développement des minorités de langue officielle et le respect de l'anglais et du français dans l'ensemble du pays. C'est là un objectif ambitieux que le gouvernement a pris l'engagement ferme d'atteindre.

Celui des deux programmes qui est le plus important est sans conteste le programme des langues officielles dans l'enseignement qui prévoit pour une période de cinq ans, des dépenses de 1.2 milliard de dollars. D'après le secrétaire d'État, M. Lucien Bouchard, « c'est beaucoup d'argent et la preuve non seulement d'un engagement ferme envers nos minorités, mais aussi d'un effort concerté pour améliorer le réseau de maisons d'enseignement dont elles disposent, » en plus de subventionner en partie la formation en langue seconde des majorités.

Ces lignes directrices, peuvent paraître abstraites concrètement, elle toucheront un grand nombre de Canadiens, notamment les professeurs de langues, les finissants du secondaire qui ont reçu des bourses pour étudier l'autre langue

officielle, environ 200 000 élèves des écoles d'immersion en français, les adjoints des professeurs de langues, sans oublier les quelque 34 000 collégiens et universitaires qui, depuis cinq ans, ont suivi l'été des cours d'immersion en langue seconde. L'objectif que s'est fixé le Secrétariat d'État après plusieurs consultations semble adéquat.

Le programme a donné un excellent « coup de pouce » à d'autres projets, par exemple la recherche et la mise au point d'un nouveau concept mixte d'écoles et de centres communautaires pour les francophones de l'Atlantique, la création de facultés de droit, de foresterie et d'administration publique à l'Université de Moncton, ainsi que la préparation de nouveaux programmes linguistiques pour les adultes, au Québec, sans oublier la création de La chaîne française de la télévision éducative de l'Ontario.

Les crédits fédéraux n'ont pas été l'unique appui apporté à ces diverses initiatives, mais sans eux, leur réussite aurait été pour le moins incertaine.

La promotion des langues officielles

Le programme de promotion linguistique dispose d'un budget plus modeste : 214 millions de dollars répartis sur cinq ans. Toutefois ses effets se feront sentir dans l'ensemble du pays. De façon générale, son but est de dynamiser le développement des groupes minoritaires, de le favoriser et de promouvoir l'utilisation des deux langues officielles à l'extérieur des organismes fédéraux, en collaboration avec les provinces et les groupes non gouvernementaux que le défi intéresse. Dans la pratique, cela se traduit par une aide financière dont peuvent se prévaloir les provinces pour accroître leurs propres services aux minorités, les groupements représentant les communautés minoritaires, et certaines associations bénévoles et privées qui veulent fonctionner dans les deux langues.

Le gouvernement a conclu avec les territoires et plusieurs provinces, dont le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan, des ententes générales prévoyant des sub-

ventions fédérales à diverses fins, par exemple la traduction des lois provinciales et l'élargissement des services dans la langue de la minorité, dans les domaines sociaux, culturels et autres.

En plus de soutenir les gouvernements provinciaux, le programme dispense une aide considérable, environ 24 millions de dollars par an (nouveaux crédits compris), à environ 300 groupements minoritaires, les deux plus importants étant la Fédération des francophones hors Québec et l'Alliance Québec.

La meilleure illustration de l'aide accordée par le gouvernement au secteur privé et bénévole est l'excellente collaboration qui existe avec la Société canadienne des directeurs d'associations, qui regroupe des associations professionnelles, commerciales ou bénévoles. Ces derniers mois, grâce au programme de promotion, la Société a mis sur pied un groupe d'étude qui vient de publier un rapport préliminaire sur les besoins de ses membres pour améliorer leur organisation et leurs services dans les deux langues.

Pour la plupart des observateurs, les programmes du Secrétariat d'État ont été étonnants et devraient en principe le demeurer, compte tenu des nouvelles responsabilités confiées au ministère aux termes de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*. Les quelques doutes qui subsistent portent évidemment sur la question du financement. À titre d'exemple, en ce qui a trait au programme des langues officielles dans l'enseignement, les 145 millions supplémentaires équivalent à une croissance annuelle d'environ 4,5 p. 100, que d'aucuns estiment pour faire face à l'inflation, mais insuffisante si l'on veut s'engager plus fermement dans ce domaine et pour faire face à l'éventualité d'une croissance soutenue des cours d'immersion en français.

Au chapitre de la promotion des langues officielles, la hausse est proportionnellement plus importante, soit environ 38 p. 100, mais le fait que les montants réels soient relativement modestes a amené certains commentateurs à se demander si ce n'était là qu'un geste symbolique.

En ce qui a trait à leurs engagements, le fédéral et la plupart des provinces n'ont pas ménagé leur appui à leurs divers programmes de langues officielles. La question reste de savoir ce que les deux ordres de gouvernement seront vraiment disposés à dépenser pour répondre aux espoirs suscités par ces engagements. Cela, seul le temps le dira... et les gouvernements, eux-mêmes, bien sûr. ■

La langue seconde

L'apprendre, c'est bien ; la conserver, c'est mieux

Tom Sloan

On se rend de plus en plus compte que la difficulté, c'est de faire en sorte que les finissants des cours de langue conservent l'acquis.

Douanes et Accise a mis en place des programmes de suivi originaux.

Il y a plus d'une façon d'apprendre une langue seconde ; par contre, la seule façon de la conserver est de l'utiliser, mais encore faut-il en avoir la possibilité. Ces occasions peuvent prendre diverses formes, les seules limites étant l'imagination et, bien sûr, le budget : c'est ce que constatent les fonctionnaires fédéraux.

Depuis sa création au début des années 1970, le programme fédéral de formation linguistique n'a pas connu que des réussites. On lui reconnaît au moins deux lacunes évidentes, deux secteurs où les résultats sont moins bons : transmettre des compétences linguistiques à des personnes plus âgées et faire en sorte que les étudiants, après leur formation, puissent conserver l'acquis.

Défi et programme

Il serait injuste de laisser entendre que les responsables de la campagne d'égalité linguistique au fédéral n'ont pas tenu compte du second problème, mais on pourrait affirmer, sans crainte de se tromper, que ces dernières années, ils perçoivent davantage le défi que cela représente. Cet automne, le Conseil du Trésor, qui régit la politique linguistique dans la Fonction publique, mettra la dernière main à un nouveau programme global dont l'objectif est d'aider les fonctionnaires à conserver, voire à améliorer, leur capacité de communiquer dans une seconde langue officielle avec leurs collègues et surtout avec la population.

Dans l'intervalle, chaque organisme a essayé de régler cela à sa façon. C'est le cas, pour parler d'un des plus actifs,

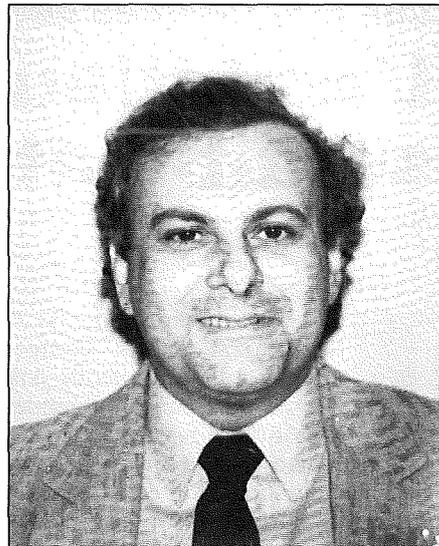
de Douanes et Accise qui, même s'il fait partie de Revenu Canada, est presque un ministère en soi : la question de la langue de travail et de service à la population y prend des proportions énormes.

Complexité et décentralisation

La raison de cela réside à la fois dans la complexité et dans la décentralisation des services, l'une des caractéristiques fondamentales d'un organisme comptant plus de 9 000 employés dans près de 600 bureaux, aux postes frontières et ailleurs au Canada. Des plus de 7 000 personnes qui doivent traiter directement avec la population, 3 000 environ occupent des postes où il faut être bilingue pour donner un service adéquat dans les deux langues officielles.

En retour, cela nécessite des cours de formation linguistique à tous les échelons, surtout aux niveaux les plus élevés, où les services s'adressent aux gens d'affaires et aux voyageurs. Douanes et Accise a relevé le défi : améliorer ce qu'on pourrait appeler le « deuxième cycle » de la formation linguistique.

André LeBlond, directeur de la Division des langues officielles à la Direction de l'administration du personnel, n'apprécie par particulièrement la terminologie traditionnelle (entretien et rétention), lorsqu'il parle du défi auquel doivent faire face les hommes et les femmes qui ont terminé leur formation de base. Ce sont des termes qui ont trait à des méthodes désuètes, un peu artificielles, qui n'ont plus droit de cité dans ce que M. LeBlond entend par le pro-



André LeBlond

gramme de suivi actuellement en vigueur afin d'aider les diplômés des cours de langue.

« Bien sûr, fondamentalement, chacun est responsable de ses progrès », s'empresse de dire M. LeBlond, « mais nous essayons de les aider dans la mesure de nos moyens ». La confiance en l'initiative personnelle se reflète par l'importance accrue accordée aux activités bénévoles, après le travail. Douanes et Accise rembourse les employés qui suivent des cours de langue le soir et la fin de semaine, mais encore mieux : dans chacune des cinq régions, un coordonnateur des langues officielles est en poste et a la responsabilité d'un centre de documentation où les employés peuvent se procurer des livres et du matériel audiovisuel.

Initiative et tradition

Sur une échelle plus grande, à l'administration centrale nationale d'Ottawa, le Centre d'auto-apprentissage offre, quatre soirs par semaine, des ateliers de communication verbale à divers niveaux de difficulté : les étudiants peuvent y trouver une documentation des plus abondantes.

Sachant que les voyages recèlent parfois un surcroît de motivation, Douanes et Accise parraine un programme d'échanges et d'affectations professionnelles spéciales, pour donner à certains employés l'occasion de travailler dans un environnement où la langue officielle seconde est utilisée couramment.

N'ont accès à ces programmes que quelques douzaines de personnes par an, mais « les échos que nous en recevons sont excellents », précise M. LeBlond. Parmi les postes touchés

par ces programmes, ces dernières années, mentionnons Québec, Saint-Hyacinthe, Sarnia et Vancouver.

Cependant, au milieu de toutes ces expériences, l'enseignement « orthodoxe » demeure populaire. L'an dernier, les cours structurés de français et d'anglais, portant notamment sur la grammaire de base et avancée, la rédaction administrative et les techniques pour téléphonistes, ont attiré plus de 600 étudiants, surtout à Ottawa, mais également dans les régions, où ils sont offerts quand la demande est suffisante. Ces dernières années, Douanes et Accise a également offert des programmes spéciaux d'immersion en français à son collège de Rigaud, au Québec.

Au-delà des cours, la Division des langues officielles propose les services de ses propres personnes-ressources, ainsi que la révision de textes et la rédaction, afin de faciliter le processus de bilinguisme.

Le fil conducteur, dans tout cela, c'est la volonté d'aller au-delà de ce que M. LeBlond appelle le « climat artificiel » qui s'installe trop souvent dans les programmes de formation linguistique. Il reconnaît l'existence, au départ, d'une certaine incertitude sur la réaction que susciterait la nouvelle orientation, axée sur l'initiative individuelle, souvent en dehors des heures normales de travail : « Nous étions un peu inquiets, mais la réaction a été enthousiaste. »

Souplesse

Réceptif aux initiatives que prendra le Conseil du Trésor, Douanes et Accise cherche encore des idées nouvelles pour élargir son propre programme, qu'il souhaite souple et adaptable. À cette fin, les responsables échangent idées et expériences avec leurs homologues d'organismes aux prises avec des défis analogues et incitent les employés et les gestionnaires à faire connaître leurs points de vue sur les programmes actuels et à formuler des suggestions sur la façon dont l'organisme peut les aider et ainsi mieux s'acquitter de son rôle de soutien. Parmi les projets actuels, on compte la mise en place, cet automne et à titre expérimental, de programmes individuels de suivi de la formation linguistique.

Au Conseil du Trésor, on avoue suivre de près le déroulement des programmes comme ceux de Douanes et Accise. Quoi qu'il advienne, il est probable qu'ils occuperont une place honorable dans l'histoire du bilinguisme officiel au gouvernement. ■

Un nid bien à soi au collège Heritage

Tom Sloan

S'il existe un autre groupe minoritaire de langue officielle au Canada qui se compare à peu près à la collectivité anglophone de l'Ouest québécois, c'est bien la population acadienne du nord du Nouveau-Brunswick. Il est certain, par contre, que la situation de l'un et l'autre groupes et leurs histoires respectives sont loin d'être identiques. En pourcentage et en chiffres absolus, les Acadiens sont de loin les plus nombreux, mais les défis à relever ne sont pas sans analogie. Dans l'Ouest québécois, tout comme dans le nord du Nouveau-Brunswick, une collectivité dynamique et aux racines profondes, forte de la proximité d'une autre province où sa propre langue occupe le premier rang, réussit assez bien à conserver son patrimoine et la place qui lui revient dans la vie de la province dont elle fait partie.

Un centre régional autonome

Un centre culturel et intellectuel régional et autonome, voilà ce qui manquait aux quelque 35 000 anglophones de l'Ouest québécois. Cet automne, l'ancien campus Heritage de Hull deviendra le collège Heritage, véritable établissement d'enseignement post-secondaire ouvrant des perspectives nouvelles à la minorité anglophone.

Malgré son importance, aucun changement dans le paysage ne viendra souligner cet événement. Il n'y aura pas de nouvelle tour au centre-ville de Hull, ni maintenant, ni dans un avenir prévisible. Cette année comme l'an dernier, 750 étudiants à plein temps et les 80 et quelque enseignants de ce qui était jusqu'à maintenant le campus anglophone du cégep de l'Outaouais demeureront dans l'immeuble de quatre étages qu'ils occupent depuis plusieurs années et où ils sont de plus en plus à l'étroit. L'événement est plutôt symbolique et administratif, mais cela n'en diminue en rien l'intérêt.

L'histoire commence en 1969, lorsque le collège de l'Outaouais accepte, pour recevoir les diplômés des écoles secondaires anglophones, de créer une petite section d'enseignement en anglais, dans ce qui restait d'un établissement

essentiellement francophone. Peu de temps après, la section devenait un campus distinct, avec sa vie propre, tout en demeurant rattaché à son parent francophone. Nombre d'enseignants francophones des diverses régions du pays peuvent en témoigner : un peu d'autonomie *de fait* ne suffit pas pour qu'une collectivité puisse se retrouver dans ses institutions maîtresses.

Il est vrai que les anglophones de l'Ouest québécois avaient depuis longtemps leur propre réseau d'écoles primaires et secondaires, dont les diplômés pouvaient suivre, au campus Heritage, trois ans de formation professionnelle ou deux ans de cours préparatoires à l'université. On y donne six programmes professionnels, allant des sciences infirmières à l'informatique, et cinq programmes préuniversitaires en sciences, sciences sociales, commerce, arts libéraux et beaux-arts.

Avoir son nid à soi

Ce qui manquait, dans tout cela, c'était un établissement véritable que la collectivité pouvait reconnaître comme sien et qu'elle demandait depuis au moins une décennie. En 1981, lorsqu'il a été brièvement question de faire d'Heritage l'un des quatre campus anglophones (les autres étant ceux de Lennoxville, de Québec et de Saint-Lambert) du Collège régional Champlain, tout le monde était d'accord, mais le gouvernement a abandonné le projet au dernier moment. On s'est donc rabattu sur un établissement de la région.

En août 1987, victoire ! Le ministre de l'Éducation du Québec, Claude Ryan, faisait savoir qu'Heritage recevrait sa propre charte.

De bonnes relations

Cette autonomie s'est réalisée grâce à l'appui inconditionnel du « parent » francophone, précisent les porte-parole d'Heritage. Depuis un certain temps, au collège de l'Outaouais, on reconnaissait qu'il était anormal de contrôler administrativement un élément anglophone de cette taille. Non seulement les autorités du cégep ont-elles appuyé l'affranchissement de la section

⇒

anglophone, mais elles ont aussi promis de l'aider pendant la transition, de lui fournir des services d'informatique et de former le personnel administratif supplémentaire dont ce dernier aura besoin pour faire face à ses nouvelles responsabilités. Les relations avec le cégep ont toujours été bonnes, mais « elles le seront certainement davantage », affirme le directeur général d'Heritage, M. Lawrence Kolesar. Bien qu'environ 15 p. 100 des étudiants qui fréquentaient Heritage l'an dernier étaient de langue maternelle française, l'établissement continue à ne pas recruter activement dans les écoles francophones et insiste pour que tous les candidats prouvent qu'ils parlent couramment l'anglais.

Les cours, le personnel enseignant, les étudiants et le cadre physique ne sont pas touchés, du moins pour le moment, par ce changement mais il faut se demander quels seront, sur Heritage, les effets de son nouveau statut, au-delà d'un certain sentiment de libération. Essentiellement, ce statut entraînera une modification des rapports entre l'établissement et le monde extérieur, particulièrement la collectivité environnante.

Plus précisément, Heritage acquiert le même statut que le cégep de l'Outaouais dont il est issu, et pourra comme lui participer pleinement à la vie de la région. Il devient la deuxième institution anglophone, avec la Commission scolaire régionale protestante de l'Ouest québécois (Western Quebec Protestant Regional School Board), à siéger au sein des conseils de régie d'un vaste éventail de services sociaux, économiques et d'hygiène publique dans la région. Pareil rôle va au-delà des préoccupations linguistiques, mais M. Kolesar affirme ceci : « Nous essaierons de nous associer, non pas simplement à la collectivité anglophone, mais à toute la collectivité de l'Ouest québécois. »

Centre de ressources polyvalent

Quoi qu'il en soit, c'est évidemment sur cette collectivité anglophone que le nouveau statut du collège a le plus d'effet. En devenant entièrement autonome, le collège Heritage est désormais, plus que jamais, le cœur symbolique et réel de la vie de la collectivité anglophone. Grande maison d'enseignement, source d'idées, foyer d'éducation des adultes, institution enracinée dans la collectivité et lieu de rencontres, le collège Heritage est tout cela à la fois, mais demeure surtout un établissement polyvalent. Ainsi, il

réalisera peut-être le rêve des promoteurs du renouveau pédagogique qui, il y a une génération, voyait dans les collèges des centres véritables et dynamiques de la vie de la collectivité.



Le collège Heritage

Cependant, ce collège est davantage. C'est le symbole des minorités de langue officielle qui s'affirment constamment, ainsi que des possibilités de collaboration entre elles et les autorités gouvernementales et municipales, une source d'espoir pour tous les Canadiens qui croient à la sauvegarde d'un Canada bilingue. ■

...ses profs et ses collégiens

En tant qu'établissement public, le collège Heritage accepte sans frais de scolarité les finissants du secondaire de n'importe quelle maison d'enseignement du Canada. Évidemment, la

grande majorité des collégiens vient de l'Outaouais, où le passage dans cet établissement est le prolongement naturel des études entreprises dans les écoles secondaires de la région, soit pour se préparer à l'université, soit pour apprendre un métier.

Tracey Hutton et Ian Stobert, qui ont tous deux 17 ans, viennent de l'école secondaire Philemon Wright de Hull. Tracey est d'Aylmer. Elle est inscrite en sciences sociales et compte poursuivre ses études à l'Université Dalhousie de Halifax. Elle est enchantée du collège. « L'atmosphère et l'enseignement sont excellents. » La seule ombre au tableau est le manque d'installations sportives. C'est ce dont se plaint également son camarade Ian, originaire de Wakefield (Québec), qui étudiera les mathématiques à l'Université de Waterloo l'automne prochain. Le fait que le jeune homme puisse partir après un an est assez inhabituel. En règle générale, les collégiens qui se préparent à l'université restent deux ans, après quoi ils peuvent s'inscrire directement en deuxième année universitaire à peu près partout à l'extérieur du Québec. Ian, lui, a suivi tous les cours de mathématique qui se donnent au collège Heritage. Tous deux sont très heureux du nouveau statut du collège. « J'espère que cela se traduira par plus d'argent et par de meilleures installations », de dire Ian.

Le corps professoral compte dans ses rangs Gerald Cammy, 43 ans. Ce dernier enseigne les sciences politiques et la sociologie depuis les débuts du campus, il y a 19 ans. Diplômé des universités Sir-George-Williams et d'Ottawa, M. Cammy, qui donne les quatre cours de sciences politiques, avoue que l'atmosphère y est très intime et incomparable à nulle autre.

Durant les sept premières années, M. Cammy enseignait à ce qu'on appelait simplement le campus anglophone, qui a pris le nom d'Heritage, en emménageant dans une ancienne école normale classée monument historique, pour rappeler l'origine du bâtiment et le désir de la collectivité anglophone de réaffirmer son attachement au patrimoine.

À la tête du plus jeune collège de la province se trouvent deux pionniers de l'enseignement anglophone du Québec. Le directeur général Lawrence Kolesar enseignait autrefois au secondaire, dans l'Ouest québécois ; il est arrivé au collège en 1969. Le doyen des études William A. Young a œuvré dans le milieu de l'éducation des adultes et des services aux étudiants à Montréal avant de se joindre à l'établissement il y a six ans. ■

Parler, lire et écrire le français à Toronto

Sarah Hood

... pour l'amour de la langue.

Toronto ne s'est jamais distinguée par son bilinguisme. Bien qu'on parle des dizaines de langues dans l'agglomération la plus peuplée du Canada, elle demeure à toutes fins utiles anglophone. Néanmoins, certains non-francophones de Toronto sont tellement convaincus de la valeur du français qu'ils sont prêts à consacrer temps et argent à l'étude du français langue seconde (ou troisième). Loin de tenter tout simplement d'apprendre suffisamment de phrases pour passer un week-end à Montréal, ces gens veulent être en mesure de parler, de lire et d'écrire le français au niveau le plus avancé. Pourquoi ces Torontois veulent-ils tant devenir bilingues ?

« Leur nombre augmente », affirme Berthe Arsenault de la Librairie Champlain, la librairie française de Toronto. « Une foule de gens étudient le français, et même les professionnels en viennent à bien maîtriser la langue. » Mme Arsenault croit que cette tendance peut être attribuable à l'aspect pratique du français. Elle cite l'augmentation des relations commerciales avec la France et le Québec comme l'une des raisons de cet intérêt accru. « Et puis, poursuit-elle, les gens s'intéressent plus que jamais à rehausser leur niveau de culture. »

Langue et Société a rencontré les étudiants d'un cours avancé de français écrit offert par l'Université de Toronto aux francophones et aux non-francophones possédant une connaissance approfondie du français. La dizaine et quelque d'étudiants représentait une sélection type des personnes bilingues de Toronto. Près de la moitié étaient des Franco-Ontariens désireux de perfectionner leurs techniques de rédaction pour les affaires ou le plaisir. Mais une proportion égale provenait d'autres milieux et s'exprimait très couramment en français. Un seul étudiant se faisait rembourser le coût (de plus de 200 \$) du programme par son employeur. Les étudiants étaient heureux de discuter des raisons qui les avaient incités à suivre le cours.

Hope (qui nous a demandé timidement de ne pas dévoiler son vrai nom) a suivi

le cours simplement pour l'amour de la langue. « J'ai fait un baccalauréat presque exclusivement en langue et en littérature françaises », explique-t-elle. Ontarienne de naissance, elle « a passé un été à Trois-Rivières et un autre à Montréal ». Bien que son travail n'exige pas la connaissance du français, elle compte un jour décrocher un emploi de ce genre.

Andrea fait partie des centaines d'ex-Montréalais installés à Toronto. Rédactrice payée à la pige, elle dit avoir plus de travail dans sa ville d'adoption. Ce n'est certainement pas l'ignorance du français qui l'a éloignée du Québec. « Mes premiers amis d'enfance étaient francophones », précise-t-elle. Elle a aussi étudié au collège Jean-de-Brébeuf, établissement prestigieux qui a formé tant de personnalités, dont Pierre Trudeau.

Mais il n'est pas toujours facile de conserver à un niveau adéquat le français parlé à Toronto ; Andrea a donc trouvé dans ce cours une occasion de se dégourdir la langue. « Ma conversation devenait ardue et maladroite. Pour quelqu'un qui passait pour une francophone, la situation était non seulement gênante mais épouvantable. Le cours nous aide à bavarder librement avec les gens. »

Rita, née en Chine, compare l'apprentissage d'une nouvelle langue à « l'ouverture d'une fenêtre » dans le mur qui sépare les gens du reste du monde. Bien que Rita critique la qualité de son français, ses trente-cinq années passées en Europe lui ont donné un vocabulaire riche, une bonne maîtrise de la langue ainsi qu'une ouverture d'esprit internationale.

« On est pour ainsi dire analphabète si l'on n'a pas une certaine connaissance du français, lance-t-elle. Quiconque possède un certain niveau d'instruction se doit d'apprendre une autre langue que la sienne. » Pour elle, les conflits entre francophones et anglophones sont aussi inoffensifs que des querelles enfantines, et elle estime que chaque Canadien bilingue porte en lui une obligation particulière : celle de promouvoir la compréhension entre les deux cultures fondatrices. ■

Les engagements d'Air Canada

Malgré certaines craintes que la décision du gouvernement fédéral de privatiser Air Canada aboutisse à un recul du bilinguisme total à l'endroit de ses passagers et employés, il semble désormais que le transporteur, même privatisé, non seulement respectera les engagements pris il y a longtemps, mais en outre, sera soumis aux dispositions de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*.

Ces précisions ont été apportées au début de l'été, à la suite de maints rapports selon lesquels l'entreprise, tout en rappelant son engagement constant envers le bilinguisme, s'inquiétait beaucoup de certaines incidences du projet de loi C-72 dans ses activités commerciales.

La Société a fait part de ses craintes au gouvernement, notamment les dépenses à faire pour traduire des milliers de pages de manuels de réparation et d'entretien, la nécessité de répondre constamment au Conseil du Trésor et au bureau du Commissaire aux langues officielles et certaines dispositions touchant la langue de travail. Le porte-parole d'Air Canada, Richard Daignault, disait ceci : « Exiger, comme l'énonce le projet de loi C-72, que les surveillants soient bilingues est une source de conflit et nuira au moral du personnel de l'entreprise. »

En règle générale, selon les représentants de la Société, on craignait qu'Air Canada soit liée par des règlements linguistiques qui la placeraient dans une position désavantageuse par rapport à ses concurrents canadiens et étrangers.

Fin juin, le pdg d'Air Canada, Pierre Jeannot, faisait savoir à un Comité parlementaire qu'au terme de discussions avec le gouvernement, la Société avait obtenu des garanties et n'avait donc plus de réserves à formuler sur ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

Parmi les concessions importantes, dit-on, le gouvernement aurait promis des subventions spéciales afin d'indemniser Air Canada des frais supplémentaires pouvant résulter de ses obligations linguistiques. On ne connaît pas encore le montant exact de ces subventions.

T.S.

Échos de la presse

Tom Sloan

L'accord du lac Meech, salué comme un progrès constitutionnel lors de sa signature par les premiers ministres en juin 1987, a été soumis à rude épreuve cette année et certains chroniqueurs lui ont même prédit une résiliation imminente.

Le lac Meech

Parmi les sceptiques, mentionnons Carol Goar, chroniqueuse des questions nationales au *Toronto Star*. M^{me} Goar s'appuie sur plusieurs faits nouveaux, notamment les nouveaux gouvernements provinciaux, les controverses linguistiques qui perdurent et la lassitude évidente de la population (d'après les sondages), et conclut à la possibilité que l'accord ne soit pas ratifié avant l'échéance (juin 1989). « Les chances sont minces et la situation empire... Je ne sais pas de quelle façon cela pourrait réussir. » La ratification est-elle même souhaitable ? « Le débat linguistique du mois dernier, en Saskatchewan, a ouvert les yeux à bon nombre de gens. On a subitement constaté que l'accord, qui devait protéger le caractère distinct des Canadiens français, n'offrait aucune protection aux francophones hors du Québec. »

Graham Fraser, du *Globe and Mail*, était tout aussi sceptique lorsqu'il écrivait, un an après l'accord, qu'on avait eu l'impression, au moment où il fut signé, qu'il « existait au Canada une nouvelle harmonie. Maintenant, par contre, les dissidents croient de plus en plus fort, et ce qui pouvait être un exemple de consensus est devenu un malheureux symbole de vues nationales contradictoires et d'incompréhension mutuelle ».

Dans plusieurs grands journaux, les éditorialistes semblent douter de plus en plus de sa ratification. Au *Toronto Star* : « Un an, quelle différence cela fait-il ? Où en est l'harmonie ? L'accord du lac Meech n'est plus que source de division... L'esprit du lac Meech n'est que cendres. » Cependant, au *Financial Post*, c'est précisément dans l'esprit de l'accord qu'on voit le nœud du problème, « le faux idéal de deux Canadas, l'un anglais et l'autre français, deux sociétés distinctes l'une de l'autre ». La même opinion surgit sous la plume de Joe O'Donnell du *Toronto*

Sun : « En invoquant l'accord du lac Meech, Don Getty parle au nom de l'Alberta, Grant Devine, au nom de la Saskatchewan, et Robert Bourassa, au nom du Québec. Le seul problème est celui-ci : qui donc parle au nom du Canada ? »

Même à l'*Ottawa Citizen*, qui figure parmi les premiers partisans de l'accord, on a des doutes. Après avoir signalé les ambiguïtés et les désaccords, même entre défenseurs, sur l'importance de la clause reconnaissant le Québec comme « société distincte », l'éditorialiste exprimait le vœu que « le projet constitutionnel n'aille pas plus loin tant que ses lacunes ne seront pas corrigées... Témoignons de notre respect envers l'esprit de l'accord, a-t-il dit, mais en rédigeant un accord « vivable ». Cela vaut mieux que de regretter un mauvais marché ».

Par contre, l'accord, sous sa forme actuelle, a de puissants défenseurs, surtout mais non exclusivement dans la presse francophone. Conscients de ses imperfections, les éditorialistes francophones semblent penser qu'il n'y a pas de choix possible. De l'avis de Pierre Vennat, éditorialiste à *La Presse* « vouloir aujourd'hui remettre l'accord sur le métier... c'est renoncer à s'entendre avant le 21^e siècle. Pire : c'est consacrer la division du Canada et favoriser la sécession du Québec ».

Pour Pierre Tremblay du journal *Le Droit* d'Ottawa, le problème est limpide : « Après le OUI du Québec à ce Canada-là, il manque le OUI du Canada à ce Québec-ci, qui a mis fort peu de conditions, en somme, pour se joindre aux autres. »

Rino Morin Rossignol, du quotidien *Le Matin* de Moncton, voit au moins une raison importante d'aller de l'avant : le caractère de l'opposition, car « les adversaires du lac Meech sont surtout des promoteurs du statu quo ; des manipulateurs de constitution qui utilisent les francophones hors du Québec. Car ces derniers ne semblent pas avoir pris conscience que si le Québec n'obtient pas les moyens de préserver le foyer de la francophonie, il n'y aura plus, dans cinquante ans, de francophonie hors du Québec ».

Dans *Le Soleil* de Québec, l'éditorialiste Raymond Giroux pose cette

question : « Que devient le Québec sans le lac Meech ? Une province exactement comme les autres, sans même une place à la table des négociations. »

Parmi les journaux anglophones, l'un des plus favorables au lac Meech est le *Globe and Mail*, qui voit dans l'accord l'instrument essentiel de la réconciliation nationale. « L'accord du lac Meech ne règle pas tous les problèmes constitutionnels du Canada... mais il reformule le vœu de l'unité nationale, premier pas vers d'autres changements. »

Rien d'étonnant à ce que le débat sur l'accord du lac Meech ait souvent débordé sur les droits des minorités de langue officielle, dans deux provinces de l'Ouest, la Saskatchewan et l'Alberta, ainsi qu'au Québec.

La Saskatchewan

Le gouvernement de la Saskatchewan a décidé de se débarrasser du fardeau que lui imposait la *Loi des Territoires du Nord-Ouest*, à la suite d'une décision de la Cour suprême selon laquelle la province était encore théoriquement liée à cette loi vieille d'un siècle et à ses dispositions relatives au bilinguisme. Plusieurs éditorialistes n'ont pas raté l'occasion de rappeler qu'après le Québec, la Saskatchewan a été la première province à ratifier l'accord du lac Meech. Précisons, par contre, que les mesures prises par le gouvernement de la province ont reçu des appuis.

Parmi les voix favorables, mentionnons le *Calgary Sun*, pour qui c'était « la seule solution pour la Saskatchewan... Tout a toujours bien fonctionné en anglais uniquement, et il en sera ainsi à l'avenir ». Le *Hamilton Spectator* se fait l'écho du même point de vue. « Les tenants du bilinguisme, à Ottawa, dénoncent hypocritement la nouvelle loi linguistique de la Saskatchewan... La province en prend pour son rhume. Il ne s'agit pas d'une loi anti-français ; elle ne restreint pas l'usage du français ; par contre, la loi 101 du Québec restreint l'utilisation de toute autre langue que le français. »

Le *Leader-Post* de Regina n'est pas de cet avis : « Le gouvernement de la Saskatchewan avait l'occasion de faire avancer la cause des francophones. Au lieu de cela, la nouvelle loi linguistique donne l'impression de fermer une porte ou à tout le moins d'en confier la clé au gouvernement. »

Dans deux journaux, éloignés l'un de l'autre par l'espace et la langue, on constate que les Fransaskois ont été humiliés par leur gouvernement. Il s'agit du *Vancouver Sun* et de *La Tribune* de Sherbrooke, dont l'éditorialiste Roch Bilodeau a vertement

critiqué la province : « Le gouvernement de la Saskatchewan a été le premier à ratifier l'accord du lac Meech, il est aussi le premier à en trahir les principes. »

Cependant, dans un deuxième éditorial, M. Bilodeau demandait à la minorité francophone d'être réaliste et d'éviter « de rêver en couleurs et surtout de mener des combats futilement symboliques ». C'est l'avis exprimé dans *La Presse* par Michel Roy pour qui, plutôt que de traduire les vieilles lois, il faut obtenir de meilleurs services. « Ce qui importe, c'est de créer et d'entretenir des lieux où peuvent vivre et s'épanouir la langue et la culture françaises. »

Regroupant tous ces traits dans un même paragraphe, l'éditorialiste du *Toronto Star* a pour sa part lancé au premier ministre Grant Devine de la Saskatchewan plusieurs reproches : « Par ses agissements empreints de malveillance, Devine a probablement rompu une promesse qu'il a faite l'an dernier au lac Meech de préserver les droits des francophones de sa province. L'Alberta se sentira-t-elle invitée à faire de même ? Et qu'advient-il des droits des Québécois anglophones ? »

L'Alberta

La réponse de l'Alberta n'a pas tardé à venir, sous la forme d'une loi fondamentalement analogue à celle de la Saskatchewan, mais donnant aux francophones encore moins de droits et de possibilités que dans la province voisine.

Un peu avant la présentation du projet, l'*Edmonton Journal* exprimait ses espoirs, car c'était pour l'Alberta l'occasion rêvée de faire preuve de leadership, de montrer qu'elle possède une perspective nationale. Peu après l'adoption de la loi, les abonnés du quotidien pouvaient y lire : « La réponse timide de l'Alberta à l'égard de l'affirmation des droits linguistiques des francophones est une insulte à l'esprit de la Constitution canadienne... En optant pour un pragmatisme terne au lieu d'une diplomatie éclairée, le gouvernement de l'Alberta a raté l'occasion d'être à la hauteur de la vision généreuse du Canada contenue dans la Constitution. » Au *Calgary Herald*, on déplorait les gestes posés, purement symboliques et qui ne soutenaient même pas la comparaison avec les demi-lois linguistiques de la Saskatchewan. À deux fuseaux horaires de là, le quotidien *The Gazette* de Montréal tenait presque les mêmes propos. « Le premier ministre de l'Alberta, Don Getty, a entaché le passé de sa

province et l'avenir de son pays, par son mépris des droits linguistiques de la minorité. »

Se greffe sur cela la réaction du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, aux événements qui ont eu lieu dans l'Ouest. Ses remarques modérées à l'endroit des gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan ont suscité des réponses très variées. D'après le *Lethbridge Herald*, « Bourassa est disposé à sacrifier les droits linguistiques de la minorité... à ses propres objectifs politiques ». Quant aux provinces en général, « les premiers ministres ont accepté le principe de la souveraineté des provinces sur leur territoire. Ils ont rejeté les méthodes de persuasion douce, à l'avantage du pays dans son ensemble. Selon eux, le rêve d'un Canada uni et bilingue est irréaliste, mais ils n'offrent en échange que les deux solitudes, rien de neuf ».

Pour le quotidien *The Gazette* de Montréal, « le silence de M. Bourassa est on ne peut plus révélateur. Trouve-t-il acceptable qu'on élimine du revers de la main les droits juridiques d'une minorité linguistique ? Qu'il le dise clairement ».

Par contre, pour d'autres commentateurs, la stratégie de M. Bourassa est irréprochable. Dans un éditorial du *Montreal Daily News*, le commentateur explique les raisons pour lesquelles M. Bourassa ne peut être à la fois premier ministre du Québec et défenseur des francophones hors du Québec : « Il agirait en irresponsable, s'il se mêlait des affaires des autres provinces et mettait ainsi en cause ce qu'il a acquis l'an dernier. Il est premier ministre du Québec, et non le champion des francophones hors du Québec. » Le *News* de Medicine Hat abondait dans le même sens, allant jusqu'à dire que les Franco-Albertains avaient tort de critiquer le premier ministre. « En fait, le premier ministre Bourassa a vraiment rendu un grand service à la collectivité francophone. Ses remarques favorables donnent au gouvernement de M. Getty une marge de manœuvre qui est la bienvenue. »

Le Québec

Au Québec même, on presse de plus en plus le gouvernement libéral de préciser sa politique linguistique. Pour *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières, « la longue lune de miel de... Robert Bourassa est sur le point de prendre fin ». La relance de la querelle linguistique suscite de graves questions, estime l'éditorialiste Sylvio Saint-Amant : « M. Bourassa est un habile

politicien. Il possède une vaste expérience. Mais il devra faire preuve d'imagination pour se sortir de cette fameuse question linguistique qui a toujours été sa croix. »

L'un des éléments de cette agitation est le mouvement suscité dans la collectivité anglophone contre la faction jugée trop modérée, voire apolitique, du principal groupement voué à la défense des droits linguistiques des anglophones (Alliance Québec) et en faveur d'un militantisme accru, allant même jusqu'à la création d'un nouveau parti politique.

Le rédacteur en chef du journal *Le Devoir*, Paul-André Comeau, trouve à cette idée peu de mérite. « Tout au plus inscrist-elle de façon... plus ou moins permanente une dissidence qui équivaudrait en fait à une auto-exclusion des centres décisionnels. Les réalités démographiques et les effets mécaniques du système électoral ne réservent aucun autre avenir à un parti anglophone. »

Autre signe que les temps ont changé : 25 000 personnes ont marché dans les rues de Montréal afin de s'opposer à toute modification éventuelle de la loi 101. Certains journalistes ont été étonnés du nombre de participants, mais non Roch Bilodeau, de *La Tribune* de Sherbrooke : « L'ampleur de la manifestation aura étonné uniquement ceux qui croyaient mort le nationalisme linguistique québécois. On peut constater au contraire que la question de la langue touche encore des cordes très sensibles chez les Québécois. » Et M. Bourassa « devra faire face à un déferlement de passions qu'il a lui-même contribué à exacerber. Fonder une décision politique sur des réactions anticipées plutôt que sur des principes et des arguments rationnels, c'est chercher le trouble ».

De l'Ouest nous vient un autre son de cloche, celui de l'*Edmonton Journal*, partisan des droits des francophones en Alberta qui voit dans cette manifestation imprévoyance et étroitesse d'esprit. « Comment peuvent-ils demander aux autres provinces de respecter les droits de leur minorité francophone, si le Québec refuse de reconnaître les droits linguistiques de sa minorité anglophone ? Par leur action, les partisans de la loi 101 du Québec montrent qu'ils ne sont pas plus tolérants que ces Albertains qui s'insurgent contre la *Loi sur les langues officielles*. »

Échos de la presse
suite à la page 44

Les industries de la langue

Une expression nouvelle pour désigner des technologies répondant à des besoins nouveaux : dialogue avec les machines, logiciels, terminologies. Pour en discuter, nous avons rencontré André Abou, délégué permanent du réseau « Industries de la langue » au Sommet de la francophonie de Québec.

Lionel Meney : — *Le secteur « industries de la langue » aurait pris du retard sur les autres secteurs. Qu'en pensez-vous ?*

André Abou : — Oui et non. Comme c'est un secteur nouveau, plusieurs pays ont tardé à nommer un délégué. Les pays du Sud conçoivent la langue comme un moyen de communication et non comme une « industrie ». Il a fallu aussi prospecter le domaine qui était tout nouveau. Mais nous avons fait des progrès.

— *Pourquoi avez-vous procédé à une étude préliminaire ?*

— Certes depuis une quinzaine d'années déjà les Japonais, la CEE ont des programmes. Mais il fallait savoir ce qui, derrière ces programmes, concerne vraiment les industries de la langue. Qu'allions-nous entreprendre ? Pour satisfaire quels besoins ? Pour quelle solvabilité ? Les besoins de l'Afrique ne sont pas les mêmes que ceux du Canada ou de la France. Certaines techniques sont réversibles de l'anglais au français. Il fallait déterminer lesquelles. Finalement, nous avons produit une étude intitulée *Les industries de la langue. Applications du traitement de la langue par les machines*. Le premier tome analyse les technologies, les produits, les marchés. Le second est un recueil d'articles de vulgarisation.

— *Quelles ont été les grandes décisions prises à Québec ?*

— Les autorités politiques ont avalisé notre démarche. De plus, nous avons adopté un programme en trois volets : Recherche et développement industriel, Néologie et terminologie, Formation.

Le premier volet consiste à doter la

francophonie d'outils qui sont des préalables à toute application industrielle : analyseur morpho-syntaxique du français, grammaire de base informatisée, base de connaissance avec tous les morphèmes français, un certain nombre d'éléments théoriques permettant de réaliser des interfaces en langage naturel pour permettre à des non-spécialistes de converser avec des machines. On va également créer un observatoire des industries de la langue, organiser un forum et un club des chercheurs et des investisseurs.

Pour le deuxième volet, on va mettre en commun ce qui existe déjà au Canada (Termium), au Québec (BTQ), en Europe (Eurodicotum) et aussi en Afrique. Cela pour éviter d'avoir plusieurs terminologies pour un même domaine.

Le troisième volet, c'est la formation de linguistes spécialisés dans les industries de la langue. La Suisse va organiser une licence en informatique linguistique. La France dispense déjà des formations d'ingénieur en traitement de la parole et de l'écrit.

— *L'esprit même de la terminologie est différent au Canada et en France.*

— Les différences sont le résultat des situations historiques et géographiques. Le Québec au contact de l'anglais, le Canada pays bilingue, ont besoin de fabriquer une terminologie française concurrentielle. En France, on a jusqu'à présent fait confiance aux ressources naturelles de la langue. Mais cette conception est désormais insuffisante. On a créé une structure publique chargée de la terminologie. Cette structure a été rattachée au CNRS. Les commissions de terminologie seront ouvertes à des partenaires étrangers de sorte qu'on travaille selon des rythmes et des objectifs communs.

— *On parle beaucoup du « déclin » du français. Qu'en pensez-vous ?*

— Notre monde change. Un nouveau tissu industriel se met en place. De ce point de vue, le français recule. Le problème, c'est de réussir à faire prendre à notre langue le tournant de la modernité. Si on ne peut pas communiquer en français avec les machines, ce sont les machines qui nous imposeront une autre langue.

— *Ne devrait-on pas d'abord exiger pour des machines courantes une documentation en français ?*

— Certainement. Là vous parlez de la « vivification » de la recherche et de la technologie en français. Les importateurs ont tendance à se dire les spécialistes connaissent l'anglais. On n'a pas besoin de manuels de programmeur ou de créateur, par exemple, en français. Un manuel de l'utilisateur suffira. C'est à nous de ne pas être des consommateurs passifs.

— *Au Canada, on reproche parfois à la France d'être plus laxiste dans ce domaine...*

— La France est en Europe. Ses grands marchés sont européens. Si elle exigeait une documentation en français, on l'accuserait de protectionnisme.

— *Au Sommet, on a souligné l'importance des langues nationales.*

— Même si nous voulons créer un nouveau tissu industriel avec le français comme langue commune, nous ne devons pas abandonner des langues comme le oulof, le bambara, etc. On servira le français en permettant aux langues nationales de s'épanouir. Et non l'inverse.

— *Comment voyez-vous la place de l'anglais dans tout cela ?*

— Il faut être réaliste. La place de l'anglais est très importante. En Europe, 70 p. 100 du traitement des langues par les machines est en anglais. En France, on vise l'utilisation d'outils multilingues ou qui soient indépendants d'une langue. Mais les investissements sont si coûteux, le marché francophone si étroit, qu'il faudra garder une perspective bilingue français-anglais pour des raisons de rentabilité. ■

Propos recueillis par Lionel Meney, professeur agrégé au Département de linguistique de l'Université Laval.

Les beaux voyages des mots

Des allers et retours créateurs de surprises

René de Chantal*

Plusieurs des mots que vous empruntez à l'anglais sont en fait d'anciens mots français.

Les mots aussi font de beaux voyages. Certains se sentent si bien accueillis dans les pays où ils séjournent qu'il leur arrive parfois de s'y acclimater et d'oublier leur patrie. Quand d'aventure, après plusieurs générations, ils y reviennent, « pleins d'usage et raison », leur accent, leur accoutrement et leur personnalité paraissent tellement étrangers à leurs cousins restés au pays que ceux-ci ne les reconnaissent plus.

Prenons le cas de budget. Ce mot, que nous avons emprunté à l'anglais au XVIII^e siècle vient en fait de bougette, le diminutif du terme français bouge ; bouge est lui-même issu du latin bulga, qui est sans doute d'origine gauloise.

Le sens original de bulga, « sac de cuir », s'est maintenu dans bouge, « sac », « valise », et dans bougette.

Déjà au XVIII^e siècle, cependant, bougette paraissait vieilli ; mais en Angleterre, où il avait émigré dès le XII^e siècle, bougette, sous diverses graphies, dont l'une finit par s'imposer, budget, connaissait une belle carrière.

L'acception financière du terme vient de ce que le chancelier de l'Échiquier, quand il présentait à la Chambre des communes sa déclaration annuelle des recettes et des dépenses de l'État, ouvrait littéralement sa bourse (« to open his budget »).

Les chaussures neuves

Encore aujourd'hui, le chancelier de l'Échiquier montre fièrement aux photographes, le jour où commence la discussion du budget, la mallette (« bougette ») qui contient le relevé des recettes et des dépenses publiques.

*Auteur des Chroniques de français, René de Chantal est membre de la Société royale du Canada, de l'Académie canadienne-française et du Conseil international de la langue française.

D'où vient que notre ministre des finances de son côté, dans les mêmes circonstances, nous montre ses chaussures neuves ? Est-ce le pied pour lui d'avoir achevé son pensum ?

Bougette, qui avait depuis longtemps acquis la nationalité et une appellation anglaises, retraversa la Manche au XVIII^e siècle au moment où les institutions anglaises jouissaient d'un grand prestige en France. Il remplaça les expressions état de prévoyance et plan de finance qui avaient cours jusque là.

On ne reconnut pas tout de suite l'humble bougette sous les dehors brillants de budget, mais ceux qui décelèrent ses origines roturières s'en amusèrent comme le montre ce texte du 10 messidor de l'an VI (28 juin 1798) : « Ceux de nos représentants qui se servent du mot anglais budget (...) ignorent sans doute qu'il ne signifie autre chose qu'une bougette, une poche de cuir, un sac, une escarcelle. Quelle barbarie ! L'escarcelle de la grande nation, pour ses dépenses de l'an VII. »

De nos jours où la crainte de l'inflation est le commencement de la sagesse :

*« Inflationniste point ne sera,
De cœur ni de consentement.
Inflation tu combattras
Jusqu'à complet épuisement. »*

Valéry Giscard D'Estaing

Il n'est pas sans intérêt de se rappeler que l'idée de croissance, d'expansion, pour ne pas dire de gonflement et d'enflure, voire de flexibilité et d'élasticité, est déjà contenue dans la notion de bulga (« sac ») qui nous fait penser à cet autre petit sac arrondi, destiné à contenir des pièces de monnaie, la bourse.

Beaucoup d'autres mots que nous avons empruntés à l'anglais sont en fait d'anciens mots français ; en voici

quelques-uns : tennis (de tenez), verdict (de veir dit, « vrai dit »), pedigree (de pié de grue), ticket (de estiquet, « petit écriteau », qui survit dans étiquette), toast (de tostée, « tranche de pain rôtie », participe passé de toster, « rôtir »).

Tous ces mots ont subi quelques changements dans leur orthographe au cours de leurs pérégrinations entre la France et l'Angleterre.

Un cas intéressant

Quelquefois, le mot nous revient intact mais il est désormais doté de nouveaux sens.

De ce point de vue, le cas de brassière est intéressant. En français, ce mot désignait autrefois une chemise de femme très ajustée. Puis vers le milieu du XIX^e siècle, le mot prit le sens de « petite chemise à manches portée par les nourrissons, généralement en laine tricotée et qui se noue dans le dos à l'aide de cordons. »

Au début de notre siècle, brassière, dans son ancienne acception, fut adopté par les Anglaises pour désigner ce qu'on appelle en France un soutien-gorge. D'Angleterre, le mot passa aux États-Unis où il connut un grand succès (on l'a même allégé et raccourci : bra) à telle enseigne que les Canadiennes françaises l'importèrent à leur tour et l'installèrent dans la langue.

En donnant ainsi un sens anglais à un mot bien français, on peut donc commettre un anglicisme. C'est ce qui explique la stupéfaction de la Québécoise qui avait demandé à une Française ce qu'elle tricotait et qui sursauta en entendant la réponse : « Une brassière pour mon fils. »

Ce genre de quiproquo nous montre que le maniement de nos deux langues officielles nous expose à utiliser des mots à double entente (double entendre en anglais) ; quand on ourdit la toile des relations entre la France et l'Angleterre (des relations parfois tendues, comme toute chaîne doit l'être) et que l'on y fait glisser la navette des mots, on obtient parfois un tissu de... faux amis, mais c'est là une autre histoire. ■

Mots célèbres

L'usure du langage condamne à une perpétuelle invention métaphorique : on cherche à provoquer le choc qui renouvellera l'information. Mais rien ne se détériore aussi vite que les métaphores.

Jean Onim

